www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

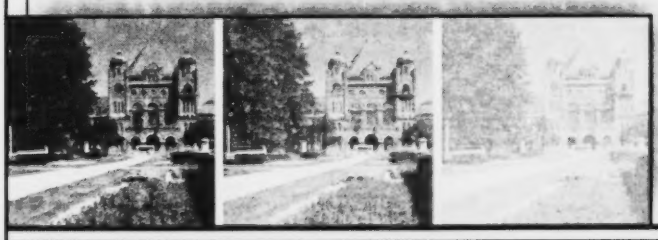

Le présent document comprend :

- ***une vue d'ensemble des ministères***
- ***les rapports annuels 2002-2003***
- ***les rapports annuels 2003-2004***

2007-04542/

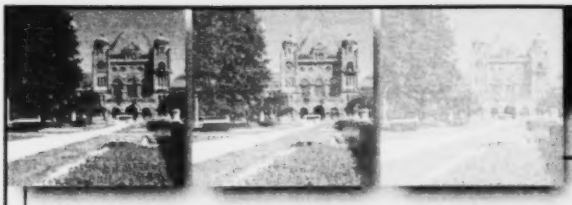

2002-2003 RAPPORTS ANNUELS 2003-2004

GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

Rapports annuels 2002-2003 et 2004-2005

Affaires autochtones de l'Ontario
Affaires civiques et Immigration
Affaires francophones
Affaires intergouvernementales
Affaires municipales et Logement
Agriculture et Alimentation
Culture
Développement du Nord et Mines
Développement économique et Commerce
Éducation
Énergie
Environnement
Finances
Formation et Collèges et Universités
Procureur général
Richesses naturelles
Santé et Soins de longue durée
Secrétariat du Conseil de gestion
Sécurité communautaire et Services correctionnels
Services à l'enfance et à la jeunesse
Services aux consommateurs et aux entreprises
Services sociaux et communautaires
Tourisme et Loisirs
Transports
Travail

Gouvernement de l'Ontario

Ontario

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario

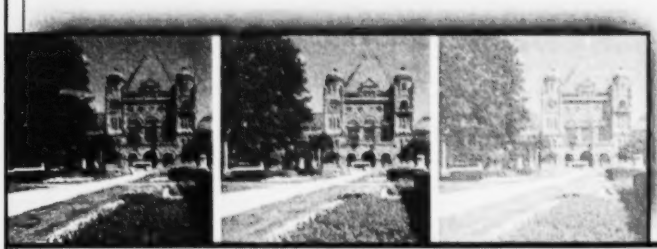

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario (SAAO) assume des responsabilités clés en ce qui a trait à la coordination des affaires autochtones au sein du gouvernement, aux relations et aux revendications territoriales.

Le SAAO remplit son mandat en collaborant avec un large éventail de partenaires et d'intervenants au sein du gouvernement provincial et ailleurs, notamment les Premières nations et les organisations qui les représentent, les organisations métis, les organisations représentant les Autochtones en milieu urbain, les organismes fournissant des services aux Autochtones, les organisations autochtones provinciales et régionales, tous les ministères provinciaux, des ministères et organismes fédéraux (particulièrement Affaires indiennes et du Nord Canada), les municipalités et les organisations représentant le secteur privé.

Le SAAO coordonne également les affaires autochtones et les revendications territoriales.

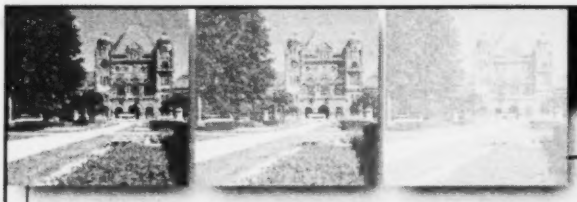

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

- Le SAAO a continué de réaliser des progrès, qui ont débouché sur le règlement de revendications territoriales et de revendications connexes, notamment celles de Rainy River, Temagami et Algonquin.
- Il a collaboré avec le ministère des Richesses naturelles pour déterminer la réponse du gouvernement aux questions touchant les Métis soulevées par la décision de la Cour suprême dans l'affaire R. c. Powley en 2003. Cette affaire portait sur les droits de récolte des Métis en Ontario et pouvait avoir une incidence sur les autres droits des Métis et diverses questions non liées aux droits.
- Il a continué de collaborer avec d'autres ministères provinciaux, au besoin, pour élaborer des initiatives de politiques de grande envergure.
- Il a participé au renouvellement de la stratégie gouvernementale « Une économie autochtone plus vigoureuse » et continué de financer le programme « Partenariats de travail ».
- Il a collaboré avec les partenaires ministériels pour que la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones soit prolongée.
- Il a établi un processus pour que le premier ministre, le ministre délégué aux Affaires autochtones et les dirigeants des principales organisations autochtones de la province se réunissent une fois par année.
- Il a élargi les relations établies avec le gouvernement fédéral par l'entremise du processus visant les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones.

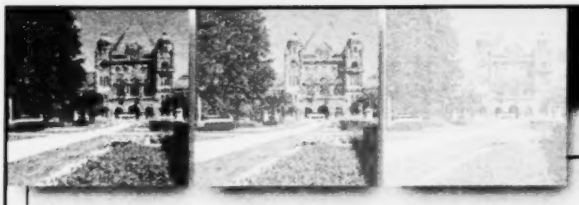

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	15
Immobilisations	—
Effectif *(au 31 mars 2004)*	52,8

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

- Le SAAO a continué de réaliser des progrès, qui ont débouché sur le règlement de revendications territoriales et de revendications connexes, et a fait avancer la mise en oeuvre d'ententes de règlement.
- Il a collaboré avec le ministère des Richesses naturelles et le ministère du Procureur général afin de définir la position du gouvernement pour la décision devant être rendue par la Cour suprême dans l'affaire R. c. Powley.
- En collaboration avec ses partenaires des secteurs public et privé, il a continué d'appuyer la création et le maintien d'emplois dans les communautés autochtones par l'entremise de programmes de paiements de transfert pour le développement économique.
- Toujours en collaboration avec ses partenaires des secteurs public et privé, le SAAO a co-organisé un sommet national à Toronto portant sur le développement des entreprises et de l'économie autochtones.
- Il a continué de collaborer avec le gouvernement fédéral par l'entremise du processus visant les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones afin de régler les questions d'intérêt commun.

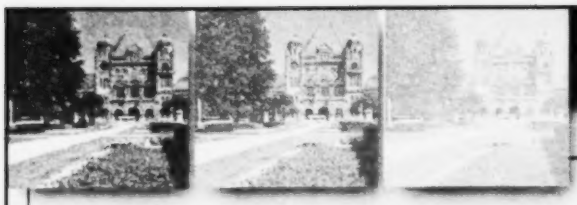

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	15
Immobilisations	2
Effectif *(au 31 mars 2003)*	59,8

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

Pour plus de renseignements sur le ***Secrétariat des affaires autochtones de l'Ontario****, veuillez consulter notre site Web à* ***www.aboriginalaffairs.osaa.gov.on.ca****. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site* ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0626-1 (HTML)
ISBN 1-4249-0627-X (PDF)
ISBN 1-4249-0625-3 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère des Affaires civiques et de l'Immigration

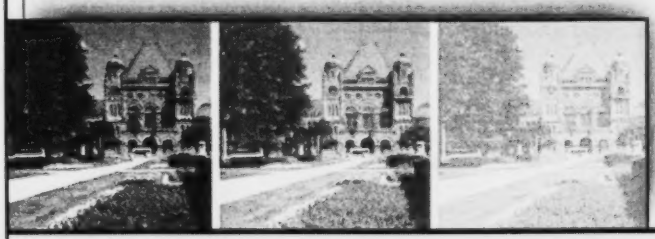

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

2002-2003 RAPPORTS ANNUELS 2003-2004

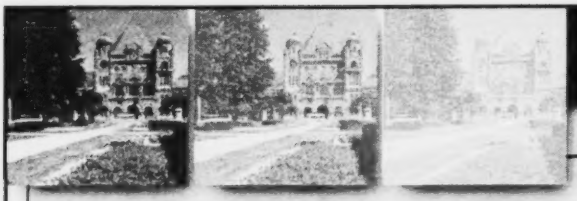

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Les programmes et services du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration sont répartis comme suit :

AFFAIRES CIVIQUES ET IMMIGRATION
La Division des affaires civiques et de l'immigration est chargée des questions relatives à l'accessibilité, à l'immigration et au bénévolat. Elle veille à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées pour que tous les Ontariens et toutes les Ontariennes puissent travailler, se distraire, apprendre et globalement participer à la société de manière optimale; à permettre aux immigrants de contribuer pleinement à la vie économique et sociale de la province; et à encourager la population, notamment les jeunes, à faire du bénévolat dans les collectivités, et à reconnaître leur contribution.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE
La Direction générale de la condition féminine s'emploie à prévenir la violence faite aux femmes et aux enfants, et à favoriser l'indépendance financière des femmes pour permettre aux jeunes filles et aux femmes de faire des choix qui les conduiront vers la réussite de leur vie personnelle et professionnelle.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES DES PERSONNES ÂGÉES
Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées prend des initiatives en matière de politiques en vue d'améliorer la qualité de la vie des aînés de l'Ontario, ainsi que des initiatives d'éducation du public sur les questions qui concernent les personnes âgées.

BUREAUX RÉGIONAUX
Les bureaux régionaux assurent la prestation de programmes et de services à l'ensemble de la population de l'Ontario, à l'appui des activités du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, du ministère de la Culture et du ministère du Tourisme et des Loisirs.

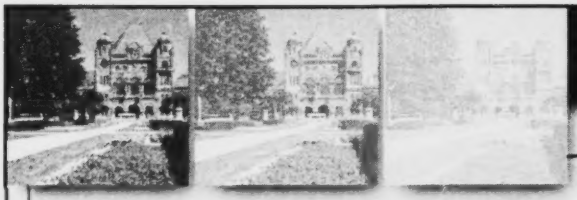

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

L'administration du ministère veille à procurer des services administratifs efficaces et productifs aux gestionnaires, y compris des services de planification stratégique des activités et des ressources, pour appuyer les objectifs du ministère et du gouvernement. Le programme fournit des services généraux aux ministères des Affaires civiques et de l'Immigration, de la Culture, et du Tourisme et des Loisirs.

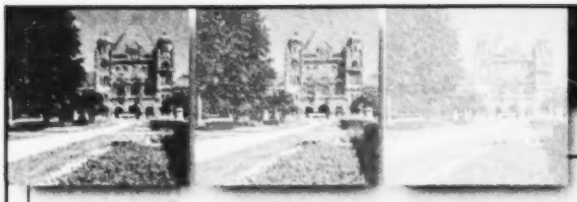

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

AFFAIRES CIVIQUES ET IMMIGRATION

Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario

Le ministère a élaboré des lignes directrices, des outils et des ressources pour des secteurs qui sont assujettis à la *Loi de 2001 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Il a également établi des partenariats stratégiques avec certains secteurs privés et à but non lucratif en vue de prévenir et d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontées les personnes handicapées.

Le ministère a organisé des consultations publiques pour étudier les meilleurs moyens de renforcer et d'améliorer l'efficacité de la *Loi de 2001 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, afin que chaque Ontarien et Ontarienne puisse pleinement participer à l'édification d'une province plus forte.

Immigration et établissement

Pour appuyer la prestation de services communautaires d'aide à l'établissement des immigrants, le ministère a mis en place des mesures de financement stratégique et des initiatives spécifiques en vue de renforcer ce secteur. Le ministère a également élaboré une entente bilatérale sur l'immigration avec le gouvernement fédéral et coordonné des initiatives interministérielles qui visent à améliorer l'intégration économique des nouveaux arrivants.

Bénévolat

Le ministère a renforcé la capacité du secteur bénévole à répondre aux attentes des collectivités ontariennes en traitant des besoins et des intérêts des bénévoles et de leurs associations, en créant un lien bidirectionnel entre les collectivités et le gouvernement, et en appuyant ou en servant d'intermédiaire à des initiatives de partenariat qui visent à aider les bénévoles et leurs associations à fournir des services efficaces en terme de coûts.

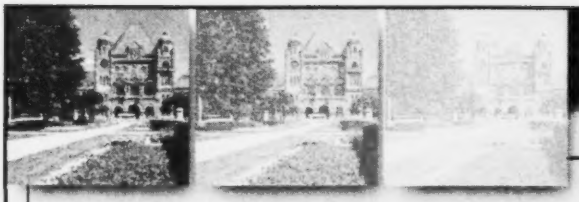

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Distinctions et prix

Le ministère a rendu hommage à plus de 7 500 bénévoles dans toute la province en attribuant des Distinctions de l'Ontario pour services bénévoles, qui soulignent l'importance de la contribution des bénévoles à la vigueur et au dynamisme des collectivités, ainsi qu'au bien-être économique et social de la province. En 2003, les Distinctions avaient pour thème : « Les bénévoles, trésors de l'Ontario ».

Droits de la personne

Le ministère a fourni une analyse des politiques et des conseils en matière de droits de la personne, notamment en vue de l'élaboration de la *Loi de 2003 abolissant la retraite obligatoire*. Il a également appuyé le travail accompli par la Commission ontarienne des droits de la personne pour améliorer le service à la clientèle, réduire les délais de règlement des plaintes, et mener des activités d'éducation du public et des initiatives stratégiques relatives aux problèmes de la discrimination systémique.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE

Le ministère a soutenu l'action de la ministre déléguée à la Condition féminine et de l'adjoint parlementaire du premier ministre au cours d'une série de consultations organisées avec plus de 180 experts. Les consultations avaient pour objectif de recueillir les avis avant d'élaborer un plan pluriannuel et interministériel visant à protéger les victimes de la violence familiale. Le ministère a également appuyé un comité directeur ministériel, nouvellement créé, qui entend faire de la violence familiale une priorité et adopter une approche interministérielle globale.

Le ministère a travaillé en concertation avec les secteurs privé et bénévole en vue de favoriser l'indépendance financière des femmes, notamment en menant les activités suivantes :

- informer les jeunes femmes sur l'éventail complet des possibilités de carrières, y compris les métiers qui exigent des connaissances en mathématiques, en sciences et en technologie;
- favoriser le recrutement des femmes et leur maintien en poste dans les industries en pleine croissance et les secteurs qui manquent de main-d'oeuvre qualifiée;
- promouvoir le succès des femmes dans la création d'entreprises.

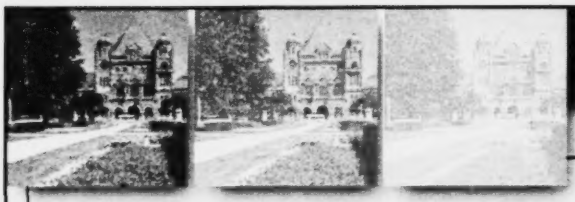

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES DES PERSONNES ÂGÉES

Dans le cadre de la Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, le ministère a poursuivi son action en nommant huit consultantes et consultants régionaux responsables des cas de cette nature. Le Congrès annuel de l'Ontario sur la violence envers les personnes âgées, organisé les 1er et 2 mars 2004, avait pour thème « Miser sur l'expérience : Innovation et changement ». Ensemble, les organismes concernés et des personnes âgées de toute la province ont étudié des approches novatrices en matière de coordination des services communautaires, de formation du personnel de première ligne en contact avec les personnes âgées et d'éducation du public.

La Stratégie ontarienne visant la maladie d'Alzheimer et les démences connexes, le plan quinquennal de 68,4 millions de dollars de l'Ontario, a amélioré la qualité de vie des personnes touchées par ces maladies, de leurs familles et du personnel soignant. La Stratégie a permis l'extension des services de relève ainsi que le recrutement de 50 nouveaux experts et expertes en psychogériatrie dans toute la province, et d'un coordinateur ou d'une coordinatrice de l'éducation du public dans chacune des 39 sociétés Alzheimer locales.

Le ministère a établi un partenariat avec les autres paliers de gouvernement pour élaborer un « Portail commun des aînés », un site Web pilote qui permet aux personnes âgées d'accéder, à une seule adresse, à des renseignements et des services offerts par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le ministère a publié un *Guide des programmes et services pour les personnes âgées de l'Ontario*, un guide des services offerts aux aînés par la province, le gouvernement fédéral, les municipalités et les collectivités. Le *Guide* est disponible en version imprimée et en ligne sur le site Web du Secrétariat.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**52,0**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**471,5**

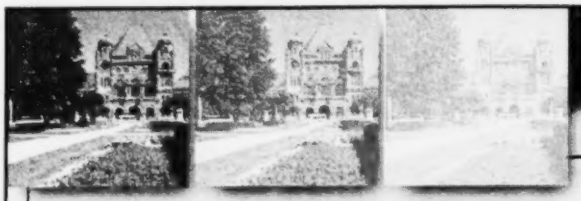

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

AFFAIRES CIVIQUES ET IMMIGRATION

Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario

Le ministère a encouragé des partenariats multisectoriels avec les secteurs privé et parapublic, les associations de personnes handicapées et les groupes communautaires.

La *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario* a été renforcée par la proclamation de nouveaux articles qui imposent des obligations spécifiques en matière d'accessibilité au gouvernement de la province, aux municipalités et à d'autres organismes désignés, y compris les services de transport public, les conseils scolaires, les hôpitaux, les collèges et les universités.

Douze membres ont été nommés au Conseil consultatif de l'accessibilité pour l'Ontario, mis en place pour apporter ses conseils à la ministre des Affaires civiques sur l'amélioration de l'accessibilité, de l'autonomie et des possibilités offertes aux personnes handicapées. Par le biais du programme Communauté-Accessibilité, le ministère a accordé des subventions à des organismes à but non lucratif, non gouvernementaux ou communautaires qui nouent des partenariats avec d'autres parties dans leur collectivité pour mettre en oeuvre des projets pratiques et réalisables qui viennent en aide aux personnes handicapées.

Immigration et établissement

Le ministère s'est employé à élaborer une stratégie de l'immigration en Ontario. Il a également continué d'aider les immigrants à s'adapter à leur nouvelle vie en Ontario par le biais du Programme d'aide à l'établissement des nouveaux arrivants. Le programme fournit des subventions aux organismes qui offrent des services directs d'aide aux nouveaux arrivants ainsi qu'à des projets qui contribuent au secteur de l'aide à l'établissement.

Bénévolat

Le ministère a appuyé certaines initiatives de partenariats stratégiques qui aident les associations de bénévoles à fournir des services efficaces en terme de coûts.

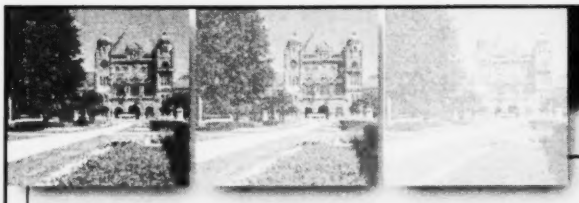

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Prix et distinctions

Le ministère a rendu hommage à 7 000 bénévoles en décernant des Distinctions de l'Ontario pour services bénévoles et des Distinctions de l'Ontario pour contribution bénévole exceptionnelle, au cours de 28 cérémonies organisées dans toute la province. Le ministère reconnaît ainsi l'importance du rôle des bénévoles et de leur contribution à la province.

Droits de la personne

Le ministère a fourni une analyse des politiques et des conseils en matière de droits de la personne, et appuyé le travail accompli par la Commission ontarienne des droits de la personne pour améliorer le service à la clientèle, réduire les délais de règlement des plaintes, et mener des activités d'éducation du public et des initiatives stratégiques relatives aux problèmes de la discrimination systémique.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA CONDITION FÉMININE

Le ministère a confirmé son engagement à traiter du problème de la violence familiale et a lancé des initiatives visant à aider les femmes à suivre une formation aux métiers spécialisés et aux technologies de l'information.

Le ministère s'est engagé à investir 5,8 millions de dollars sur cinq ans pour aider à former les femmes aux métiers spécialisés, et 2 millions de dollars pour les former aux technologies de l'information.

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES DES PERSONNES ÂGÉES

Le ministère a élaboré la Stratégie ontarienne de prévention des mauvais traitements à l'égard des personnes âgées, qui met l'accent sur trois axes prioritaires :

- la coordination des services communautaires;
- la formation du personnel de première ligne;
- l'éducation et la sensibilisation du public aux mauvais traitements à l'égard des personnes âgées.

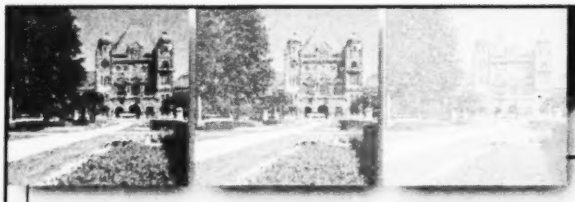

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

En collaboration avec des défenseurs des consommateurs, des associations de personnes âgées et des prestataires de services, le ministère a publié un *Guide de planification préalable des soins* qui explique comment planifier les soins et répond aux questions les plus fréquentes. Le *Guide* aide les aînés à s'assurer que leurs choix en matière de soins et de traitements seront respectés s'ils deviennent incapables de prendre des décisions de cette nature.

Avec le Projet Mémoire, conçu avec l'Institut du Dominion, le ministère a poursuivi ses efforts pour préserver les souvenirs des anciens combattants en demandant à ces derniers de raconter leurs expériences dans les salles de classe.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	53,0
Effectif *(au 31 mars 2003)*	480,7

*Pour plus de renseignements sur le **ministère des Affaires civiques et de l'Immigration**, veuillez consulter notre site Web à **www.citizenship.gov.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0572-9 (HTML)
ISBN 1-4249-0573-7 (PDF)
ISBN 1-4249-0571-0 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Office des affaires francophones

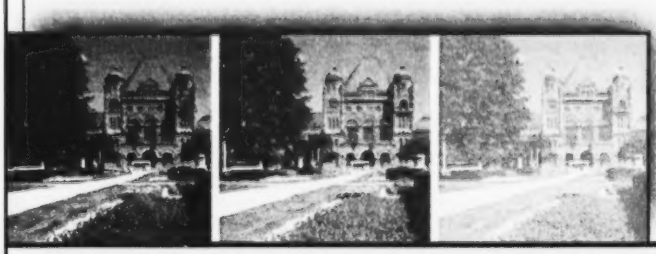

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

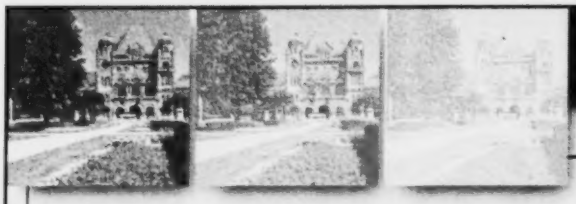

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

L'Office des affaires francophones a la vision suivante : veiller, d'une part, à ce que la population francophone ait accès aux services du gouvernement provincial en français et, d'autre part, à ce qu'elle participe à part entière à la vie sociale, économique et politique de la province tout en conservant son patrimoine linguistique et culturel.

L'Office agit comme conseiller principal auprès du gouvernement de l'Ontario sur les affaires francophones et la prestation de services en français. Il fournit une aide spécialisée aux ministères et organismes en ce qui concerne la prestation de services en français, notamment dans les régions désignées de la province.

L'Office collabore avec les provinces, les territoires et le gouvernement du Canada à l'élaboration d'une approche plus concertée en ce qui concerne les affaires francophones. Par exemple, il participe à des initiatives conjointes avec le gouvernement du Canada en matière de prestation de services en français et collabore avec les provinces et les territoires à la planification de services en français de qualité dans un souci de saine gestion des fonds publics.

En sa qualité de principal agent de liaison entre les francophones et le gouvernement provincial, l'Office communique à la population francophone des renseignements pertinents sur les programmes et services du gouvernement, la communauté francophone et les ressources disponibles en français en Ontario. Ces renseignements aident les francophones à prendre des décisions concernant leur vie de tous les jours et à participer à des activités visant à préserver leur langue et leur culture. L'Office fournit aussi un soutien aux ministères et organismes en ce qui concerne leurs communications avec la population francophone de la province.

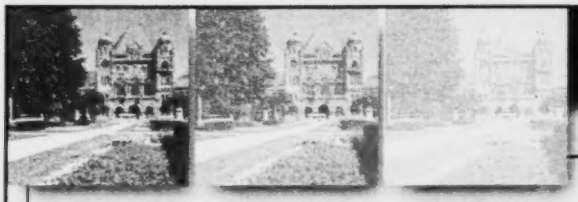

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

En 2003-2004, l'Office des affaires francophones a mis en œuvre quatre grandes stratégies :

1. **Collaborer avec les ministères et les organismes à la planification et à la prestation de services en français de qualité.**

   L'Office a collaboré avec les organismes centraux et les ministères à améliorer l'intégration des services en français aux initiatives politiques et ministérielles; conçu des outils pour aider les ministères à planifier et à fournir des services en français et à en surveiller la prestation; aidé les ministères à améliorer la prestation des services en français offerts par les organismes à qui ils versent des paiements de transfert dans les domaines de la santé, de la justice et des services sociaux; géré un programme de sensibilisation publique dans le domaine de la lutte contre la violence faite aux femmes.

2. **Agir en tant que centre d'orientation et d'information auprès de la communauté francophone de l'Ontario en ce qui concerne les programmes et services gouvernementaux et les affaires francophones.**

   L'Office a fourni et diffusé des renseignements sur les programmes et services gouvernementaux; analysé et produit des données statistiques sur la population francophone de l'Ontario; actualisé les informations sur les organisations francophones de la province; amélioré les mécanismes de suivi relativement aux plaintes sur la qualité des services en français du gouvernement.

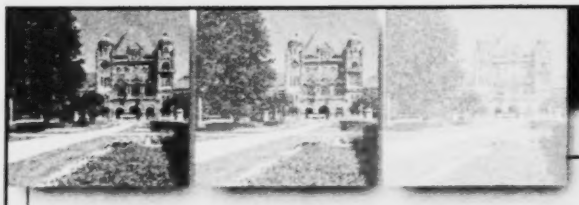

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

3. Concevoir, en collaboration avec le gouvernement du Canada et d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux, une approche plus concertée en ce qui concerne les affaires francophones.

Afin d'optimiser les incidences de l'Entente Canada-Ontario sur la promotion des langues officielles, l'Office des affaires francophones a cerné les domaines prioritaires en ce qui concerne le partage des frais. En collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien, l'Office a évalué l'Entente et s'est servi des résultats de cette évaluation pour négocier une nouvelle entente quinquennale. Les discussions avec d'autres provinces et territoires ont porté sur des méthodes novatrices de prestation de services en français grâce à la technologie ou à des efforts concertés de divers paliers de gouvernement.

4. Mettre en œuvre la *Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario*.

L'Office s'est plié aux exigences du gouvernement afin d'accroître l'accès des personnes handicapées à son site Web et à ses publications, et il a élaboré un plan d'accessibilité. Il a aussi amélioré sa capacité de fournir des services de façon électronique afin d'améliorer les services qu'il fournit à ses clients internes et externes.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**3 072 898**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**15**

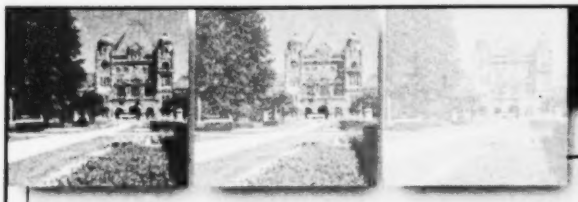

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

En 2002-2003, l'Office des affaires francophones a mis en oeuvre trois grandes stratégies :

1. **Collaborer avec les ministères et les organismes à la planification et à la prestation de services gouvernementaux de qualité en français.**

   L'Office a collaboré avec les organismes centraux et les ministères à améliorer l'intégration des services en français aux initiatives politiques et ministérielles; conçu des outils pour aider les ministères à planifier et à fournir des services en français et à en surveiller la prestation; aidé les ministères à améliorer la prestation des services en français offerts par les organismes à qui ils versent des paiements de transfert dans les domaines de la santé, de la justice et des services sociaux.

2. **Agir en tant que centre d'orientation et d'information auprès de la communauté francophone de l'Ontario en ce qui concerne les programmes et services gouvernementaux et les affaires francophones.**

   L'Office a accru son utilisation de la technologie pour fournir et diffuser des renseignements sur les programmes et services gouvernementaux; analysé et produit des données statistiques sur la population francophone de l'Ontario; actualisé les informations sur les organisations francophones de la province.

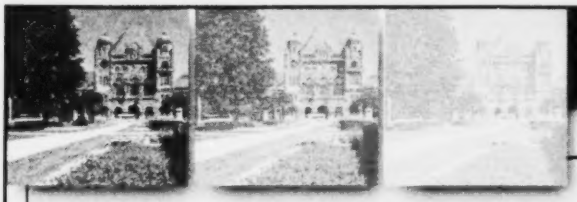

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

3. Concevoir, en collaboration avec le gouvernement du Canada et d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux, une approche plus concertée en ce qui concerne les affaires francophones.

Afin d'optimiser les incidences de l'Entente Canada-Ontario sur la promotion des langues officielles, l'Office des affaires francophones a cerné les domaines prioritaires en ce qui concerne le partage des frais. Les discussions avec d'autres provinces et territoires ont porté sur des méthodes novatrices de prestation de services en français grâce à la technologie ou à des efforts concertés de divers paliers de gouvernement.

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	**2 911 131**
Effectif *(au 31 mars 2003)*	**17**

*Pour plus de renseignements sur l'**Office des affaires francophones**, veuillez consulter notre site Web à **www.oaf.gouv.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0623-7 (HTML)
ISBN 1-4249-0624-5 (PDF)
ISBN 1-4249-0622-9 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère des Affaires intergouvernementales

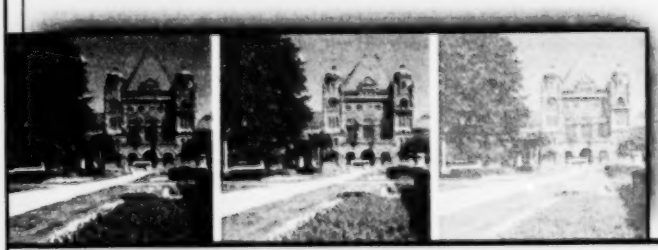

Le présent document comprend :

- ***une vue d'ensemble du ministère***
- ***le rapport annuel 2002-2003***
- ***le rapport annuel 2003-2004***

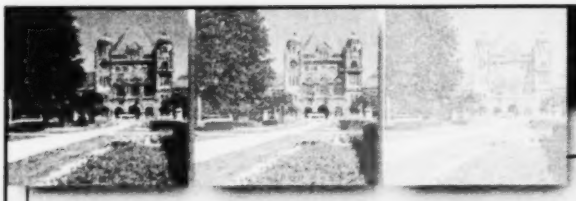

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Affaires intergouvernementales (MAI), qui s'occupe principalement de politiques, fournit au premier ministre et au conseil des ministres des conseils stratégiques sur les questions intergouvernementales canadiennes et sur les dossiers internationaux qui concernent la province.

Le ministère joue un rôle majeur dans la poursuite des objectifs prioritaires de l'Ontario qui ont une dimension intergouvernementale importante, comme la croissance économique, l'amélioration des soins de santé et la réussite scolaire.

Le ministère compte trois bureaux :

- le Bureau des conseils stratégiques en affaires intergouvernementales canadiennes;
- le Bureau des relations internationales et du protocole;
- la Direction des communications.

Le Bureau des conseils stratégiques en affaires intergouvernementales canadiennes fournit au premier ministre des conseils et un soutien pour les relations bilatérales avec le premier ministre du Canada et les autres premiers ministres provinciaux, ainsi qu'à l'occasion de forums multilatéraux comme le Conseil de la Fédération, les réunions des premiers ministres et d'autres réunions clés des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ou provinciaux et territoriaux. Il s'agit essentiellement d'un travail d'analyse des politiques, de négociations intergouvernementales et de recueil de renseignements. Le ministère collabore avec les autres ministères de l'Ontario et d'autres autorités canadiennes.

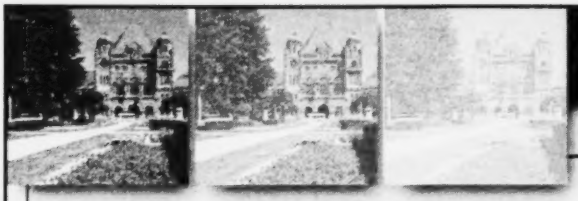

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le Bureau des relations internationales et du protocole gère les relations internationales de l'Ontario et coordonne les cérémonies et événements officiels. Il fournit des conseils et des services au premier ministre, au lieutenant-gouverneur et aux membres du conseil des ministres. Le Bureau s'emploie à faire progresser les objectifs internationaux de la province, qui sont principalement de nature économique, en forgeant et en appuyant les relations de l'Ontario avec les pays étrangers, Affaires étrangères Canada et les missions étrangères du Canada, le corps diplomatique et consulaire, et les organismes non gouvernementaux qui mènent des activités internationales.

La Direction des communications offre au ministre et au sous-ministre des conseils et un soutien en matière de communications. En étroite collaboration avec la direction générale et les analystes des politiques, la Direction repère les difficultés et les possibilités dans le domaine des communications, élabore des stratégies de communications, et fournit un large éventail de produits et de services.

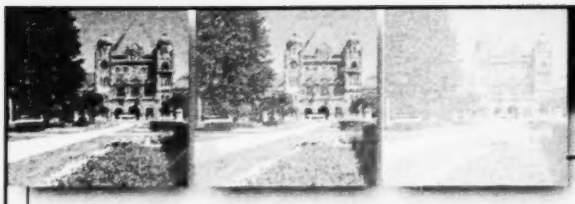

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

L'année 2003-2004 restera une date importante dans les relations intergouvernementales de l'Ontario et du Canada. L'une des réalisations majeures de l'année a été la création du Conseil de la Fédération par les premiers ministres, à la fin de 2003. Le Conseil assume un rôle de leadership sur les dossiers qui intéressent toute la population canadienne, et s'emploie à améliorer par des mesures concrètes le fonctionnement quotidien de la fédération.

Réunion annuelle des premiers ministres provinciaux – Juillet 2003

Pour leur réunion estivale annuelle, les premiers ministres canadiens se sont rencontrés du 9 au 11 juillet 2003 à Charlottetown afin de discuter plusieurs questions importantes. Ils ont confirmé que le système de soins de santé restait leur priorité numéro un et ont demandé au gouvernement fédéral d'augmenter sa part du financement des soins de santé à hauteur de 25 pour 100 des dépenses provinciales et territoriales en soins de santé et programmes sociaux.

Les premiers ministres ont en outre approuvé le concept d'un Conseil de la Fédération, un nouveau forum intergouvernemental qui réunira régulièrement les 13 premiers ministres des provinces et territoires canadiens. Les premiers ministres ont convenu que le Conseil aurait les objectifs suivants :

- assumer un rôle de leadership sur les dossiers importants qui intéressent toute la population canadienne;
- renforcer la collaboration entre les provinces et les territoires dans les domaines d'intérêt commun comme les soins de santé, le commerce intérieur et le déséquilibre fiscal.

Réunion des premiers ministres provinciaux à Québec – Octobre 2003

Les premiers ministres se sont retrouvés à Québec, le 24 octobre 2003, pour continuer à planifier la création du Conseil de la Fédération. Ils ont conclu un accord de principe sur la création du Conseil et décidé de se réunir de nouveau peu après pour signer un acte fondateur.

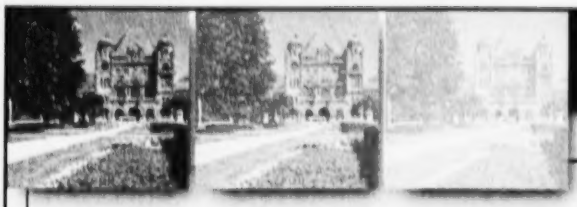

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Réunion fédérale-provinciale des premiers ministres – Novembre 2003

Les premiers ministres provinciaux ont rencontré le premier ministre Paul Martin à Regina, le 16 novembre 2003. Le premier ministre du Canada a indiqué sa volonté de faire avancer plusieurs priorités provinciales et convenu d'organiser des réunions annuelles avec les premiers ministres provinciaux. Il a également accepté de tenir l'engagement pris par le gouvernement fédéral précédent de reverser aux provinces jusqu'à 2 milliards de dollars de l'excédent budgétaire fédéral pour compléter le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux.

Création du Conseil de la Fédération – Décembre 2003

Les premiers ministres ont annoncé la création du Conseil de la Fédération le 5 décembre 2003, lors d'une cérémonie publique de signature à Charlottetown. En lançant le Conseil, les premiers ministres se sont engagés, ensemble, dans une nouvelle ère des relations intergouvernementales.

Il a été convenu que le travail du Conseil de la Fédération refléterait deux grands thèmes : le renforcement de la coopération entre les provinces et les territoires, et une efficacité accrue dans les relations avec le gouvernement fédéral.

Deux axes d'action prioritaires ont été établis :
• améliorer les soins de santé offerts aux Canadiens et aux Canadiennes en veillant à la réforme et à la viabilité du système de soins de santé;
• renforcer l'union économique, notamment en intensifiant le commerce intérieur, en facilitant la mobilité de la main-d'œuvre, et en harmonisant et en simplifiant la réglementation.

Les premiers ministres ont aussi formé un comité directeur du Conseil de la Fédération, qui doit élaborer un plan d'action détaillé permettant d'atteindre les objectifs du Conseil. Le comité a créé un secrétariat du Conseil de la Fédération, basé à Ottawa, qui sera chargé d'accomplir les tâches quotidiennes du Conseil.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Réunion fédérale-provinciale des premiers ministres – Janvier 2004

Le 30 janvier 2004, les premiers ministres provinciaux sont allés à Ottawa rencontrer le premier ministre du Canada. Pour l'Ontario, c'était une occasion de renforcer les services financés par les fonds publics, en particulier les soins de santé. Outre la nécessité d'obtenir que le gouvernement fédéral augmente son financement des soins de santé, les premiers ministres ont mis l'accent sur l'amélioration des soins de première ligne, comme la réduction des temps d'attente et un meilleur accès aux médecins de famille.

Réunion du Conseil de la Fédération – Février 2004

Les premiers ministres se sont réunis à Vancouver les 23 et 24 février 2004 en vue de finaliser le plan d'action du Conseil de la Fédération et un plan pour établir un secrétariat du Conseil. Cette réunion a également donné aux premiers ministres la possibilité d'examiner ensemble les questions issues de leur rencontre, en janvier, avec le premier ministre du Canada. En conséquence, leur discussion a essentiellement porté sur la réforme et la viabilité du système de soins de santé.

Les premiers ministres ont réitéré leur engagement à l'égard d'un système de santé financé par l'État et de la mise en œuvre de mesures de réforme qui permettront d'améliorer l'efficacité des systèmes de santé des provinces et des territoires et d'offrir des soins de qualité en temps opportun. À la demande du Conseil de la fédération, le premier ministre McGuinty et le premier ministre de la Colombie-Britannique Campbell ont demandé aux ministres de la Santé et des Finances des provinces et territoires d'examiner les possibilités et les difficultés liées à la réforme et à la viabilité des soins de santé, et de présenter leur rapport au Conseil lors de la réunion estivale de 2004 à Niagara-on-the-Lake.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

Le plan d'action du Conseil de la Fédération approuvé par les premiers ministres traite de dossiers importants pour tous les Canadiens, comme les soins de santé, le commerce intérieur, le déséquilibre fiscal, l'EBS, les relations entre le Canada et les États-Unis et les programmes d'intervention d'urgence. Les premiers ministres ont également annoncé leur intention de créer un prix du Conseil de la Fédération pour l'alphabétisation, une initiative pour les jeunes Canadiens, et une procédure de recommandations pour les nominations aux institutions nationales.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	6
Effectif *(au 31 mars 2004)*	40

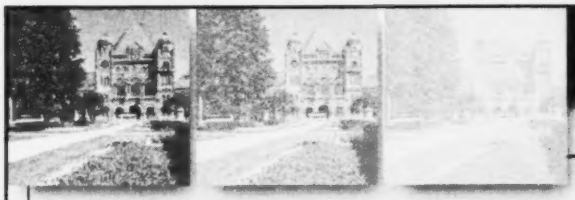

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Parmi les principales réunions intergouvernementales, on peut citer la 43e Conférence annuelle des premiers ministres, qui s'est déroulée à Halifax en août 2002, une réunion spéciale des premiers ministres à Toronto en janvier 2003, et la réunion fédérale-provinciale des premiers ministres à Ottawa en février 2003.

Conférence annuelle des premiers ministres – Août 2002

La grande priorité de l'Ontario à la Conférence annuelle des premiers ministres de 2002 était le financement et la réforme des soins de santé. Les premiers ministres, qui ont tous convenu que l'amélioration des services de soins de santé proposés aux Canadiens constituait la première des priorités, ont adopté les mesures suivantes :

- Ils ont demandé au gouvernement fédéral de les rejoindre dans un nouveau partenariat financier pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population canadienne. Ils ont aussi souhaité la tenue d'une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres avant le budget fédéral de 2003 pour étudier la possibilité d'établir une nouvelle relation de coopération visant à revitaliser et à soutenir le système de soins de santé pour tous les Canadiens.

- Les premiers ministres ont souligné les progrès significatifs réalisés dans un certain nombre de dossiers, y compris : la mise en place d'un processus commun d'approbation des médicaments; la rationalisation du processus d'approbation des médicaments génériques; et l'élaboration d'un cadre commun pour aider à faire face aux défis que posent les progrès de la génétique.

- Les premiers ministres ont également annoncé qu'à partir de l'automne 2002 le Conseil des premiers ministres pour sensibiliser les Canadiens à la santé s'emploierait à informer le public sur les enjeux relatifs au système de santé et sur les mesures prises par les gouvernements.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Réunion spéciale des premiers ministres – Janvier 2003

L'Ontario a organisé et accueilli la réunion spéciale sur la santé de janvier 2003 à Toronto. L'Ontario a collaboré avec les autres provinces pour établir des positions communes, ainsi qu'en matière de recherches et de communications. La réunion a porté exclusivement sur le financement et la réforme des soins de santé et s'est appuyée sur l'impulsion donnée par les précédentes réunions des premiers ministres.

À la fin de la réunion a été diffusé un Accord des premiers ministres pour le renouvellement et la viabilité à long terme des soins de santé pour les Canadiens. L'accord confirme l'engagement collectif des premiers ministres à l'égard du régime public d'assurance-maladie; propose un arrangement pour le financement à long terme; détermine des priorités pour le renouvellement des services de santé; et établit des mécanismes visant à améliorer la responsabilisation. Cet accord a servi de base de discussion lors de la rencontre des premiers ministres des provinces et des territoires avec le premier ministre du Canada en 2003.

Réunion fédérale-provinciale des premiers ministres – Février 2003

Lors de la réunion qui s'est déroulée à Ottawa en février 2003, les premiers ministres ont conclu un accord avec le gouvernement fédéral, qui s'est engagé à augmenter de 10 milliards de dollars, sur trois ans, sa part du financement des soins de santé dans les provinces et les territoires.

Entente-cadre sur l'union sociale

Le ministère a dirigé pour la province l'examen triennal de l'Entente-cadre sur l'union sociale (ECUS) entrepris par l'Ontario et les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux. L'ECUS vise à créer un cadre de coopération renforcée entre les paliers de gouvernement en vue d'améliorer l'efficacité et le rendement des programmes sociaux au bénéfice de tous les Canadiens et Canadiennes.

De plus, le MAI a continué à travailler avec les autres ministères pour s'assurer que l'Ontario respecte ses obligations aux termes de l'ECUS.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	9
Effectif *(au 31 mars 2003)*	35

*Pour plus de renseignements sur le **ministère des Affaires intergouvernementales**, veuillez consulter notre site Web à **www.mia.gov.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0605-9 (HTML)
ISBN 1-4249-0606-7 (PDF)
ISBN 1-4249-0604-0 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère des Affaires municipales et du Logement

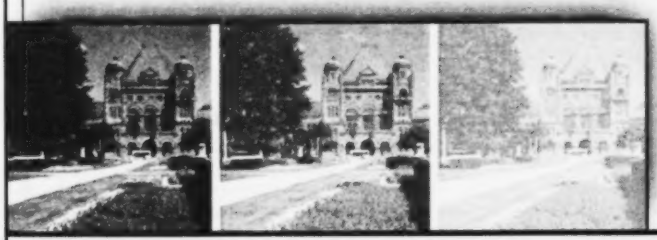

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

2002-2003 RAPPORTS ANNUELS 2003-2004

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Les principales responsabilités du ministère des Affaires municipales et du Logement sont les suivantes : élaboration de politiques pour les administrations locales et les affaires urbaines, aménagement du territoire, réglementation du bâtiment, développement rural et logement. Le ministère a également des responsabilités directes en matière de prestation de programmes, notamment en ce qui concerne la réglementation des loyers et le règlement des différends opposant locateurs et locataires, les approbations en application de la *Loi sur l'aménagement du territoire* et les programmes de développement rural.

Ses responsabilités clés sont les suivantes :

- élaboration et administration de politiques et de cadres de réglementation pour les administrations locales, le financement municipal, l'aménagement du territoire, le logement social et abordable, le développement rural et la réglementation du bâtiment;
- prestation de services d'aménagement en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*. De plus, le ministère élabore, finance et administre des programmes favorisant le développement rural et urbain, la gouvernance et la responsabilité municipales, ainsi que le logement social et abordable;
- application de la réglementation sur la location résidentielle par l'entremise du Tribunal du logement de l'Ontario;
- coordination des politiques et programmes du gouvernement de l'Ontario qui ont une incidence sur les municipalités, fonction de centre d'expertise et prestation de conseils et de services régionaux d'éducation et de formation aux municipalités et autres intervenants;
- élaboration et administration de programmes de rétablissement après une catastrophe ou une situation d'urgence, de programmes d'investissement dans l'infrastructure municipale et d'autres programmes de paiements de transfert visant à aider les collectivités et les personnes.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

ADMINISTRATIONS LOCALES ET AFFAIRES URBAINES

Le ministère a mené de nombreuses consultations sur les plans concernant la reconnaissance en droit du protocole d'entente conclu avec l'Association des municipalités de l'Ontario.

Le ministère a continué d'encourager l'excellence au sein des administrations locales dans le cadre du Programme de mesure de la performance des services municipaux. Ce programme permet aux municipalités de recueillir des données et de présenter des rapports sur l'efficacité des services de ramassage des déchets, des services d'entretien des routes et d'autres services locaux. Au cours de 2003-2004, 73 pour 100 des municipalités ont communiqué leurs résultats aux contribuables locaux, ce qui dépasse l'objectif initial de 60 pour 100.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le ministère a pris des mesures pour appuyer l'engagement du gouvernement envers la protection des espaces verts et la réduction de l'étalement urbain. Il a déposé un projet de loi qui, s'il est adopté, interdirait pendant un an tout nouveau projet d'urbanisation de terres rurales et agricoles dans le Golden Horseshoe (rétroactivement à décembre 2003), à moins qu'il ne s'agisse de terres ayant déjà été désignées à des fins d'aménagement. En février 2004, le Groupe d'étude sur la ceinture de verdure, composé de représentants des intervenants et d'experts dans divers domaines, a été constitué et chargé de tenir des consultations et de présenter ses conclusions et ses recommandations au ministre. Les travaux de mise en œuvre du Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges se sont également poursuivis.

Des mesures ont été prises pour améliorer le système d'aménagement du territoire dans la province et réformer la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO). On a présenté un projet de loi dont l'adoption empêcherait de porter en appel devant la CAMO les expansions de zones urbaines non approuvées par les conseils municipaux. Le service provincial d'aménagement à guichet unique du ministère a donné des résultats probants, 96 pour 100 des intervenants s'en déclarant satisfaits.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

LOGEMENT

Le ministère a annoncé la mise sur pied du Programme provincial de banques d'aide au loyer, doté de 10 millions de dollars, pour fournir aux ménages à faible revenu une aide financière qui leur permettra de payer leurs arriérés de loyer et de conserver leur domicile. Le ministère s'est également attaqué à un plan en vertu duquel il consultera la population afin de réformer la *Loi de 1997 sur la protection des locataires.*

DÉVELOPPEMENT RURAL

Le ministère a collaboré avec divers ministères ontariens et le gouvernement fédéral au remaniement d'un programme pour l'investissement dans l'infrastructure et le développement économique des collectivités rurales et du Nord. Il a aussi entrepris l'élaboration du premier plan rural de l'Ontario, un cadre de travail sur lequel s'appuiera le gouvernement provincial pour favoriser l'édification de collectivités rurales fortes. Grâce à la somme de 2,2 millions de dollars que le gouvernement a investie dans le cadre du Programme de développement économique des collectivités rurales, des investissements de 3,6 millions de dollars ont été obtenus du secteur privé pour développer l'économie des collectivités rurales de l'Ontario.

RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT

Le but du ministère est d'assurer la mise en place d'un système efficace et efficient de réglementation du bâtiment mis à exécution de manière effective et cohérente et améliorant les conditions applicables à la construction et à l'entretien des bâtiments. Au cours de l'année, le ministère a tenu des examens continus des aspects liés à l'administration et à l'application des règlements et des lois régissant le bâtiment. En 2003-2004, les clients du ministère étaient à 100 pour 100 satisfaits de ces examens, ce qui dépasse l'objectif initial de 80 pour 100.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**663**
Immobilisations	**206**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**929,4**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

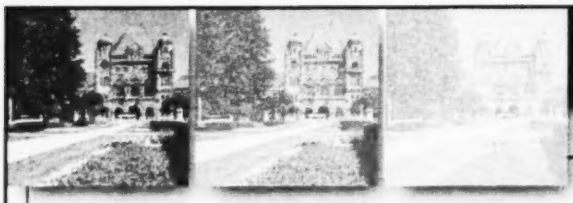

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

ADMINISTRATIONS LOCALES ET AFFAIRES URBAINES

La *Loi de 2001 sur les municipalités*, une nouvelle loi, a été adoptée. Elle renferme des dispositions sur la structure, la gouvernance et les pouvoirs généraux des municipalités. Le ministère a organisé à l'intention des représentants municipaux des séances de formation et d'information sur la nouvelle loi.

Le ministère a tenu des rencontres régulières avec l'Association des municipalités de l'Ontario en vertu du protocole d'entente signé en décembre 2001. Ce protocole enchâssait le principe de consultations préalables sur les lois et règlements ayant des incidences sur le budget des administrations locales. Le ministère est aussi rapidement venu en aide aux régions frappées par des inondations dans le district de Rainy River et à Peterborough.

CROISSANCE INTELLIGENTE

Le ministère a travaillé avec cinq comités des initiatives de croissance intelligente, ses ministères partenaires, des intervenants et le grand public pour parvenir à un consensus sur les recommandations visant la promotion et la gestion de la croissance en Ontario.

AMÉNAGEMENT, DÉVELOPPEMENT ET LOGEMENT

En tout, 81 pour 100 des clients municipaux ont exprimé leur satisfaction à l'égard du service provincial d'aménagement à guichet unique du ministère, qui aide à maintenir un système simplifié et rationalisé d'aménagement du territoire.

Une loi visant à rationaliser le système de réglementation du bâtiment et à améliorer les connaissances et la responsabilité des experts en bâtiment est entrée en vigueur. Le ministère a aussi conclu une entente concernant le logement abordable avec le gouvernement fédéral.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

DÉVELOPPEMENT RURAL

Pendant l'exercice, le gouvernement a transféré la responsabilité des programmes de développement des collectivités rurales du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation au ministère des Affaires municipales et du Logement.

L'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario a affecté plus de 40,2 millions de dollars à la salubrité de l'eau potable dans 65 municipalités. Le Programme de développement économique des collectivités rurales a prévu un nouvel investissement provincial de 60 millions de dollars pour aider les collectivités rurales à surmonter les obstacles au développement économique.

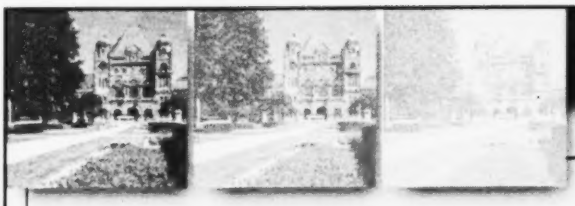

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	636
Immobilisations	20
Effectif *(au 31 mars 2003)*	893,2

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

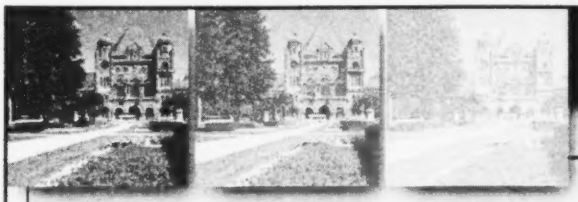

*Pour plus de renseignements sur le **ministère des Affaires municipales et du Logement**, veuillez consulter notre site Web à **www.mah.gov.on.ca.** Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0614-8 (HTML)
ISBN 1-4249-0615-6 (PDF)
ISBN 1-4249-0613-X (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

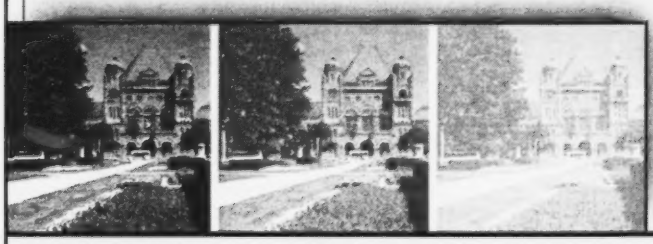

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation de l'Ontario (MAAO) contribue à renforcer le secteur agroalimentaire en investissant dans la mise au point et le transfert de technologies novatrices, en maintenant et en attirant des investissements, en développant des marchés et en fournissant des outils efficaces de gestion des risques.

Le ministère consulte beaucoup les intervenants et collabore avec un grand nombre de partenaires de l'industrie et tous les paliers de gouvernement afin d'offrir des programmes qui renforceront la position du secteur en tant que leader mondial de la production écologique de produits agroalimentaires salubres de grande qualité. De plus, le MAAO collabore étroitement avec plusieurs autres ministères afin d'élaborer des politiques et de dispenser des programmes dans des secteurs aussi variés que la gestion des éléments nutritifs, l'attraction des investissements, le développement économique et la salubrité des aliments. Un grand nombre de ces initiatives reposent sur des partenariats avec les administrations municipales.

Pour mieux servir l'industrie agroalimentaire, le MAAO a recours à 12 organismes, conseils et commissions en tout. Certains, comme le Tribunal d'appel de l'agriculture, de l'alimentation et des affaires rurales, ont un rôle décisionnel; d'autres sont des services opérationnels et des entreprises. Par exemple, Agricorp administre les programmes d'assurance-récolte qui fournissent des paiements de stabilisation du revenu aux agriculteurs pour les protéger contre les risques naturels. Quant à elle, la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario est un organisme de réglementation qui supervise les 21 commissions de commercialisation de la province et trois associations de producteurs agricoles. Elle élabore et met en oeuvre des politiques, assure un leadership stratégique et offre des programmes de sensibilisation aux commissions de commercialisation et à leurs partenaires de l'industrie.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Le budget d'avril 2003 a éliminé les droits de cession immobilière applicables aux terres agricoles lorsque celles-ci font l'objet d'une cession entre membres d'une même famille.

Le règlement pris en application de la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* est entré en vigueur le 30 septembre 2003. Le MAAO a créé un Comité consultatif provincial de la gestion des éléments nutritifs et tenu de vastes consultations auprès des intervenants.

Le gouvernement a demandé la tenue d'un examen indépendant du système ontarien d'inspection et de réglementation des viandes. De plus, il a accru le nombre d'inspecteurs des viandes à temps plein, qui est passé de 10 à 71, et engagé 61 inspecteurs des viandes à temps partiel.

En décembre 2003, le gouvernement de l'Ontario a signé un accord de mise en oeuvre avec le gouvernement fédéral aux termes du Cadre stratégique pour l'agriculture. Au cours des cinq années d'application de cet accord, le Canada et l'Ontario investiront plus de 1,7 milliard de dollars dans le secteur agroalimentaire, ce qui accroîtra sa compétitivité et sa stabilité à long terme.

Par ailleurs, le MAAO a élaboré et mis en oeuvre le système Avantage HACCP pour les petites et moyennes usines de conditionnement des aliments. Il s'agit d'une démarche pratique qui permet de maintenir des normes strictes en matière de salubrité des aliments. Le système d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP) est un système d'assurance de la salubrité des aliments axé sur la détermination des problèmes pour éviter leur apparition pendant le conditionnement des aliments.

À la suite de la découverte en mai 2003 d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) dans un troupeau canadien, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à verser jusqu'à 138,5 millions de dollars pour aider l'industrie de l'élevage des ruminants à se remettre de cette situation.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	673
Immobilisations	1
Effectif *(au 31 mars 2004)*	873,6

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

En 2002, le secteur agroalimentaire de l'Ontario a affiché des ventes de plus de 8,3 milliards de dollars et est demeuré le principal exportateur canadien. Les entreprises d'aliments et de boissons ont investi environ 800 millions de dollars dans des installations nouvelles et existantes en Ontario et créé plus de 6 000 emplois.

Le 1er avril 2002, le ministère a conclu une deuxième entente quinquennale avec l'Université de Guelph. Pendant la durée de ce partenariat, le MAAO investira plus d'un quart de milliard de dollars dans la recherche, l'éducation et les services de laboratoire.

En juin 2002, la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs* a été promulguée.

L'Ontario a signé le Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), un cadre fédéral-provincial, et négocié avec le gouvernement fédéral au nom de l'industrie pour s'assurer que les programmes mis en oeuvre aux termes du CSA sont suffisamment souples pour répondre aux besoins de notre secteur agricole diversifié.

Des progrès ont été réalisés dans un certain nombre d'initiatives visant à améliorer le système provincial d'assurance de la salubrité des aliments. Plus de 1,25 million de dollars ont été affectés à 12 projets de recherche sur la salubrité des aliments. De plus, le ministère a collaboré avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et le ministère des Richesses naturelles afin d'élaborer des règlements en application de la *Loi de 2001 sur la qualité et la salubrité des aliments.*

Le secteur privé s'est joint à la province et a affecté 246 millions de dollars à la réalisation de 119 projets dans le cadre du programme « Un avenir prometteur pour l'agriculture de l'Ontario ».

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	**598**
Coûts uniques et exceptionnels	**18**
Immobilisations	**43**
Effectif *(au 31 mars 2003)*	**804,8**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

Pour plus de renseignements sur le ***ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation,*** *veuillez consulter notre site Web à* ***www.OMAFRA.gov.on.ca.*** *Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site* ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0563-X (HTML)
ISBN 1-4249-0564-8 (PDF)
ISBN 1-4249-0562-1 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère de la Culture

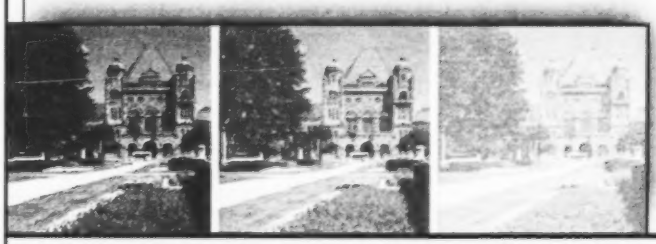

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

2002-2003 RAPPORTS ANNUELS 2003-2004

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de la Culture applique des lois, élabore des politiques et offre des programmes liés aux arts, au patrimoine, aux bibliothèques, aux industries et aux organismes culturels de l'Ontario.

Le ministère fournit des fonds de fonctionnement à ses organismes, bibliothèques, musées et organismes de protection du patrimoine provincial. Il gère les crédits d'impôt et d'autres programmes destinés aux industries culturelles : la production cinématographique et télévisuelle, l'édition de livres et de journaux, l'enregistrement sonore et les médias numériques.

En partenariat avec ses agences, des organismes provinciaux et communautaires, d'autres ministères, les autorités fédérales et municipales et le secteur privé, le ministère s'emploie à encourager les arts, à préserver et protéger le patrimoine, et à offrir un accès équitable à l'information par le biais du réseau de bibliothèques publiques.

Le ministère supervise les activités des 13 organismes provinciaux suivants :

- Musée des beaux-arts de l'Ontario
- Collection McMichael d'art canadien
- Fondation du patrimoine ontarien
- Centre des sciences de l'Ontario
- Jardins botaniques royaux
- Musée royal de l'Ontario
- Science Nord
- Conseil des arts de l'Ontario
- Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario
- Fondation Trillium de l'Ontario
- Services des bibliothèques de l'Ontario – Nord
- Services des bibliothèques de l'Ontario – Sud
- Commission des biens culturels

Notre vision

Le ministère de la Culture encourage les arts et les industries culturelles, protège le patrimoine de l'Ontario et fait progresser le réseau de bibliothèques publiques.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

Après l'élection du gouvernement McGuinty en octobre 2003, les intervenants du secteur du patrimoine ont été consultés à propos des amendements visant à améliorer la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, notamment pour renforcer le contrôle des activités de démolition.

En mars 2004, le ministère a collaboré avec la Société immobilière de l'Ontario et la ville de Toronto pour négocier avec succès un accord de principe sur l'acquisition du site des premiers édifices parlementaires de l'Ontario. L'accord permet d'assurer la sauvegarde de cet élément majeur de l'histoire de la province au bénéfice des générations futures.

Le ministère et l'Association des musées de l'Ontario ont organisé neuf ateliers dans toute la province, y compris un atelier bilingue dans le Nord de l'Ontario, afin de faire connaître à la communauté des musées les normes provinciales applicables dans ce domaine. Le ministère a également proposé à des plongeurs plusieurs cours sur la protection du patrimoine marin.

Dans le cadre de son Projet d'amélioration des services d'information archéologique, le ministère a lancé une vaste consultation de la communauté des archéologues, des Premières nations et d'autres intervenants clés pour examiner la possibilité d'améliorer l'octroi des permis et les procédures d'autorisation réglementaires.

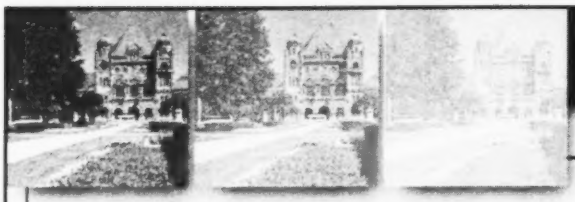

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

La fréquentation des organismes et attractions du tourisme culturel de l'Ontario et les dépenses effectuées par les visiteurs ont subi une baisse spectaculaire en raison de la crise du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), de la panne d'électricité d'août 2003 et d'autres problèmes. En juillet 2003, le ministère a lancé le Fonds de promotion du tourisme culturel (FPTC) dans le cadre du Programme de relance du tourisme du gouvernement, d'une valeur de 128 millions de dollars. Le Fonds a aidé certains organismes culturels, comme le Festival de Stratford et le Festival Shaw, à reconquérir leur auditoire, à toucher un public plus large et à créer de nouveaux produits du tourisme culturel.

À l'aide du FPTC, la fréquentation des attractions culturelles des organismes du ministère a rebondi, pour atteindre 3,1 millions de visiteurs en 2003-2004. Globalement, les initiatives de relance du tourisme, y compris le FPTC, ont généré 687 millions de dollars de recettes pour l'économie ontarienne entre le 1er juillet 2003 et le 31 mars 2004.

Pour redynamiser le secteur artistique et culturel en favorisant la création de nouvelles entreprises et la formation, le ministère a augmenté le financement des activités de base du Conseil des arts de l'Ontario (CAO) de 7,5 millions de dollars en 2003, et s'est engagé à verser 7,5 millions de dollars supplémentaires en 2004-2005. Le CAO, qui a célébré son 40e anniversaire, est le principal vecteur de l'appui de la province aux artistes et aux organismes artistiques professionnels. En 2003-2004, le CAO a versé 29,3 millions de dollars sous forme de subventions à 1 379 artistes et à 867 organismes dans 249 collectivités de l'Ontario.

Le ministère a étroitement collaboré avec le Centre des sciences de l'Ontario, le Musée des beaux-arts de l'Ontario et le Musée royal de l'Ontario en vue de mettre en oeuvre des plans d'aménagement d'installations et de renouveau culturel pour ces organismes. Le ministère a également confirmé son engagement à l'égard des installations culturelles, de l'éducation artistique et de la revitalisation urbaine en investissant 2 millions de dollars dans un nouveau complexe qui accueillera la célèbre compagnie théâtrale Soulpepper Theatre Company et le Collège George Brown. Le nouveau complexe sera aménagé dans le bâtiment historique de la distillerie Gooderham and Worts de Toronto.

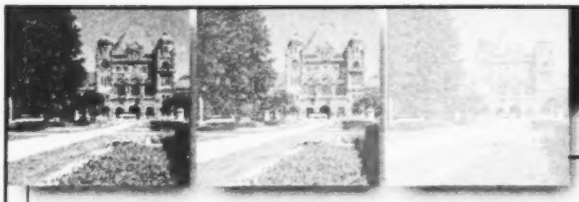

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

Avec la Fondation Trillium de l'Ontario, le ministère s'est employé à établir de nouvelles orientations pour les programmes de 2003-2004. L'une des initiatives caractéristiques des nouvelles lignes directrices a été l'investissement de 1,25 million de dollars dans un festival artistique et culturel conçu pour compléter et promouvoir les championnats du monde de cyclisme 2003 à Hamilton. Cette subvention a également permis de former près de 3 000 bénévoles qui ont contribué au bon déroulement des championnats.

Le ministère et la Fondation Trilllium de l'Ontario ont aussi collaboré pour lancer l'Initiative de financement stratégique pour les conseils de bibliothèques. Le programme accorde des subventions jusqu'à concurrence de 15 000 dollars aux bibliothèques de l'Ontario qui desservent les municipalités de 20 000 habitants au plus, aux bibliothèques des Premières nations et aux régies locales des services publics qui offrent des services de bibliothèque. Pour la première année, 214 bibliothèques de petites collectivités ont reçu 2 millions de dollars de subventions pour acquérir des collections, renforcer les programmes communautaires, moderniser la formation et la technologie, acheter de l'équipement, du mobilier et des rayonnages, et améliorer l'accessibilité.

Conjointement avec le Service des bibliothèques de l'Ontario – Sud, le ministère a mis en place le nouveau service « TEKdesk 24/7 » à la bibliothèque publique de Peterborough. Avec sa ligne téléphonique directe et son bureau d'assistance accessible sur Internet, ce service novateur fournit un appui technologique à toutes les bibliothèques de l'Ontario. Ce service offert 24 heures sur 24, sept jours sur sept sera particulièrement utile aux petites bibliothèques isolées des régions rurales et à celles des Premières nations, qui n'ont pas toujours des spécialistes techniques sur place.

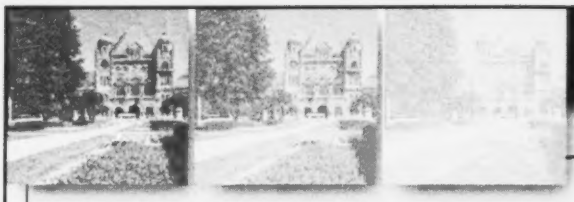

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**303,0**
Immobilisations	**24,0**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**511,8**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

En 2002-2003, le ministère a appuyé de nombreuses initiatives visant à améliorer la vie culturelle de l'Ontario.

Le ministère a procédé à une large consultation des chefs de file du secteur du patrimoine ontarien en vue d'étudier d'éventuelles modifications de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario.* Il a tenu des réunions avec des représentants des organismes patrimoniaux, les municipalités et les secteurs de l'aménagement et de l'immobilier. Un guide de discussion a été élaboré et largement diffusé pour recueillir les commentaires de multiples intervenants.

En collaboration avec l'Association des musées de l'Ontario, le ministère a modifié le programme de Subvention de fonctionnement aux musées communautaires afin de soutenir le dynamisme des musées communautaires dans toute la province.

Le ministère a également appuyé le programme Portes ouvertes Ontario, une initiative de la Fondation du patrimoine ontarien qui vise à favoriser le tourisme culturel ainsi que la sensibilisation et l'enthousiasme du public à l'égard des édifices et des sites patrimoniaux de la province. Portes ouvertes Ontario a remporté un franc succès dès sa première année : 300 000 personnes ont visité plus de 560 sites dans 40 collectivités.

Plusieurs changements administratifs qui contribuent à renforcer la protection du patrimoine ont été mis en place avec l'adoption de la *Loi de 2002 sur l'efficience du gouvernement.* La *Loi sur le patrimoine de l'Ontario* a été modifiée de manière à assurer spécifiquement la protection du patrimoine marin.

La *Loi de 2002 sur l'efficience du gouvernement* comporte également des modifications procédurales et administratives de la *Loi sur les bibliothèques publiques* et de la *Loi sur l'insaisissabilité des biens culturels étrangers.*

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

Le ministère a collaboré avec la Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario (SODIMO) pour élaborer de nouveaux programmes et services visant à améliorer les pratiques commerciales, à attirer des investissements, à cibler les marchés d'exportation, à améliorer l'image des événements et festivals de l'Ontario et à effectuer des études de marché.

Pour répondre aux difficultés rencontrées par le secteur de l'édition, la SODIMO a lancé l'Initiative pour l'industrie du livre en Ontario, un programme de 1,5 million de dollars qui permet d'investir dans la production de livres canadiens, de restructurer les systèmes de diffusion et d'élaborer des plans de commercialisation. Les sociétés d'édition appartenant à des intérêts canadiens et basées en Ontario ont ainsi pu déposer une demande de financement jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par éditeur.

En 2002, le ministère a transféré la responsabilité du programme Trillium Book Award/prix Trillium à la SODIMO. Le programme, qui constitue la plus haute distinction accordée à des auteurs ontariens, inclut désormais un nouveau Prix de poésie, et le montant remis aux lauréates et aux lauréats a été augmenté. Le ministère a également travaillé avec le ministère des Finances à la mise en oeuvre d'un nouveau système de crédit d'impôt simplifié pour la production cinématographique et télévisuelle.

Le ministère a collaboré avec la Fondation Trillium de l'Ontario pour donner de nouvelles orientations aux programmes. Depuis 2003-2004, par exemple, les petites bibliothèques sont admissibles à des subventions Trillium sur la base d'un projet pilote.

En partenariat avec le gouvernement fédéral, le ministère a appuyé le renouveau culturel de Toronto en apportant des aménagements d'infrastructure majeurs à certains de nos établissements les plus célèbres comme le Roy Thomson Hall, le Musée des beaux-arts de l'Ontario, le Musée de l'art céramique George R. Gardiner, l'École nationale de ballet, le Musée royal de l'Ontario, le Conservatoire royal de musique et le futur Canadian Opera House.

Le ministère a aussi joué un rôle clé dans l'initiative lancée par les agents de change pour redynamiser le Centre des sciences de l'Ontario.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	331,0
Immobilisations	42,0
Effectif *(au 31 mars 2003)*	482

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

*Pour plus de renseignements sur le **ministère de la Culture,** veuillez consulter notre site Web à **www.culture.gov.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0584-2 (HTML)
ISBN 1-4249-0585-0 (PDF)
ISBN 1-4249-0583-4 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère du Développement du Nord et des Mines

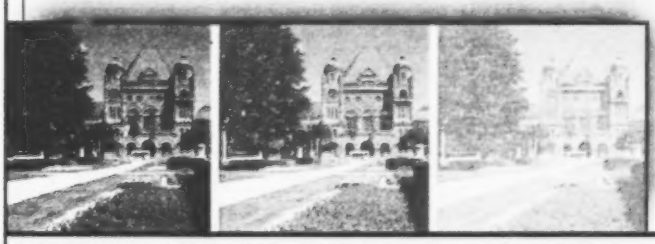

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

2002-2003 RAPPORTS ANNUELS 2003-2004

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

En tant que ministère responsable du Nord, le ministère du Développement du Nord et des Mines (MDNM) contribue au dynamisme, à la santé et à la prospérité du Nord et du secteur minier de l'Ontario.

Le ministère offre à la population du Nord un accès aux programmes et aux services gouvernementaux et favorise l'établissement d'un climat propice aux affaires et aux investissements en Ontario.

Il assure la participation du Nord à l'élaboration de politiques et de programmes publics. Grâce à son point de vue sur le Nord, le MDNM appuie les initiatives du gouvernement provincial dans le Nord et tient compte des particularités de la région. Les 31 Bureaux du développement du Nord et les 31 centres d'information du gouvernement assurent à l'ensemble de la région l'accès aux programmes et services, et offrent nombre de programmes et de services en collaboration avec les ministères partenaires ou en leur nom.

Des professionnels du développement économique spécialisés dans les produits forestiers, l'exploitation minière, les affaires et l'industrie, la biotechnologie, la fabrication, les télécommunications, l'agriculture, le tourisme et la promotion du commerce et de l'investissement aident les municipalités, les Premières nations et les entreprises à attirer des investissements, à exploiter les débouchés commerciaux et à diversifier l'économie locale.

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO), présidée par le ministre du Développement du Nord et des Mines, fournit une aide financière cruciale pour le développement des entreprises, l'investissement dans les immobilisations et l'infrastructure, ainsi que la création d'emplois dans les collectivités du Nord.

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le MDNM coordonne les investissements provinciaux essentiels dans les transports, les télécommunications et l'infrastructure publique du Nord par l'entremise de la Commission de transport Ontario Northland (CTON) et de la société de transport Owen Sound Transportation Company (OSTC).

Le Programme des transports dans le Nord du ministère est offert conjointement avec d'autres ministères pour étendre et entretenir le réseau routier du Nord, les routes dans les régions non dotées de la personnalité morale, les routes d'accès aux ressources et les routes d'hiver.

Afin de rehausser la compétitivité du secteur minier, le MDNM gère les terrains miniers de l'Ontario, attire des investissements et appuie la mise en valeur des minéraux. Il applique la *Loi sur les mines* afin d'assurer un accès juste aux droits miniers de la Couronne et une gestion équitable des terrains miniers.

La Commission géologique de l'Ontario, qui exécute un mandat provincial par l'entremise de son bureau principal situé à Sudbury et des dix bureaux de géologues résidents régionaux, fournit les renseignements et les services géoscientifiques qui assurent le dynamisme du secteur minier et aident l'Ontario à conserver son statut de chef de file mondial des géosciences.

La Commission fournit également l'information géoscientifique stratégique de base nécessaire pour, d'une part, déterminer les formations aquifères de l'Ontario, le potentiel d'énergie non renouvelable et les sources de ressources minérales de qualité pour le secteur du bâtiment et, d'autre part, appuyer les priorités du gouvernement en matière de protection des eaux souterraines. Cette information géoscientifique facilite aussi la prise de décisions éclairées relativement à l'aménagement du territoire et assure ainsi un développement communautaire sain et durable.

Le programme Exploitation minière et réhabilitation des terrains miniers du MDNM, avec le concours des ministères partenaires et de divers ministères fédéraux, favorise l'utilisation sûre, judicieuse et durable des terrains miniers de l'Ontario.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO (SGFPNO)

La SGFPNO a continué d'appuyer les initiatives rattachées à l'infrastructure, au tourisme, aux télécommunications, aux partenariats stratégiques et aux fondations communautaires. Vers la fin de l'exercice 2003-2004, la Société a axé davantage ses activités sur le développement économique et la création d'emplois. Elle a investi 85,2 millions de dollars en 2003-2004.

ROUTES DU NORD

Plus de 205 millions de dollars ont été investis dans le cadre du Programme des routes du Nord en 2003-2004. Au nombre des projets financés, mentionnons la continuation de l'élargissement à quatre voies des routes 11, 69 et 17. Un nouveau contrat a été octroyé à l'égard d'un tronçon de six kilomètres sur la route 11, entre Katrine et Emsdale.

En novembre 2003, le Canada et l'Ontario ont signé une entente fédérale-provinciale relative au Programme stratégique d'infrastructures routières (PSIR). Dans le cadre de ce programme, les deux paliers de gouvernement participeront à parts égales au financement de projets désignés dans le cadre du Réseau routier national.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND (CTON)

Le MDNM a mis à exécution sa Stratégie d'amélioration des services afin de rehausser les services de transport maritime et d'autobus.

La société de transport Owen Sound Transportation Company a entamé sa deuxième année en tant que société commerciale distincte et continue à améliorer les services du M.S. Chi-Cheemaun pour appuyer le tourisme dans le Nord de l'Ontario.

Le gouvernement a rejeté la proposition de CN Rail concernant l'achat des biens ferroviaires de la CTON. Il a continué à fournir le soutien financier nécessaire à la Commission tout en collaborant avec son conseil d'administration pour améliorer les services et réaliser des économies sur le plan opérationnel.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

Quarante-sept projets représentant des coûts d'immobilisations évalués à 88 millions de dollars ont été approuvés pour le Nord dans le cadre de l'Option 1 de l'initiative Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario. Vingt autres projets, dont le total des coûts d'immobilisations autorisés est évalué à plus de 90 millions de dollars, ont été approuvés dans le cadre de l'Option 2, qui permet aux collectivités de s'occuper des questions de santé et de sécurité.

En tout, 99 projets bénéficieront d'un financement représentant un engagement de plus de 27 millions de dollars dans le cadre de l'initiative SuperCroissance - volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme (PSCT), dotée de 300 millions de dollars.

UN SECTEUR MINIER COMPÉTITIF À L'ÉCHELLE MONDIALE

En 2003, les dépenses consacrées à l'exploration minière en Ontario ont totalisé environ 219 millions de dollars.

Le ministère a lancé des produits géoscientifiques et relatifs aux terrains miniers bonifiés et entrepris de renforcer la grappe minière de l'Ontario. En novembre 2003, le gouvernement a créé le Conseil d'orientation pour la grappe industrielle minière de l'Ontario.

Le MDNM a continué d'appliquer son programme de nettoyage et de remise en état des sites miniers par le biais du Programme de réhabilitation des mines abandonnées.

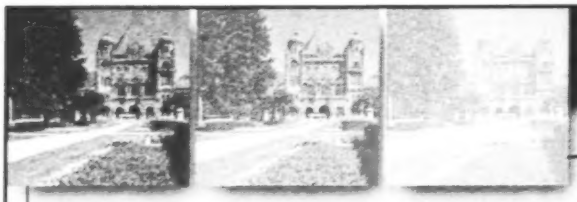

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**76**
Immobilisations	**332**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**493,6**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

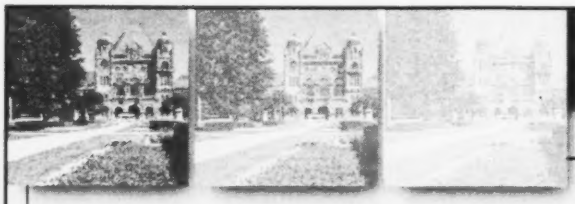

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO (SGFPNO)

La SGFPNO a mis sur pied un nouveau programme d'aide au Grand Nord. Elle a continué de faire des investissements totalisant 103 millions de dollars axés sur les possibilités de développement du Nord dans les domaines de l'infrastructure, des télécommunications, du tourisme, des partenariats stratégiques et des fondations communautaires.

ROUTES DU NORD

Le gouvernement a investi plus de 262 millions de dollars dans le Programme des routes du Nord. Au nombre des projets financés, mentionnons l'élargissement à quatre voies de la route 69 au sud de Parry Sound; l'ouverture d'un tronçon de quatre kilomètres sur la route 69 au sud de Parry Sound et sur la route 11; l'ouverture d'un tronçon de huit kilomètres de la voie de contournement de Trout Creek; et l'ouverture d'un tronçon de 13 kilomètres entre Melissa et Emsdale.

COMMISSION DE TRANSPORT ONTARIO NORTHLAND (CTON)

Le MDNM a poursuivi la mise en oeuvre de la Stratégie d'amélioration des services en instaurant un projet en deux volets qui prévoyait la cession éventuelle d'ONTelcom, la réorganisation des activités maritimes et l'amélioration des services d'autocar et des lignes ferroviaires.

En avril 2002, la société de transport Owen Sound Transportation Company (OSTC), anciennement une filiale à part entière de la CTON, est devenue une société commerciale distincte.

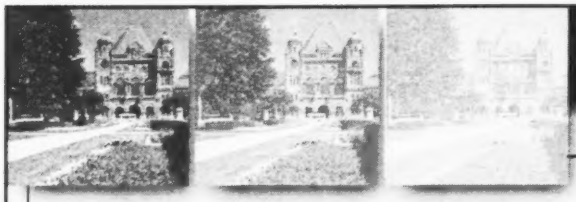

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE

Le personnel du MDNM a consulté 75 collectivités à propos de l'initiative gouvernementale Développement des collectivités rurales et des petites localités de l'Ontario. Il est venu en aide à 151 collectivités et organisations dans le cadre de l'initiative SuperCroissance – volet Partenaires pour les sports, la culture et le tourisme (PSCT) et il a aidé Sudbury (15 millions de dollars) et Thunder Bay (11 millions de dollars) à élaborer des propositions qui ont été retenues dans le cadre du volet Partenariats du millénaire.

UN SECTEUR MINIER COMPÉTITIF À L'ÉCHELLE MONDIALE

En 2002, les dépenses d'exploration minière en Ontario ont totalisé environ 139 millions de dollars. Parmi les principales initiatives, mentionnons l'opération Chasse au trésor, un projet de cartographie géoscientifique; l'investissement par la SGFPNO de 3,5 millions de dollars dans un projet de cartographie géoscientifique dans la région du lac Nipigon; et de nouveaux projets dans le cadre du programme des Technologies d'exploration minérale de l'Ontario.

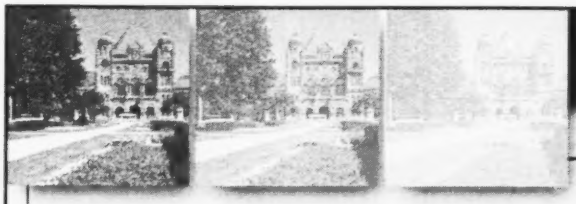

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	73
Immobilisations	391
Effectif *(au 31 mars 2003)*	487,3

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

Pour plus de renseignements sur le ***ministère du Développement du Nord et des Mines****, veuillez consulter notre site Web à* ***www.mndm.gov.on.ca****. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site* ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0620-2 (HTML)
ISBN 1-4249-0621-0 (PDF)
ISBN 1-4249-0619-9 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère du Développement économique et du Commerce

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Jusqu'en octobre 2003, le ministère du Développement économique et du Commerce avait pour nom : ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation. Ses responsabilités incluaient le développement des sciences et de la technologie.

Les principales missions du ministère sont les suivantes :
- encourager l'innovation et l'entrepreneuriat;
- améliorer la qualité des emplois;
- augmenter les investissements et les exportations;
- favoriser la suppression des obstacles aux activités commerciales;
- orienter et coordonner l'élaboration de la politique économique, scientifique et technologique à l'échelle du gouvernement.

Le ministère a pour mandat de diriger et d'orienter la politique de promotion de la croissance et de la compétitivité économiques de l'Ontario.

À cette fin, le Ministère a mis en place des initiatives visant à :
- favoriser la recherche et l'innovation dans les sciences et la technologie;
- soutenir la compétitivité sectorielle et les groupements d'entreprises;
- encourager les investissements en Ontario et faciliter les initiatives qui stimulent les exportations de la province;
- fournir des services de conseil et de soutien aux petites et moyennes entreprises de l'Ontario.

Pour mettre en oeuvre ses principaux programmes et objectifs, le ministère travaille en étroite collaboration avec bon nombre d'autres ministères, en particulier les ministères des Finances, de l'Agriculture et de l'Alimentation, du Développement du Nord et des Mines, de la Santé et des Soins de longue durée, et de la Formation et des Collèges et Universités. Il collabore en outre avec le gouvernement fédéral, les autorités municipales et le secteur privé, qui sont ses partenaires dans le cadre de nombreuses initiatives.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Du mois d'avril au mois d'octobre 2003, le ministère du Développement économique et du Commerce avait pour nom : ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation.

Principales initiatives – Compétitivité et développement des entreprises

• Obtention d'avantages pour l'Ontario lors des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur le commerce des services et participation à une nouvelle série de négociations commerciales.

• Présence au Salon aéronautique du Bourget (Paris) en 2003.

• Évaluation des atouts et des faiblesses de l'Ontario en matière de compétitivité et de développement économique à l'échelle de toute la province.

• Élaboration du Plan d'action pour une frontière intelligente en vue d'améliorer les mesures de sécurité et la circulation des marchandises entre l'Ontario et les États-Unis.

• Organisation de la 9e Foire aux idées, qui réunit les dirigeants d'entreprises à forte croissance et offre des programmes de mentorat et de partenariats stratégiques.

• Élaboration et examen des modifications à la *Loi de 2001 sur l'efficience du gouvernement* et à la *Loi de 1999 visant à réduire les formalités administratives*.

• Investissement de 14,1 millions de dollars dans des projets en partenariat avec les universités et les collèges de l'Ontario, dans le cadre de l'initiative Investissement dans les compétences stratégiques.

Principales initiatives – Investissements

• Le programme Promotion Ontario, qui a mis en valeur les atouts de la province en tant que lieu privilégié pour investir et faire des affaires.

• L'initiative Fonds d'investissements stratégiques dans des grands projets, qui a attiré de nouveaux investissements dans les industries stratégiques.

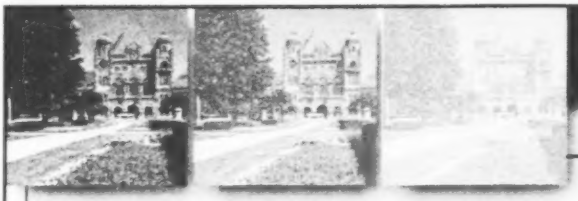

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

• Soutien aux efforts déployés pour attirer l'investissement de 214 millions de dollars de capitaux, qui ont débouché sur la création de 6 900 emplois.

• Services d'aide à la création d'entreprises en Ontario offerts à plus de 150 gens d'affaires immigrants.

Principales initiatives – Commerce et relations internationales

• Lancement du nouveau site Web d'Ontario Export inc., qui fournit à la clientèle un accès en libre-service à des renseignements sur l'exportation (événements, débouchés, fournisseurs, etc.).

• Soutien à 751 exportateurs pour les aider à percer sur de nouveaux marchés.

• Programme des Prix ontariens d'excellence en commerce international.

• Coordination de la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs des Grands Lacs.

• Organisation de 63 missions commerciales internationales, notamment au Japon et en Corée, au Forum économique mondial de Davos et aux États-Unis.

Principales initiatives – Entrepreneuriat et services régionaux

• Appui des conseillers en développement des entreprises des 11 bureaux régionaux du Sud de l'Ontario fourni à plus de 1 200 entreprises à fort potentiel de croissance ou à croissance élevée du Sud de l'Ontario.

• Lancement de plusieurs initiatives visant à compenser les effets négatifs de la crise du SRAS sur l'économie et la communauté des gens d'affaires, notamment des consultations offertes à plus de 100 entreprises directement touchées.

• Soutien à 183 entreprises exploitées durant l'été par des étudiants âgés de 15 à 29 ans dans le cadre du programme Entreprise d'été, et 45 prêts accordés dans le cadre du programme Mon entreprise. Le Concours ontarien d'élaboration des plans d'affaires à l'intention des élèves du secondaire a réuni étudiants, enseignants et autres intervenants dans quatre locaux reliés par vidéo en diffusion simultanée à l'occasion de la cérémonie de remise des prix.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

• Élargissement à 44 centres du réseau des Centres d'encadrement des petits entrepreneurs, compte tenu de l'achèvement de la conversion des Centres d'aide aux nouvelles entreprises. Les Centres d'encadrement, qui offrent appui et conseils aux petites entreprises, ont traité plus de 245 000 demandes de renseignements, donné 23 000 consultations et accueilli 25 000 participants lors des séminaires.

• Introduction des Profils de données intégrées sur les collectivités, un outil qui permet à sept ministères directement concernés par le développement économique de mettre en commun l'information sur les collectivités.

Principales initiatives – Développement des sciences et de la technologie

• Soutien à la création du Centre de la découverte MaRS dans le centre-ville de Toronto.

• Poursuite des investissements dans l'infrastructure de recherche clinique et appliquée par le biais du Réseau ontarien de recherche sur le cancer.

• Poursuite des efforts de promotion de la recherche et de l'innovation grâce au Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement.

• Appui au programme des Centres de commercialisation de la biotechnologie, qui a aidé à lancer des pépinières d'entreprises dans le secteur des sciences de la vie.

• Appui au développement régional et à la croissance de l'industrie biotechnologique en Ontario par la mise en oeuvre du Programme d'innovation en biotechnologie pour le développement des partenariats régionaux et l'élaboration de onze plans régionaux pour le secteur biotechnologique.

• Poursuite du soutien au programme des Bourses du premier ministre pour l'excellence en recherche.

• Aide apportée au Consortium ontarien de la recherche-développement en technologies de réadaptation.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

• Mise en oeuvre du programme L'Ontario branché : accès régional à large bande, afin de traiter les problèmes de connexion des petites collectivités des régions rurales et du Nord de l'Ontario.

• Poursuite de la mise en oeuvre du Réseau optique de recherche et d'innovation de l'Ontario, en vue d'établir un réseau électronique de recherche et développement de nouvelle génération pour les universités, les collèges et les établissements de recherche de l'Ontario.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	253
Immobilisations	31
Effectif *(au 31 mars 2004)*	421,2

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Au cours de l'exercice fiscal 2002-2003, le ministère du Développement économique et du Commerce avait pour nom : ministère de l'Entreprise, des Débouchés et de l'Innovation.

Principales initiatives – compétitivité et développement des entreprises

• Organisation de la table ronde de l'automobile de l'Ontario et de la participation de la province au Conseil du Partenariat du secteur canadien de l'automobile (CPSCA).

• Organisation d'une conférence internationale sur les pratiques exemplaires dans le domaine de la réforme des règlements et de la simplification des formalités administratives en septembre 2002.

• Coordination du travail du Groupe d'étude sur la compétitivité, la productivité et les progrès économiques, présidé par Roger Martin, qui réalise des études et fournit des conseils stratégiques aux responsables des politiques sur les questions relatives au développement économique.

• Investissement de 12,3 millions de dollars dans des projets en partenariat avec les universités et les collèges de l'Ontario dans le cadre de l'initiative Investissement dans les compétences stratégiques.

Principales initiatives – investissements

• Soutien aux efforts déployés pour attirer l'investissement de 223 millions de dollars de capitaux, qui ont débouché sur la création de 7 200 emplois.

• Diffusion de campagnes de publicité dans la presse, à la radio et à la télévision sur les principaux marchés internationaux (États-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Japon et France).

• Intensification des efforts déployés pour encourager les investissements par un réseau de représentants sur le terrain, spécialisés dans les secteurs visés.

• Services d'aide à la création d'entreprises en Ontario offerts à plus de 150 gens d'affaires immigrants.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Principales initiatives – Commerce et relations internationales

- Soutien à 425 exportateurs pour les aider à percer sur de nouveaux marchés.
- Poursuite du programme des Prix ontariens d'excellence en commerce international, qui récompense les réalisations exceptionnelles de l'Ontario à l'exportation.
- Intensification des efforts déployés pour favoriser les échanges commerciaux par un réseau de représentants sur le terrain, spécialisés dans les secteurs visés, qui contribuent à accroître les exportations de la province.
- Coordination de la Visite Royale de la reine Elizabeth II en octobre 2002.
- Coordination de la participation à la mission commerciale et d'investissement d'Équipe Canada en Allemagne et en Russie.
- Organisation de 44 missions commerciales internationales, notamment au Japon et en Corée, au Forum économique mondial de Davos et aux États-Unis.

Principales initiatives – Entrepreneuriat et services régionaux

- Appui des conseillers en développement des entreprises des 11 bureaux régionaux du Sud de l'Ontario fourni à plus de 1 200 entreprises à fort potentiel de croissance ou à croissance élevée du Sud de l'Ontario.
- Soutien à 228 entreprises exploitées durant l'été par des étudiants âgés de 15 à 29 ans dans le cadre du programme Entreprise d'été, et 39 prêts accordés dans le cadre du programme Mon entreprise.
- Lancement du programme Futurs entrepreneurs en vue de familiariser les élèves de 7e et 8e années avec l'entrepreneuriat, grâce à des visites d'entrepreneurs en salle de classe, la fourniture de matériel pédagogique et la présentation de modèles de rôle dans les domaines de l'innovation, de la technologie et de l'esprit d'entreprise.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

• Élargissement à 34 centres du réseau des Centres d'encadrement des petits entrepreneurs, en plus des 10 Centres d'aide aux nouvelles entreprises. Le réseau, qui offre appui et conseils aux petites entreprises, a traité plus de 242 000 demandes de renseignements, donné 23 000 consultations et accueilli plus de 27 000 participants lors des séminaires.

• Organisation du Mois de l'hommage à la petite entreprise en octobre 2002, avec des dizaines de manifestations dans toute la province, dont plus de 20 événements liés à L'entraide, une solution d'affaires.

Principales initiatives – Développement des sciences et de la technologie

• Renouvellement du programme des Centres d'excellence de l'Ontario.

• Poursuite des efforts de promotion de la recherche et de l'innovation grâce au Fonds ontarien d'encouragement à la recherche-développement.

• Mise en oeuvre du programme Sensibilisation des jeunes aux sciences et à la technologie, en partenariat avec des groupes communautaires et les Ressources ontariennes pour les jeunes en sciences, en technologie et en génie.

• Collaboration avec des organismes communautaires en vue de traiter les problèmes de connexion des petites collectivités.

• Soutien aux discussions fédérales-provinciales sur l'innovation et participation à l'élaboration de la stratégie du gouvernement fédéral en matière d'innovation.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	235
Immobilisations	23
Effectif *(au 31 mars 2003)*	453,2

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

Pour plus de renseignements sur le ***ministère du Développement économique et du Commerce,*** *veuillez consulter notre site Web* ***www.ontariocanada.com.***
Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0587-7 (HTML)
ISBN 1-4249-0588-5 (PDF)
ISBN 1-4249-0586-9 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère de l'Éducation

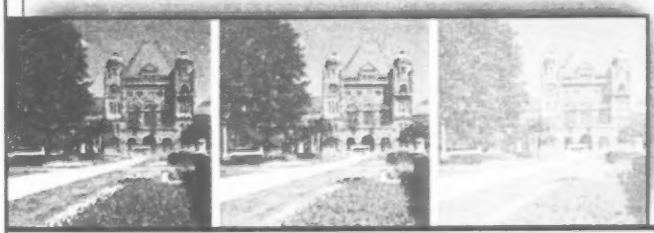

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Éducation administre le système d'éducation élémentaire et secondaire financé par les fonds publics en Ontario, conformément aux lignes directrices établies par le gouvernement provincial.

Le ministère de l'Éducation assure le leadership et établit l'orientation des politiques éducatives dans les écoles élémentaires et secondaires de langue française et anglaise en :

- instaurant un environnement sûr, efficace et respectueux propice à l'apprentissage;
- élaborant et maintenant un curriculum rigoureux et stimulant dans toute la province;
- prônant la responsabilité à l'échelle du système d'éducation financé par les fonds publics au moyen de normes provinciales concernant le rendement, la qualité de l'éducation, la sécurité dans les écoles, la taille des classes et les périodes d'enseignement;
- prônant et appuyant l'excellence dans l'enseignement et l'apprentissage;
- fournissant des aides et des ressources sous forme de fonds versés aux conseils scolaires et d'appui pour la mise en œuvre des programmes.

Le ministre de l'Éducation, par l'entremise du Ministère :

- émet des programmes-cadres;
- établit les exigences relatives aux diplômes et aux certificats;
- verse des fonds aux conseils scolaires pour la prestation des programmes d'enseignements et la construction et l'entretien des écoles.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

En outre, le Ministère établit des règlements qui régissent l'année scolaire, l'organisation des écoles et des conseils scolaires et les fonctions du personnel enseignant, des directrices et directeurs d'école et des dirigeantes et dirigeants des conseils scolaires. Le Ministère administre également les écoles provinciales pour les écoles aveugles, sourds et sourds et aveugles, ainsi que les écoles d'application pour les élèves atteints de handicaps lourds.

• Dans le budget de l'Ontario de 2003, le gouvernement s'est engagé à verser 50 millions de dollars pendant l'année scolaire 2003-2004 afin de rénover les écoles et de financer le remplacement d'au moins 34 écoles pour lesquelles le coût des réparations a été jugé prohibitif.

• Une nouvelle stratégie d'éducation dans les zones rurales de 50 millions de dollars a été élaborée afin d'aider les élèves des petites écoles et des écoles éloignées des collectivités rurales et du Nord.

• Le gouvernement a également investi 50 millions de dollars sous forme de financement annuel pour appuyer les élèves susceptibles de ne pas obtenir leur diplôme d'études secondaires.

• La somme de 340 millions de dollars a été réservée pendant l'année scolaire 2003-2004 afin de donner suite aux accords conclus entre les conseils scolaires, le personnel enseignant et les autres membres du personnel.

• En décembre, le gouvernement a investi 112 millions de dollars pour aider les élèves venant de familles à faible revenu, monoparentales ou récemment immigrées, et les élèves suivant des cours d'anglais ou de français langue seconde.

• Le premier cycle de révision de cinq ans du curriculum a commencé en septembre 2003. Cette première révision portait sur les mathématiques aux paliers élémentaire et secondaire ainsi que sur deux matières secondaires : orientation et formation au cheminement de carrière. .

• Le gouvernement a investi quelque 5 millions de dollars dans l'élaboration de cours à distance et en ligne et d'autres cours destinés au personnel enseignant et au personnel d'administration des écoles.

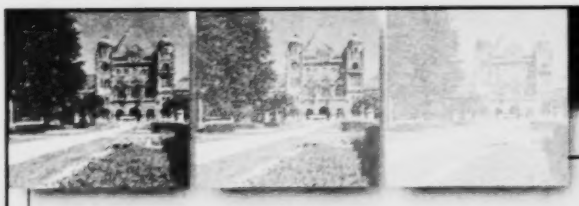

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**9 909 935 126**
Immobilisations[1]	**14 721 755**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**1 727 effectifs; 1 630,26 ETP**[2]

NOTA :

1. À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

2. « Effectifs » s'entend du nombre de personnes qui travaillent pour le ministère de l'Éducation au 31 mars 2004. « ETP » s'entend du nombre d'emplois équivalents à temps plein au ministère de l'Éducation au 31 mars 2004.

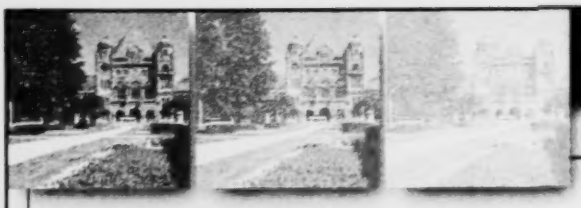

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

• En décembre 2002, la somme de 20 millions de dollars a été investie dans le transport des élèves et un autre montant de 340 millions de dollars a été investi afin d'aider les conseils scolaires à parvenir à des accords avec leur personnel enseignant et d'autres employés.

• Le montant de 10 millions de dollars a été investi afin de permettre aux conseils scolaires d'engager des leaders pour la réussite des élèves.

• Un nouveau montant de 75 millions de dollars a été réservé pour aider les conseils scolaires à rénover et à remplacer des écoles un peu partout dans la province sur une période de deux ans.

• Le gouvernement s'est engagé à verser chaque année la somme de 250 millions de dollars afin de répondre aux besoins des élèves en difficulté.

• Le gouvernement a mené à bien la mise en œuvre à l'échelle de la province du curriculum normalisé avec la mise en place de nouveaux cours de 12^{e} année en septembre 2002. Il s'agissait de la dernière année de la mise en œuvre du curriculum.

• En septembre 2002, la *Loi visant à protéger les élèves contre les mauvais traitements d'ordre sexuel et à prévoir autrement leur protection* a été adoptée. Cette loi comprend une définition qui reconnaît les mauvais traitements sexuels, le harcèlement sexuel et les comportements inappropriés de la part du personnel enseignant.

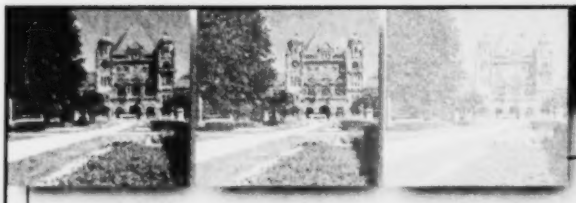

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	**9 710 476 280**
Immobilisations[1]	**9 575 124**
Effectif *(au 31 mars 2003)*	**1 742 effectifs; 1 623,13 ETP**[2]

NOTA :

1. À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

2. « Effectifs » s'entend du nombre de personnes qui travaillent pour le ministère de l'Éducation au 31 mars 2003. « ETP » s'entend du nombre d'emplois équivalents à temps plein au ministère de l'Éducation au 31 mars 2003.

Pour plus de renseignements sur le ***ministère de l'Éducation****, veuillez consulter notre site Web à* ***www.edu.gov.on.ca****. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site* ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0590-7 (HTML)
ISBN 1-4249-0591-5 (PDF)
ISBN 1-4249-0589-3 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère de l'Énergie

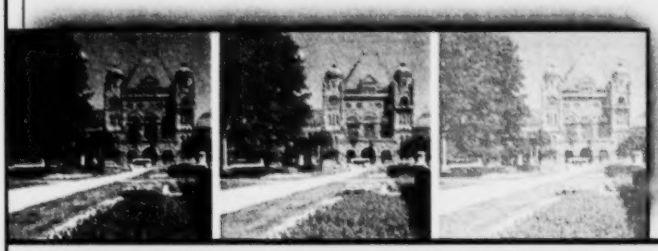

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

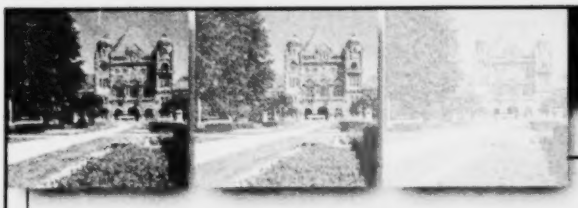

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Énergie déploie des efforts pour favoriser les économies d'énergie et l'établissement d'un approvisionnement en énergie écologiquement viable, sûr, fiable, abordable et efficient. Le ministère est responsable de l'élaboration du cadre stratégique pour l'énergie de l'Ontario, conformément aux vastes objectifs en matière de politiques de la province.

À cette fin, le ministère :

- favorise et appuie une culture d'économie de l'énergie et la sensibilisation en incitant les gens à économiser l'énergie et à l'utiliser de façon judicieuse.

- favorise la mise au point de sources d'énergie nouvelles et de remplacement ainsi que la mise sur pied de projets liés à l'énergie qui sont plus respectueux de l'environnement.

- fournit le cadre législatif et réglementaire qui régit les activités de l'Office de l'électricité de l'Ontario, de la Commission de l'énergie de l'Ontario et de la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité.

- représente la province en tant qu'actionnaire lorsque des marchés sont conclus avec Hydro One et l'Ontario Power Generation.

- collabore avec d'autres organismes provinciaux, nationaux et internationaux pour mettre en place les installations, l'infrastructure et les accords permettant de répondre aux propres besoins à long terme de l'Ontario en matière d'énergie.

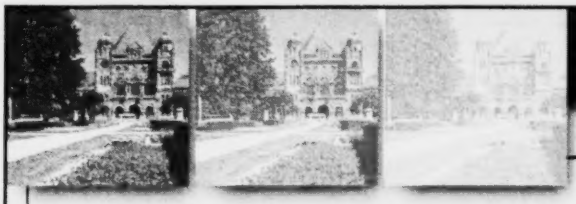

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

Une des principales priorités pour 2003-2004 était de s'occuper des questions opérationnelles et autres concernant le marché ouvert à la concurrence.

Le gouvernement a établi un plan de prix fixes pour les propriétaires d'un logement et d'autres petits consommateurs. Le ministère a déployé des efforts de sensibilisation auprès des consommateurs afin que la population de l'Ontario se familiarise avec le nouveau plan.

En matière d'économie d'énergie et de carburants de remplacement, le ministère a appuyé le travail du premier commissaire aux énergies de remplacement de l'Ontario. La nomination de ce commissaire a fait suite aux recommandations du Comité spécial des sources de carburants de remplacement.

Le ministère a publié des documents pour aider les consommateurs à économiser l'électricité. Des programmes ont été mis en oeuvre pour favoriser tant la production privée que commerciale d'énergie de remplacement, telle que l'énergie hélio-électrique et éolienne.

En outre, des démarches ont été entreprises avec d'autres ministères, tels que le ministère de l'Éducation et le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, afin que l'accent soit davantage mis sur la formation dans le domaine de l'économie d'énergie.

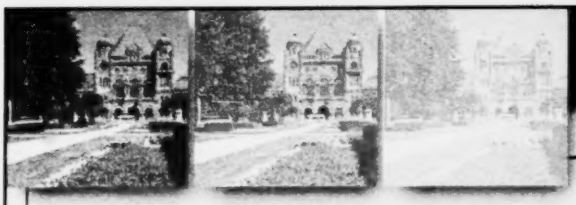

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	116 $
Immobilisations	53
Effectif *(au 31 mars 2004)*	222

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères provinciaux continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

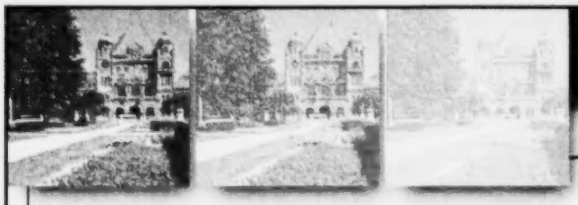

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

Le gouvernement a ouvert le marché de l'électricité de l'Ontario à la concurrence le 1er mai 2002.

Le ministère a continué de collaborer étroitement avec la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité et d'autres intervenants en vue d'adapter le marché aux changements se produisant et a entrepris des activités de sensibilisation auprès des consommateurs.

Le gouvernement a déposé la *Loi de 2002 sur la fiabilité de l'énergie et la protection des consommateurs*. La « Charte des droits des consommateurs d'énergie » est entrée en vigueur lors de la promulgation de la Loi le 1er juillet 2002. On a conféré à la Commission de l'énergie de l'Ontario un rôle accru en matière de protection des consommateurs d'énergie.

Le 5 juin 2002, le Comité spécial des sources de carburants de remplacement a présenté son rapport définitif, qui renfermait 141 recommandations. Le ministère a entrepris l'examen de ces recommandations afin de déterminer les options pour l'orientation des politiques et des programmes.

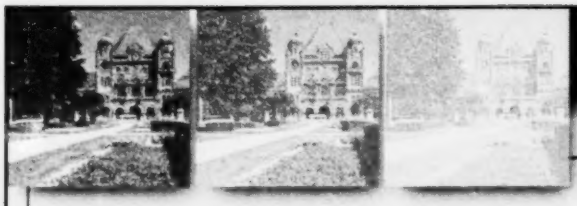

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	**144 $**
Immobilisations	**46**
Effectif *(au 31 mars 2003)*	**205**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères provinciaux continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

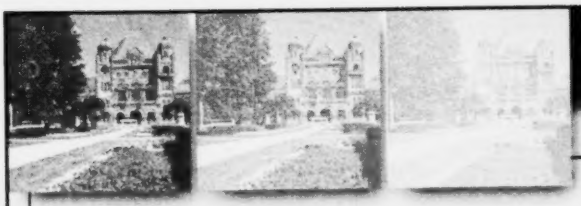

*Pour plus de renseignements sur le **ministère de l'Énergie**, veuillez consulter notre site Web à **www.energy.gov.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0593-1 (HTML)
ISBN 1-4249-0594-X (PDF)
ISBN 1-4249-0592-3 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère de l'Environnement

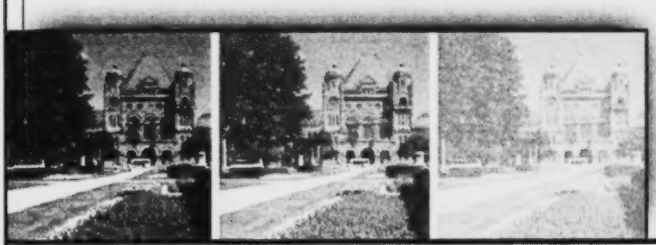

Le présent document comprend :

- ***une vue d'ensemble du ministère***
- ***le rapport annuel 2002-2003***
- ***le rapport annuel 2003-2004***

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Environnement (ME) dirige les initiatives visant à prévenir la pollution et à protéger et restaurer l'environnement. Il travaille avec toutes les collectivités en vue de protéger nos terres, notre air et notre eau, et a établi des assises solides grâce à des lois claires, des règlements rigoureux, des normes strictes et un système bien défini de permis et d'approbations.

Le ME a trois principales sphères de responsabilités :
- l'amélioration de la qualité de l'air que les Ontariennes et Ontariens respirent;
- la protection de l'eau que les Ontariennes et Ontariens boivent;
- la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets générés par les Ontariennes et Ontariens.

Les activités clés du ministère englobent les suivantes :
- élaborer des politiques, des mesures législatives, des règlements et des normes pour protéger l'environnement et la santé des gens;
- investir dans la science afin d'établir des assises solides pour l'élaboration de programmes visant à protéger l'environnement et la santé des gens;
- prendre des mesures relatives à l'observation et l'application des mesures législatives portant sur l'environnement;
- favoriser la sensibilisation du public grâce à des partenariats;
- se livrer à des activités de surveillance de l'environnement sur une certaine période et préparer des rapports à ce sujet afin de suivre les progrès réalisés et d'informer le public sur la qualité de l'environnement.

Le ME collabore étroitement avec des ministères partenaires, tels que le ministère des Richesses naturelles (protection des sources d'eau, quantité d'eau), le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales (gestion des éléments nutritifs), le ministère des Affaires municipales et du Logement (planification de l'aménagement du territoire, friches contaminées, infrastructure pour l'eau et les égouts), le ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique (infrastructure pour l'eau et les égouts), et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (eau potable sûre, virus du Nil occidental), pour faire en sorte qu'une approche uniforme soit adoptée à l'égard de la protection de l'environnement.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

ASSAINISSEMENT DE L'AIR

Le ME a continué à prendre des mesures visant à réduire le smog et d'autres formes de pollution de l'air. On a amélioré davantage l'accès du public à des renseignements sur la qualité de l'air en ouvrant une nouvelle station de surveillance de la qualité de l'air et en faisant passer de six à sept le nombre de fois que les renseignements de l'Indice de la qualité de l'air sont transmis chaque jour. On a établi de nouvelles normes plus strictes pour l'analyse des émissions des gros camions et des autobus diesel. Le ME a poursuivi ses consultations sur un règlement visant à faire en sorte que les échanges de droits d'émissions et les limites strictes pour l'oxyde d'azote (NOx) et le dioxyde de soufre (SO_2) s'appliquent à sept secteurs industriels.

ASSAINISSEMENT DE L'EAU

Le ME a continué à déployer des efforts pour protéger la qualité de l'eau potable. L'Ontario est devenu la première province à imposer l'obtention d'un permis aux laboratoires qui analysent l'eau potable. Un inspecteur en chef de l'eau potable a été nommé. Le nombre d'inspecteurs de l'eau potable a augmenté de 25 %. La qualité de l'eau potable des réseaux municipaux est bonne; 99,66 % de l'eau analysée respectait les normes de l'Ontario concernant l'eau potable.

On a interdit l'épandage dans les champs des eaux-vannes non traitées.

On a poursuivi les travaux d'élaboration de mesures législatives portant sur la protection des sources d'eau. Un livre blanc a été publié afin de susciter la discussion sur un cadre pour des plans de protection des sources d'eau. Deux comités d'experts ont été formés afin qu'ils fournissent des conseils sur les aspects techniques et de mise en oeuvre de la planification de la protection des sources d'eau.

Le ME a imposé un moratoire d'un an sur les prélèvements d'eau, nouveaux ou accrus, qui retirent de l'eau des bassins versants. Parallèlement, le ME a élaboré de nouvelles règles plus rigoureuses pour les prélèvements d'eau.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

RÉDUCTION, RÉUTILISATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

On a exigé que le secteur industriel assume 50 % des coûts municipaux du programme de la boîte bleue, dans le cadre de l'engagement du gouvernement d'appuyer davantage les programmes de réacheminement des déchets.

OUTILS EFFICACES D'OBSERVATION ET D'APPLICATION DES MESURES LÉGISLATIVES

Le ME a amorcé la surveillance de la conformité aux exigences relatives à la gestion des éléments nutritifs. L'Équipe d'intervention environnementale a commencé à inspecter toutes les industries de la région de Sarnia et a effectué des inspections éclair d'emplacements où sont entreposés des pneus usagés.

Les membres du personnel de district, de l'Équipe d'intervention environnementale et de la Patrouille anti-smog ont eu recours à un éventail d'outils d'application pour assurer la conformité, protéger la santé des gens et accroître la protection de l'environnement.

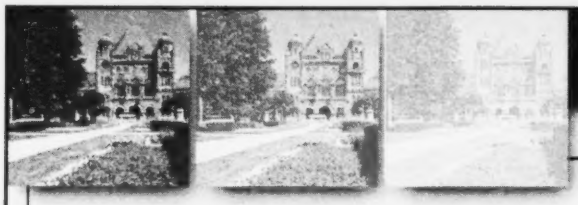

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**252**
Immobilisations[1]	**4**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**2 671,6**[2]

NOTA :

1. À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères provinciaux continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

2. Englobe 707,4 employés de l'Agence ontarienne des eaux.

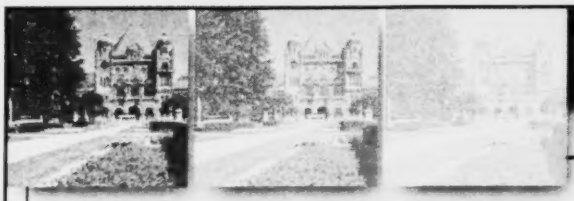

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

ASSAINISSEMENT DE L'AIR

Le ME a poursuivi sa lutte contre le smog et d'autres formes de pollution de l'air. La portée du programme Air pur Ontario a été élargie pour englober toute la zone de smog du sud de l'Ontario et les normes relatives aux émissions pour les véhicules légers ont été resserrées de 11,5 %.

On a lancé OnAIR, qui fournit de l'information sur les émissions des principaux émetteurs industriels. On a exigé que l'industrie des carburants déclare les niveaux de soufre dans l'essence. Les particules fines (PM 2,5) ont été ajoutée à l'Indice de la qualité de l'air. On a établi des normes strictes pour les émissions de mercure, de dioxines et de furane par les incinérateurs. Le ME a commencé à collaborer avec l'industrie en vue d'appliquer des limites rigoureuses pour l'oxyde d'azote (NOx) et le dioxyde de soufre (SO_2) à tous les principaux émetteurs, en plus du secteur de l'électricité.

ASSAINISSEMENT DE L'EAU

On a adopté la *Loi de 2002 sur la salubrité de l'eau potable*, la *Loi de 2002 sur la durabilité des réseaux d'eau et d'égouts* et la *Loi de 2002 sur la gestion des éléments nutritifs*. Un comité consultatif a été formé afin d'obtenir des conseils sur l'établissement d'un cadre pour la protection des sources d'eau conformément aux recommandations de la Commission d'enquête sur Walkerton. Le ME a entrepris les démarches nécessaires pour obliger tous les laboratoires qui analysent l'eau potable à obtenir un permis.

RÉDUCTION, RÉUTILISATION ET RECYCLAGE DES DÉCHETS

Le ME a mis en oeuvre des dispositions de lois et de règlements visant à inciter les municipalités et les créanciers à prendre des mesures pour le nettoyage et le réaménagement des friches contaminées.

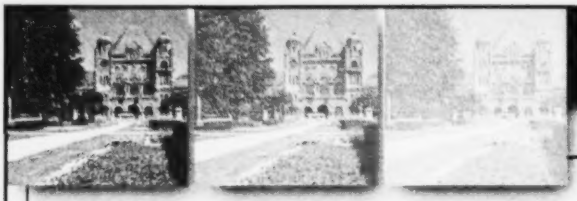

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	235
Immobilisations[1]	13
Effectif *(au 31 mars 2003)*	2 570,4[2]

NOTA :

1. À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères provinciaux continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

2. Englobe 683,6 employés de l'Agence ontarienne des eaux.

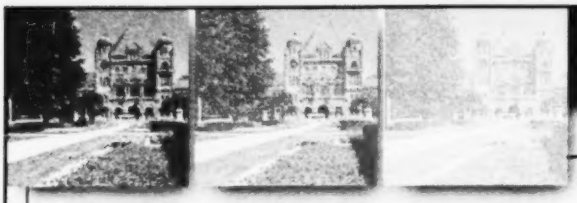

Pour plus de renseignements sur le ***ministère de l'Environnement****, veuillez consulter notre site Web à* ***www.ene.gov.on.ca****. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site* ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0596-6 (HTML)
ISBN 1-4249-0597-4 (PDF)
ISBN 1-4249-0595-8 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère des Finances

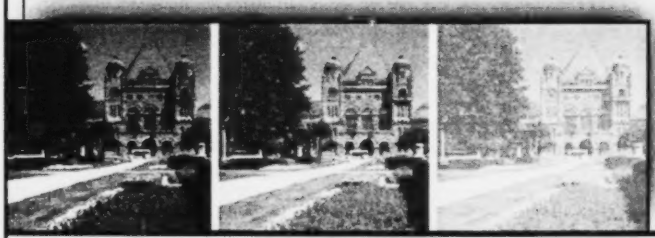

Le présent document comprend :

- ***une vue d'ensemble du ministère***
- ***le rapport annuel 2002-2003***
- ***le rapport annuel 2003-2004***

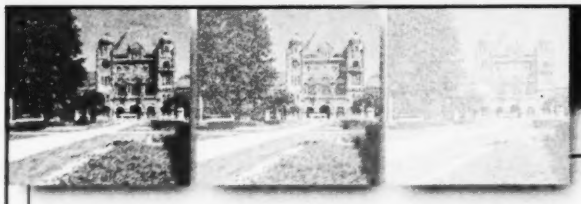

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Finances gère les politiques économiques, budgétaires et financières du gouvernement de l'Ontario. Pour ce faire, il élabore des stratégies économiques et financières, planifie et gère les dépenses de fonctionnement et en capital du gouvernement, élabore les politiques fiscales, administre le système fiscal de la province, et produit le budget provincial. Le ministère gère également le Trésor de l'Ontario, notamment en levant des fonds, en établissant les contrôles financiers du gouvernement et en présentant des rapports sur des questions financières. En outre, il élabore les politiques du secteur des services financiers de l'Ontario et appuie la réglementation des établissements et intermédiaires en activité dans la province.

Le ministère englobe sept activités de base :

- Politiques fiscales, budget et recettes
- Politiques économiques, budgétaires et financières
- Réglementation de l'industrie des services financiers
- Investissements dans l'infrastructure stratégique et partenariats
- Financement du secteur public et gestion de la dette
- Soutien des activités internes
- Groupement de l'information et de la technologie de l'information pour les organismes centraux

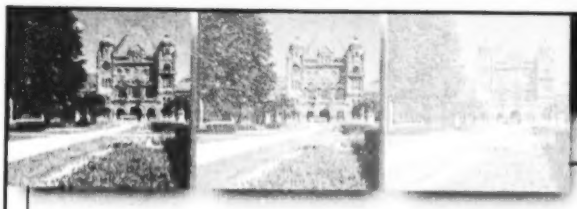

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

Le ministère fait état d'un certain nombre de réalisations importantes pour l'exercice 2003-2004.

POLITIQUES FISCALES, BUDGET ET RECETTES

- A émis plus de 210 000 remboursements de la taxe de vente au détail payée sur les achats d'appareils électroménagers écoénergétiques et les systèmes d'énergie solaire en 2003-2004.
- A mis fin au crédit d'impôt foncier des personnes âgées en matière d'éducation et au crédit d'impôt pour les écoles privés.
- A pris une première mesure visant à aligner la taxe sur le tabac sur la moyenne nationale.
- A fait en sorte que toutes les personnes admissibles à des avantages fiscaux les reçoivent en temps opportun en déposant 73 % des paiements au titre du Supplément de revenu de l'Ontario pour les familles travailleuses ayant des frais de garde d'enfants directement sur leur compte bancaire et en veillant à ce que 100 % des demandeurs qui ont droit à l'allocation du Régime de revenu annuel garanti reçoivent cette allocation dans les 30 jours.
- A amélioré le service fourni aux contribuables en mettant en place un système de prestation de services par voie électronique : changements d'adresse sur Internet; envoi en ligne des règlements concernant la taxe de vente au détail, l'imposition des sociétés, les bulletins sur l'impôt-santé des employeurs; service d'abonnement par courriel et outil utilisé pour recueillir les commentaires des clients accessible sur Internet.

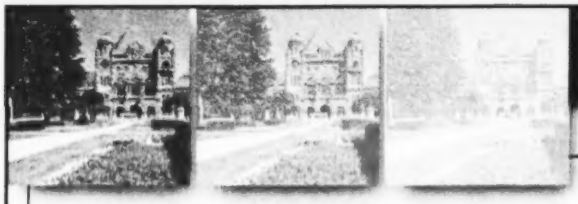

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

POLITIQUES ÉCONOMIQUES, BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

- A amélioré la gestion budgétaire et financière en mettant en place le Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) dans 21 ministères provinciaux et organismes centraux.
- A dispensé plus de 5 300 journées de formation au personnel du gouvernement provincial portant sur l'application des méthodes modernes de contrôle; a mis en place un cadre de financement pluriannuel pour les hôpitaux, les collèges, les universités et les conseils scolaires.
- A apporté des modifications à la loi sur la vérification afin de rehausser la transparence et la responsabilité de l'ensemble du secteur public envers la population de l'Ontario.
- A reçu une opinion sans réserve du vérificateur provincial pour les comptes publics de 2002-2003.
- A présenté la Loi de mesures financières de 2003 afin de lutter contre le déficit en éliminant les incitatifs fiscaux accordés aux sociétés.
- A continué de travailler avec le gouvernement fédéral sur des dispositions de financement à long terme et durables pour les soins de santé.
- A participé au travail du comité directeur provincial/territorial pour la réglementation des valeurs mobilières ainsi qu'à des consultations avec des intervenants à l'échelle du pays.

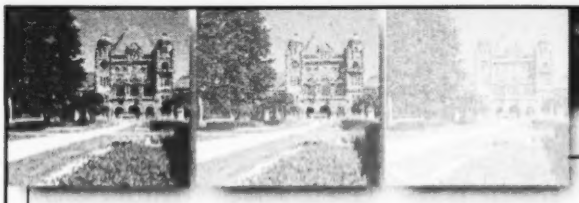

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

RÉGLEMENTATION DE L'INDUSTRIE DES SERVICES FINANCIERS

- A élaboré des mesures de réduction des coûts afin de permettre aux compagnies d'assurance de faire profiter les consommateurs d'une baisse des taux de 10 % en moyenne lors du renouvellement de leur assurance.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

- A économisé 129 millions de dollars grâce à des initiatives d'emprunt, de marché monétaires et de gestion de la dette.
- A vendu pour 3,8 milliards de dollars d'Obligations d'épargne de l'Ontario, soit le deuxième niveau le plus élevé de toute l'histoire des ventes d'obligations provinciales au Canada.
- A fourni une analyse financière, des services de modélisation et des conseils connexes au gouvernement relativement aux questions financières concernant le secteur de l'électricité.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT DE L'INFRASTRUCTURE STRATÉGIQUE

- A créé l'Office ontarien de financement de l'infrastructure économique des municipalités (par la suite rebaptisé Office ontarien de financement de l'infrastructure stratégique) à titre d'outil de financement innovateur qui peut être utilisé par les municipalités et d'autres partenaires du secteur public pour renouveler et construire les biens d'infrastructure publics essentiels.
- A approuvé l'admissibilité de 88 localités de la province à des prêts à faible taux et à plus long terme, pouvant s'élever à 1 milliard de dollars, ayant pour but d'aider les municipalités à améliorer leur infrastructure d'approvisionnement en eau propre, de traitement des eaux usées et de gestion des déchets, les routes municipales, les ponts et le système de transport en commun.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Dépenses ministérielles (millions $)		
		Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**Dépenses ministérielles**	**1 255**
	Intérêt sur la dette	**9 604**
	Fonds de réinvestissement communautaire*	**651**
	Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité	**253**
	Achats d'électricité**	**797**
Immobilisations***		**5**
Effectif *(au 31 mars 2004)*		**4 187,3**

NOTA :

* Remplacé par le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) le 31 mars 2005. Les municipalités ont un exercice qui correspond à l'année civile. Le chiffre réel de 651 millions de dollars enregistré en 2003-2004 se rapporte à trois trimestre de l'année civile 2003 et à un trimestre de l'année civile 2004, plus des paiements de rapprochement de 51 millions de dollars au titre du Fonds de réinvestissement communautaire.

** Les recettes et les dépenses associées aux contrats d'achat d'électricité conclu par l'ancienne Ontario Hydro sont maintenant regroupées dans les comptes de la province séparément, ligne par ligne.

*** Depuis 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

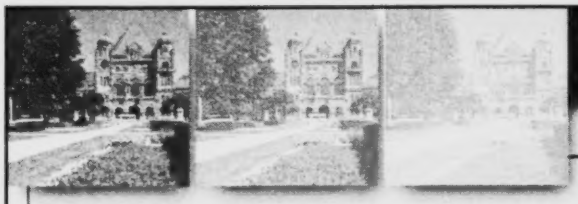

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Le ministère fait état d'un certain nombre de réalisations importantes pour l'exercice 2002-2003.

POLITIQUES FISCALES, BUDGET ET RECETTES

- A favorisé les investissements et la croissance économique en réduisant l'impôt sur la petite entreprise qui est passé de 6,0 % à 5,5 % le 1er janvier 2003.
- A protégé l'intégrité et l'équité du régime en invitant le gouvernement fédéral à établir une nouvelle relation avec le gouvernement provincial à propos de l'entente sur la perception de l'impôt; a intégré les recommandations du comité consultatif des petites entreprises dans le budget de 2003 et a élaboré des engagements et normes de service dans l'administration fiscale.

- **POLITIQUES ÉCONOMIQUES, BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES**

- A équilibré le budget en 2002-2003.
- A amélioré les méthodes de gestion budgétaire et financière, notamment en élaborant et en mettant à jour plus 100 politiques, lignes directrices et trousses de travail.
- A mis en œuvre le Système intégré de gestion de l'information financière (SIGIF) dans neuf ministères provinciaux et organismes centraux.
- A reçu une opinion sans réserve du vérificateur provincial pour les comptes publics de 2001-2002 en novembre 2002.
- A réduit l'impôt foncier en matière d'éducation de 67 millions de dollars en 2002 afin de rendre l'Ontario plus concurrentiel.
- L'économie a enregistré un taux de croissance annuel réel de 3,9 % en 2002.
- L'économie a créé 221 000 nouveaux emplois nets au cours de la période de 12 mois qui s'est terminée en mars 2003.
- A amélioré l'équité du système d'imposition foncière et la stabilité du financement provincial-municipal en simplifiant et en consolidant de nombreux règlements sur l'impôt foncier et en annonçant un examen des politiques et du fonctionnement de la Société d'évaluation foncière des municipalités.

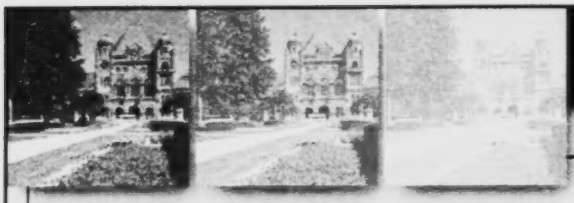

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

POLITIQUES ÉCONOMIQUES, BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES (suite)

- A maintenu la confiance des investisseurs et prôné une solide gouvernance en apportant des modifications aux règlements sur les valeurs mobilières.
- A annoncé une nouvelle exemption de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario pour placements privés afin de faciliter les investissements sur les marchés financiers par les petites entreprises tout en maintenant la protection des investisseurs.

RÉGLEMENTATION DE L'INDUSTRIE DES SERVICES FINANCIERS

- A continué de faire en sorte que seuls les établissements financiers sûrs et solides soient autorisés à exercer leurs activités en Ontario, protégeant ainsi les consommateurs, en continuant de surveiller les activités et en plaçant une caisse populaire/credit union sous administration en 2002-2003.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

- A économisé 58 millions de dollars grâce à des initiatives d'emprunt, de marché monétaires et de gestion de la dette.
- A obtenu que Moody's Investors Service (Moody's) passe la cote de solvabilité de l'Ontario de Aa3 à Aa2, la première fois que cette société relève la cote de la province depuis 1974.
- A vendu pour 2,6 milliards de dollars d'Obligations d'épargne de l'Ontario.

ADMINISTRATION

- A continué de maximiser les investissements provinciaux potentiels et à compensé les emprunts provinciaux au moyen de dépôts effectués le même jour et d'écritures au compte d'impôt portant sur plus de 30 milliards de dollars en recettes fiscales.

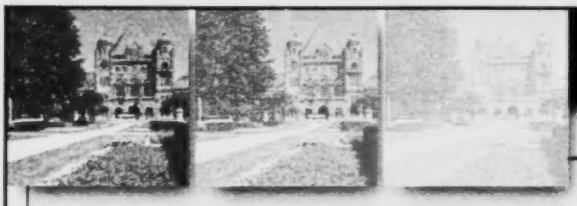

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Dépenses ministérielles (millions $)

		Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	**Dépenses ministérielles**	**1 092**
	Intérêt sur la dette	**9 694**
	Fonds de réinvestissement communautaire*	**622**
	Fonds de protection des consommateurs contre les augmentations de prix d'électricité	**665**
	Achats d'électricité**	**786**
Immobilisations***		**8**
Effectif *(au 31 mars 2003)*		**4 225,5**

NOTA :

* Remplacé par le Fonds de partenariat avec les municipalités de l'Ontario (FPMO) le 31 mars 2005.

** Les recettes et les dépenses associées aux contrats d'achat d'électricité conclus par l'ancienne Ontario Hydro sont maintenant regroupées dans les comptes de la province séparément, ligne par ligne.

*** Depuis 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

*Pour plus de renseignements sur le **ministère des Finances**, veuillez consulter notre site Web à **www.fin.gov.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0599-0 (HTML)
ISBN 1-4249-0600-8 (PDF)
ISBN 1-4249-0598-2 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère de la Formation et des Collèges et Universités

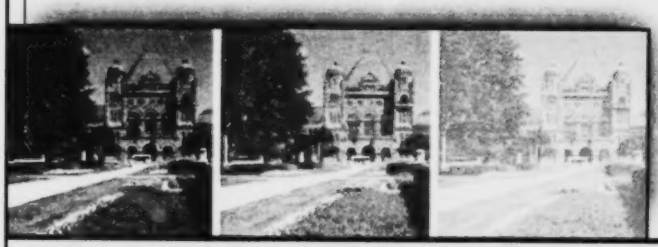

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

2002-2003 RAPPORTS ANNUELS 2003-2004

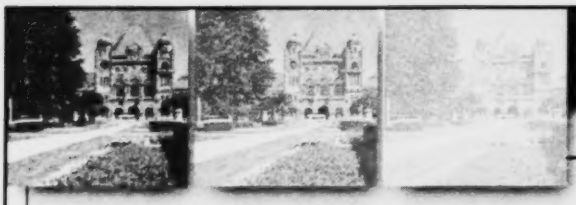

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités est résolu à former la meilleure main-d'oeuvre d'Amérique du Nord, une main-d'oeuvre qui attirera le plus d'emplois et les plus grands investissements.

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Le ministère assure l'orientation des politiques et des programmes et un soutien financier aux établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario afin d'appuyer les objectifs sociaux et économiques du gouvernement et d'offrir des possibilités d'accès à une éducation postsecondaire excellente, responsable, pertinente et accessible.

Le programme d'éducation postsecondaire comprend l'administration du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario et des paiements de transfert aux collèges et aux universités, ainsi que l'élaboration de politiques et de projets liés au financement, à la gouvernance et aux programmes offerts dans les collèges et les universités.

MARCHÉ DU TRAVAIL ET FORMATION

Le ministère s'efforce principalement d'accroître la qualité et l'offre en matière de main-d'oeuvre spécialisée en Ontario et soutient la création d'emplois, une grande priorité du gouvernement. Le ministère appuie la prestation de programmes et de services et travaille avec des employeurs, des organismes de réglementation, des groupes d'immigrants, des fournisseurs de services de formation et d'autres intervenants pour offrir aux personnes formées à l'étranger des possibilités d'emploi dans leur métier ou profession et pour soutenir un programme d'apprentissage qui aidera les gens à exercer des métiers spécialisés.

Le ministère prépare aussi les Ontariennes et Ontariens sans emploi à entrer sur le marché du travail et offre des programmes de perfectionnement des compétences en littératie et des compétences de base.

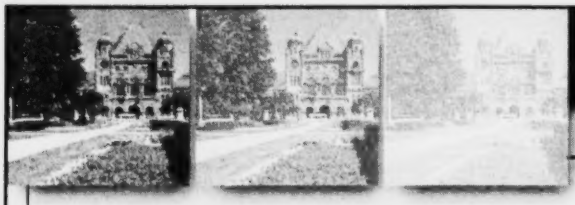

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a continué à travailler en vue de soutenir la hausse des taux de participation dans les établissements d'enseignement postsecondaire qui a commencé avec la double cohorte et qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin de la présente décennie.

Le ministère a travaillé avec les universités afin que les engagements pris pour la double cohorte soient respectés et que les universités acceptent les 70 000 étudiantes et étudiants de première année attendus en septembre 2003.

Un financement a été annoncé pour accueillir au-delà de 20 000 étudiantes et étudiants de plus et porter le total à 135 000 nouvelles places dans les établissements d'enseignement postsecondaire.

Le ministère a annoncé un financement pour la fondation de la première école de médecine du Nord de l'Ontario, à l'Université Lakehead de Thunder Bay et à l'Université Laurentienne de Sudbury.

Le ministère a établi le Fonds pour l'assurance de la qualité dans les collèges et le Fonds pour l'assurance de la qualité dans les universités. Ces fonds ont permis aux universités et aux collèges d'obtenir 75 millions de dollars et 60 millions de dollars respectivement.

On a promulgué la *Loi de 2002 sur les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario*, qui permettra plus de souplesse et de diversité dans les programmes collégiaux afin de mieux répondre aux besoins des collectivités locales.

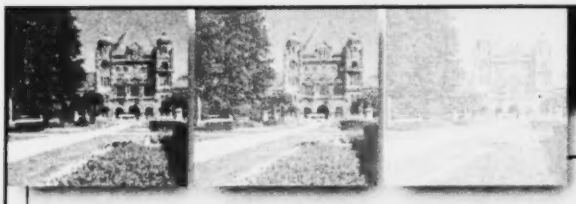

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

SYSTÈME DE FORMATION ET D'EMPLOI

Le ministère a inscrit plus de 19 000 nouveaux apprentis et dispensé des services d'emploi à 127 000 clientes et clients dans 127 centres de Connexion Emploi répartis dans la province. Il a également fourni à quelque 42 000 personnes des services de formation en littératie et en numératie à environ 300 emplacements dans la province.

Un investissement dans le renouvellement du matériel destiné aux salles de classe des collèges a appuyé le programme élargi de formation en apprentissage. Le ministère a également déployé des efforts pour mettre en oeuvre un nouveau modèle de formation combinant le diplôme d'études collégiales et l'apprentissage afin d'offrir plus de souplesse et un meilleur accès aux jeunes susceptibles d'opter pour une formation dans les métiers.

Le ministère a élargi la portée de programmes afin d'aider les néo-Canadiennes et néo-Canadiens ainsi que les personnes formées à l'étranger à intégrer le marché du travail de l'Ontario, notamment en élaborant de nouveaux programmes de formation relais en enseignement, en génie et dans les professions de la santé. Au nombre des investissements réalisés par le gouvernement, citons l'élargissement du projet CARE pour le personnel infirmier afin d'offrir une formation relais à une nouvelle centaine d'infirmières et infirmiers.

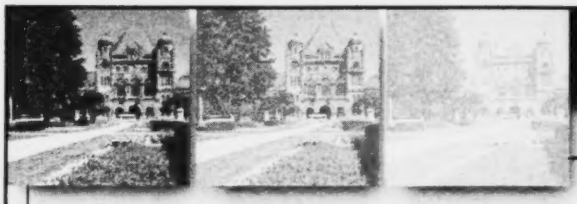

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**3 883**
Immobilisations	**120**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**612,5**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

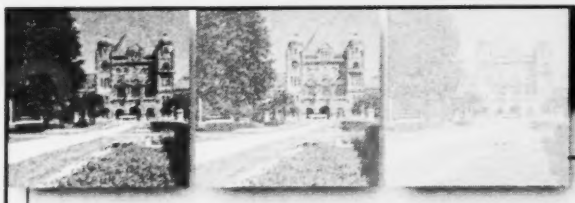

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

ÉDUCATION POSTSECONDAIRE

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités a fait le nécessaire pour tenir ses engagements envers les étudiantes et étudiants de la double cohorte, notamment en élargissant la portée des programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation afin d'aider ceux et celles qui choisissent d'intégrer le marché du travail.

En raison de l'augmentation de l'effectif étudiant, les subventions de fonctionnement pour les collèges et les universités ont été augmentées et 2,6 milliards de dollars versés par le ministère et ses partenaires ont été investis afin de créer de nouvelles places pour étudiantes et étudiants dans les divers campus de l'Ontario.

Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec les universités ontariennes pour veiller à ce que le nombre d'étudiantes et étudiants du palier secondaire acceptés dans un programme universitaire demeure proportionnel au nombre accru de candidates et de candidats.

Le ministère a consenti à l'établissement de 24 nouveaux programmes de grade d'études appliquées dans les collèges de l'Ontario et permis aux collèges communautaires de diversifier davantage leur éventail de programmes en se transformant en instituts collégiaux nouvellement désignés afin d'encourager la spécialisation liée aux priorités locales.

Le ministère a mis en oeuvre le Fonds d'amélioration du matériel et des ressources dans les collèges afin d'aider les collèges à faire l'acquisition du matériel et des ressources pédagogiques les plus modernes.

Une loi visant la création de l'Institut universitaire de technologie de l'Ontario a été adoptée et suivie de la construction du nouveau campus.

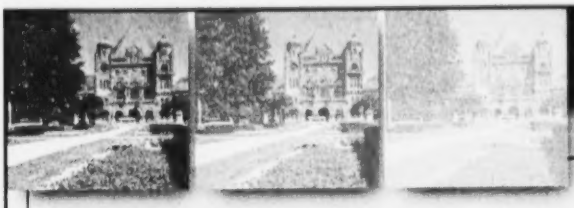

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

FORMATION ET EMPLOI

Le ministère a poursuivi la mise en oeuvre d'une stratégie de formation afin de veiller à ce que la province puisse combler le manque de compétences lié à l'économie du savoir, ainsi que la pénurie prévue de travailleurs qualifiés parce que la génération du baby-boom arrive à l'âge de la retraite. Le ministère a accru ses investissements afin d'aider les Ontariennes et Ontariens à accéder aux programmes d'apprentissage et de formation.

Le ministère a investi 3,4 millions de dollars pour aider les gens à améliorer leurs compétences en vue de devenir apprentis dans 12 métiers très en demande, ceci grâce au Programme de préapprentissage.

Le ministère a accru son soutien au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario afin d'aider un plus grand nombre d'élèves du palier secondaire à acquérir de l'expérience en milieu de travail et à entreprendre des carrières dans les métiers spécialisés.

Le ministère a continué à investir dans les programmes de formation relais pour aider les personnes formées à l'étranger à exercer en Ontario, notamment dans les domaines du génie, de la pharmacie, de l'enseignement, de la technologie de laboratoire et des métiers spécialisés. Il a également créé de nouveaux partenariats avec les Manufacturiers et Exportateurs du Canada et l'Ontario Regulatory Bodies Steering Committee on Access Issues for Immigrants, afin d'encourager les organismes de réglementation et les employeurs à élaborer leurs propres projets d'accès.

Grâce à des investissements dans le Fonds d'encouragement à l'éducation permanente de TVOntario, huit projets ont été conçus en partenariat avec l'industrie et des établissements d'enseignement pour offrir des possibilités de formation en ligne dans des domaines clés tels que le soudage, la lecture de dessins, l'électronique et le cybercommerce.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	**3 471**
Immobilisations	**71**
Effectif *(au 31 mars 2003)*	**581,5**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

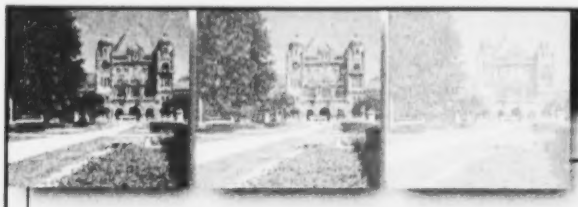

Pour plus de renseignements sur le ***ministère de la Formation et des Collèges et Universités****, veuillez consulter notre site Web à* ***www.edu.gov.on.ca****. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site* ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0632-6 (HTML)
ISBN 1-4249-0633-4 (PDF)
ISBN 1-4249-0631-8 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère du Procureur général

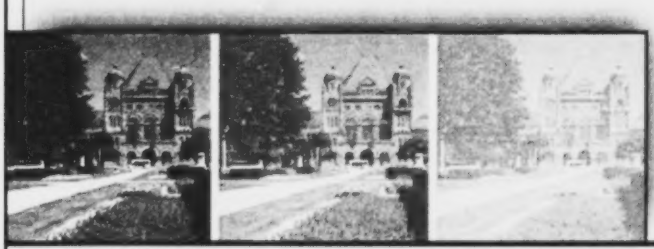

Le présent document comprend :

- ***une vue d'ensemble du ministère***
- ***le rapport annuel 2002-2003***
- ***le rapport annuel 2003-2004***

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère du Procureur général (MPG) doit faire en sorte que le système de justice soit équitable et accessible et qu'il réponde aux besoins des diverses communautés qu'il dessert au sein du gouvernement et à l'échelle de la province. Il s'efforce de gérer le système de justice de façon équitable, efficace et abordable.

Le ministère a cinq principales sphères d'activités :

- intenter des poursuites dans les cas d'actes criminels et assurer l'ordre public et la sécurité personnelle;
- offrir du soutien aux victimes d'actes criminels au sein du système de justice pénale;
- veiller à ce que les services des cours criminelles, civiles et de la famille et les services de justice connexes soient équitables, opportuns et accessibles;
- fournir aux personnes vulnérables des services de soutien pour la prise de décisions et pour la justice;
- fournir des conseils et des services juridiques au gouvernement.

Le MPG dispense des services juridiques d'experts aux ministères, organismes, conseils et commissions. Ces services englobent : des conseils sur la réforme législative, les relations de travail et des questions de droit public; des services de recours en justice concernant des objections sur le plan constitutionnel et civil; des poursuites liées à des règlements.

Le ministère est responsable d'Aide juridique Ontario (AJO), un organisme indépendant de services opérationnels chargé de l'administration de l'aide juridique en Ontario. Son mandat consiste à dispenser des services d'aide juridique de grande qualité de façon efficiente aux Ontariennes et Ontariens à faible revenu. Le MPG doit assurer le financement d'AJO et veiller à ce que cet organisme rende des comptes et assume la responsabilité finale quant à la prestation des services d'aide juridique en Ontario.

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère a assumé la responsabilité du *Code des droits de la personne* en 2003-2004 et de la coordination des obligations de l'Ontario en vertu des traités et accords internationaux portant sur les droits de la personne. La Commission ontarienne des droits de la personne et le Tribunal des droits de la personne de l'Ontario, qui sont des organismes quasi judiciaires sans lien de dépendance chargés de l'administration du Code, s'inscrivent dans le cadre des responsabilités du procureur général en matière de politiques et d'administration.

Le ministère veille à la reddition de comptes publics quant à l'administration de la Commission d'indemnisation des victimes d'actes criminels, la Commission de révision de l'évaluation foncière, la Commission des affaires municipales de l'Ontario, la Commission de négociation et l'Unité des enquêtes spéciales. Ces organismes prennent des décisions de façon indépendante du ministère.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

POURSUITES RELATIVES À DES ACTES CRIMINELS

Le 30 juin 2003, le ministère a annoncé que des fonds seraient accordés à l'initiative visant la réduction des retards en vue d'éliminer les retards croissants enregistrés dans le traitement des causes criminelles à la Cour de justice de l'Ontario. Ces fonds ont permis de nommer 15 nouveaux juges à la Cour de justice de l'Ontario et d'embaucher des procureurs de la Couronne et d'autres membres du personnel pour appuyer les activités des tribunaux et aider les victimes.

Le ministère a annoncé la création d'un groupe d'étude sur les taux croissants d'actes criminels perpétrés avec une arme à feu et par des bandes en Ontario. Le ministère a doublé les fonds accordés au programme Comité de justice pour la jeunesse pour permettre à un plus grand nombre de jeunes contrevenants à faibles risques d'avoir accès à une solution de rechange aux tribunaux.

SERVICES DE JUSTICE À LA FAMILLE

Le Tuteur et curateur public de l'Ontario a mis en place un nouveau système informatique permettant d'améliorer l'efficacité des programmes et de mesurer les indices de rendement clés. De la même façon, dans le cadre du Programme de visites surveillées, on a élaboré des systèmes électroniques de collecte de données et de déclaration afin de rationaliser les processus et d'obtenir des renseignements fiables et opportuns à des fins de production de rapports et de reddition de comptes.

Le MPG a continué à travailler avec Aide juridique Ontario en vue d'améliorer la gouvernance et la reddition de comptes de l'organisme en insistant sur la prestation de services d'aide juridique de qualité, axés sur les clients. Aide juridique Ontario a ouvert trois nouveaux bureaux de droit criminel et a lancé plusieurs autres initiatives.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

SERVICES JURIDIQUES

Le MPG a dispensé des services juridiques de qualité à des ministères, organismes, conseils et commissions. Les services juridiques ont appuyé les objectifs généraux du MPG qui consistent à faire preuve d'innovation et à prendre des mesures stratégiques et efficaces. À l'aide du modèle de gestion coordonnée, le MPG a aussi représenté le gouvernement dans des enquêtes et des litiges délicats. De plus, le MPG a entrepris la mise en oeuvre d'un système informatique de gestion des causes afin de suivre et de surveiller les questions juridiques à l'échelle du gouvernement.

SERVICES AUX TRIBUNAUX

En vue d'assurer un traitement opportun et efficient des causes, le MPG a mis en oeuvre un nouveau système électronique de suivi des causes devant les cours civiles et de la famille dans 35 tribunaux partout en Ontario.

Au cours de l'exercice précédent, le MPG a établi un modèle de tribunal électronique à la Cour supérieure de justice, située au 393, avenue University à Toronto. Le tribunal est utilisé pour mettre à l'essai des technologies de pointe pour les tribunaux. Les évaluations et les essais des installations se sont poursuivis en 2003-2004.

Dans le cadre du Projet de mise en oeuvre d'un système d'enquêtes sur le cautionnement et de renvois par vidéo, 125 appareils ont été installés dans des tribunaux, des établissements correctionnels, des édifices des Premières nations et des détachements de la Police provinciale de l'Ontario. Ces appareils permettent à une personne accusée de comparaître devant le tribunal par vidéoconférence à partir d'un poste de police ou d'un établissement correctionnel. Les renvois par vidéo réduisent les déplacements des prisonniers vers les tribunaux.

Le MPG a aussi mis sur pied un programme de sondage annuel sur la satisfaction des clients afin de surveiller régulièrement tous les services et programmes dispensés par les tribunaux.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

SERVICES AUX VICTIMES

Le gouvernement a regroupé, au sein de la Division des services aux victimes, les services qui étaient dispensés aux victimes par trois ministères chargés de la justice afin qu'une seule entité ait à répondre de la gestion et de la prestation des services aux victimes d'actes criminels. La Division est devenue le Secrétariat ontarien des services aux victimes en 2003.

Le ministère a octroyé 7 millions de dollars à 71 projets et organismes communautaires ayant pour but d'améliorer le soutien et les services à l'intention des victimes d'actes criminels. Il a également augmenté les fonds versés aux 36 centres d'aide immédiate aux victimes d'agression sexuelle se trouvant dans 29 collectivités de la province.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Dans le cadre de ce programme, on a assuré l'administration globale du ministère, en fournissant des services administratifs et de soutien pour les programmes de fonctionnement. Le ministère a poursuivi l'élaboration et la mise en oeuvre de normes visant à améliorer la prestation globale des services.

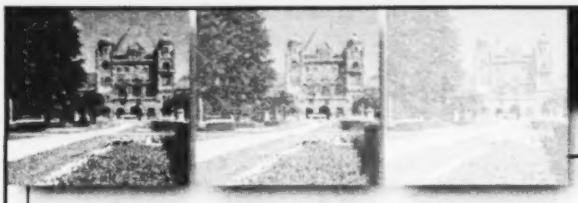

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**1 199**
Immobilisations	**24**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**6 890,3**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères provinciaux continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

POURSUITES RELATIVES À DES ACTES CRIMINELS

Dans le but d'améliorer la prestation des services, le MPG a mis en oeuvre deux projets pilotes de gestion des causes et a fait passer le nombre de comités de justice pour la jeunesse de 6 à 22.

SERVICES DE JUSTICE À LA FAMILLE

Le MPG a accru le nombre d'emplacements à accès surveillé, qui est passé à plus de 77 à l'échelle de la province. L'avocat des enfants de l'Ontario a mis en place une nouvelle base de données en vue d'améliorer l'efficacité des programmes. De plus, le Tuteur et curateur public de l'Ontario a adopté une nouvelle stratégie d'investissement pour les caisses à revenu fixe courantes.

SERVICES JURIDIQUES

Afin d'améliorer la satisfaction des clients à l'égard des services, on a établi un sous-comité chargé d'examiner le rôle des directeurs des services juridiques à l'échelle du gouvernement. On a tenu des séances d'orientation pour les avocats embauchés depuis peu et on a lancé un nouveau site intranet pour la Division des services juridiques.

SERVICES AUX TRIBUNAUX

Le MPG a établi un comité sur les causes accumulées liées à la protection de l'enfance, regroupant des représentants de l'appareil judiciaire, du barreau et des sociétés d'aide à l'enfance, afin qu'il se penche sur les causes accumulées dans les bureaux des cours partout dans la province. De plus, des groupes d'experts ont été constitués pour qu'ils trouvent des façons d'améliorer la technologie de l'information et qu'ils déterminent et élaborent des pratiques exemplaires pour la gestion des causes liées à la protection de l'enfance.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Le MPG a entrepris la mise en oeuvre d'un nouveau système de suivi des causes civiles et touchant la famille ainsi que des causes devant la Cour des petites créances en vue d'améliorer les services globaux des tribunaux et d'éliminer la collecte manuelle de données. On a établi un modèle de tribunal électronique regroupant des technologies intégrées pour les processus de la cour.

SERVICES AUX VICTIMES

L'Équipe d'instruction des causes de violence conjugale a coordonné la mise en oeuvre du programme de tribunaux pour l'instruction des causes de violence conjugale dans 31 tribunaux de l'Ontario. Au cours de l'exercice 2002-2003, le nombre d'emplacements où sont offerts des services d'orientation et d'aide immédiate aux victimes et le Programme d'intervention auprès des partenaires violents est passé de 35 à 38 et de 21 à 36, respectivement. Quant au nombre d'emplacements pour le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, il est passé de 39 à 48.

ADMINISTRATION DU MINISTÈRE

Le MPG a lancé un nouveau site intranet (MAGnet) en vue d'améliorer les communications avec les membres du personnel et de faciliter l'accès aux ressources du ministère.

L'initiative visant la délégation des pouvoirs financiers a englobé une trousse de formation sur le site Web pour l'auto-apprentissage concernant entre autres le pouvoir de signer des documents financiers, des formules d'évaluation des risques et d'autres ressources utiles.

Le MPG a continué à renforcer sa surveillance des programmes de fonctionnement. De plus, le taux de conformité du ministère quant aux demandes relatives à l'accès à l'information a augmenté pour passer à 86 %.

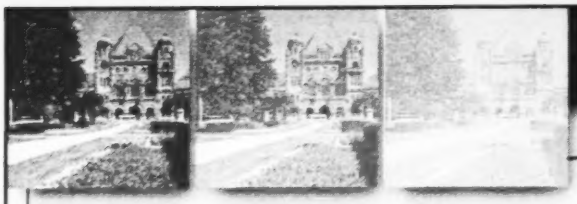

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	1 052
Immobilisations	43
Effectif *(au 31 mars 2003)*	6 592,1

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères provinciaux continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

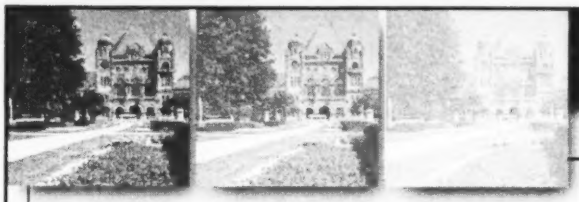

Pour plus de renseignements sur le ***ministère du Procureur général****, veuillez consulter notre site Web à* ***www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca****. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site* ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0566-4 (HTML)
ISBN 1-4249-0567-2 (PDF)
ISBN 1-4249-0565-6 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère des Richesses naturelles

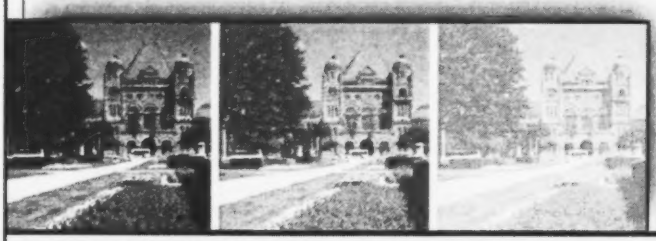

Le présent document comprend :

- ***une vue d'ensemble du ministère***
- ***le rapport annuel 2002-2003***
- ***le rapport annuel 2003-2004***

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Richesses naturelles (MRN) est l'intendant des parcs provinciaux, des forêts, des pêcheries, de la faune, des agrégats minéraux, des ressources en pétrole et des terres et cours d'eau de la Couronne de la province, qui représentent 87 % du territoire de la province.

Le ministère a comme vision un environnement sain naturellement diversifié qui soutient le développement durable. Le MRN a pour mission de gérer nos ressources naturelles en fonction de la durabilité écologique. Le MRN s'est engagé à l'égard la conservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles.

Les principaux secteurs de responsabilité du MRN sont les suivants :

- Gestion des ressources forestières
- Parcs Ontario
- Gestion du poisson et de la faune
- Information géographique
- Gestion des terres et des eaux
- Soutien des services sur le terrain
- Sécurité publique et intervention d'urgence
- Administration du ministère.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

En 2003-2004, le MRN a continué de veiller à la protection des intérêts de l'Ontario dans le contexte du différend Canada-États-Unis sur le bois d'œuvre et a cherché à obtenir un accès permanent et sans restriction pour le bois d'œuvre ontarien sur le marché américain. Le ministère a aussi aidé l'industrie forestière à définir les nouveaux besoins du marché et à trouver de nouveaux débouchés commerciaux pour le secteur des produits forestiers à valeur ajoutée.

L'Examen de l'évaluation environnementale du bois d'œuvre a été approuvé en juillet 2003, conformément aux exigences de l'approbation des évaluations environnementales de portée générale. Cette étude a été soumise au ministre de l'Environnement afin qu'une décision soit prise au sujet de la prolongation et de la modification de l'approbation de l'évaluation environnementale.

Le ministère des Richesses naturelles, par l'intermédiaire du Fonds de réserve forestier, s'est engagé à investir jusqu'à 1 million de dollars pour le reboisement des secteurs touchés par la sésie du frêne émeraude et le longicorne asiatique. Le ministère a travaillé en étroite collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans le cadre d'autres programmes de lutte contre ces ravageurs.

Cent onze nouveaux parcs et secteurs protégés ont été réglementés en 2003-2004. En 2003, les parcs ont accueilli 10 179 153 visiteurs, soit une diminution d'environ 3 % par rapport à 2002.

On a terminé la construction du nouveau Centre d'accueil du Parc provincial du Lac Supérieur tandis que les travaux se sont poursuivis au centre d'accueil du parc provincial Killbear. On a construit une nouvelle route d'accès et un stationnement au parc provincial de la rivière des Français, en vue de la construction d'un nouveau centre d'accueil.

Le parc de la région caractéristique des Hautes-Terres de Kawartha, qui englobe une superficie de 36 000 hectares, a été désigné comme parc provincial.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Le ministère a acheté neuf propriétés et financé de petits projets d'immobilisations dans les secteurs de l'escarpement du Niagara, du marais Lynde et du parc de la Rouge en vertu du Programme d'acquisition de terres à vocation écologique. Un investissement de 2,5 millions de dollars a permis d'acquérir 339,5 hectares et d'exécuter 22 petits projets, par exemple, des projets d'amélioration des sentiers et de la signalisation.

Le ministère a mis en place une ligne d'information sans frais dans le cadre d'une nouvelle stratégie Attention : ours, qui vise à gérer les ours noirs nuisibles et à améliorer la sécurité des collectivités. La stratégie, qui prévoit le signalement, l'intervention, la prévention et la sensibilisation, est exécutée en collaboration avec les services policiers, les collectivités et le grand public et vise à réduire les activités nuisibles des ours noirs.

Trois nouvelles espèces sont visées par la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario, ce qui porte à 39 le nombre d'espèces protégées. Une ébauche de stratégie ontarienne de protection des espèces en péril a été rédigée et plus de 50 projets de revalorisation et de planification sont en cours.

Le ministère a proposé l'interdiction permanente de la chasse et du piégeage des loups et des coyotes dans le parc provincial Algonquin et les cantons environnants. Dans le cadre de ce projet, la chasse au loup et au coyote avec des chiens serait également interdite dans le parc et les cantons environnants.

Pour protéger les Grands Lacs des espèces envahissantes, le ministère a fait une proposition visant l'interdiction d'acheter et de vendre des carpes à grosse tête, noires, argentées et de roseau vivantes, de même que 28 espèces de poisson-serpent et deux espèces de gobie.

En 2003-2004, le ministère a introduit 10,3 millions de poissons provenant de ses écloseries dans divers plans d'eau. Ce nombre s'ajoute aux 1,5 million (à l'exclusion des alevins de doré) de poissons qui auraient été introduits dans des cours d'eau publics par des partenaires du ministère.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Environ 500 000 appâts contenant un vaccin destiné aux renards ont été largués à partir d'avions volant à basse altitude sans le Sud de l'Ontario, et quelque 600 000 appâts contenant un vaccin destiné aux ratons laveurs ont été lâchés dans les régions rurales de l'Est de la province.

Plus de 4 millions de dollars ont été alloués à quelque 200 projets d'amélioration et de protection des populations de poisson et de faune et de leur habitat, notamment des projets d'empoissonnement, d'application de la loi, de gestion et de protection/revalorisation.

Le MRN et la Nation Anishinabek ont signé une entente afin de maintenir le Conseil Anishinabek-Ontario de gestion des ressources pendant une période supplémentaire de trois ans. Le Conseil fait des recommandations au ministre et au chef du grand conseil sur la façon de gérer les ressources naturelles qui présentent un intérêt pour les Premières nations Anishinabek en Ontario.

Le ministère a investi plus de 6,2 millions de dollars dans le cadre du Programme Géo-intelligence en vue de la réalisation de 32 projets de technologie de l'information sur les terres pour aider les municipalités de la province à améliorer les services communautaires et soutenir le développement économique local. Le Programme Géo-intelligence aide les collectivités de l'Ontario à établir des partenariats qui leur permettront d'obtenir les outils, la formation et l'expertise nécessaires à la mise en place de systèmes d'information géographique.

En 2003-2004, le MRN a embauché 2 285 jeunes dans le secteur de la gestion des ressources dans le cadre de six programmes d'emploi.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**518**
Immobilisations	**111**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**3 567,4**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

En 2002-2003, le MRN a défendu les intérêts de l'Ontario dans le différend Canada-États-Unis sur le bois d'œuvre et il s'est attaché à trouver une solution à ce différend qui procurerait un accès permanent et non restreint au marché américain pour l'industrie provinciale du bois d'œuvre.

Le MRN a présenté l'examen de l'évaluation environnementale (ÉE) du bois d'œuvre au ministre de l'Environnement, qui doit rendre une décision relativement à la prorogation et à la modification de l'approbation de l'ÉE. Cet examen a été présenté conformément aux exigences relatives à l'approbation de l'ÉE et décrit les activités de mise en œuvre du MRN, de même que les recommandations relatives à la prorogation et à la modification de l'approbation. Le rapport soutient l'approche de gestion des forêts de l'Ontario adoptée par le MRN et témoigne d'un engagement à l'égard de l'aménagement durable des forêts.

Après trois ans d'efforts intensifs, le Conseil consultatif de l'Accord sur les forêts de l'Ontario a présenté son rapport intitulé « *Espace de croissance : Rapport final du Conseil consultatif de l'Accord sur les forêts de l'Ontario sur la mise en œuvre de l'Accord* ». Ce rapport fait état des réalisations et présente des recommandations relativement aux 31 engagements énoncés dans l'Accord sur les forêts de l'Ontario.

Un nouveau parc provincial a été nommé en l'honneur de Sa Majesté la reine Elizabeth II lors de la visite de cette dernière en Ontario à l'automne 2002, l'année de son jubilée d'or. Le parc provincial Queen Elizabeth II Wildlands se trouve entre Gravenhurst et Minden, à une centaine de kilomètres au nord de Toronto. Le parc, d'une superficie de 335 kilomètres carrés, est l'un des plus grands secteurs naturels vierges du Centre de l'Ontario.

Dans le cadre du Programme d'acquisition de terres à vocation écologique, le ministère s'est porté acquéreur de 28 secteurs d'intérêt provincial totalisant une superficie de 3 675 hectares, qui s'ajoutent au réseau des secteurs protégés. Les transactions comprennent notamment un important site de 16 hectares situé dans le parc de la Rouge comprenant des terres qui, lorsqu'elles auront été revalorisées, constitueront un habitat important et un couloir pour la faune.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

En 2002-2003, 36 nouveaux parcs et réserves de conservation ont été réglementés.

La province et la Première nation de Constance Lake ont annoncé un projet de création d'un centre touristique près de Hearst, dans le Nord de l'Ontario. La province a injecté 2 millions de dollars dans ce projet auquel ont également participé la Regional Economic Development Corporation (Nord Aski) et l'Initiative fédérale de développement économique dans le Nord de l'Ontario (FedNor.)

Au cours de la saison 2002, on a enregistré un nombre record de 10 493 291 visiteurs dans les parcs provinciaux, ce qui représente une augmentation de 3,5 % par rapport à 2001.

Sept espèces – six végétaux et un amphibien – ont été ajoutées à la liste des espèces protégées en vertu de la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario, ce qui porte à 36 le nombre d'espèces protégées par cette loi. Divers projets visant la protection des espèces ont été financés, par exemple des projets de revalorisation et de remise en état de l'habitat et des mesures d'amélioration de la sensibilisation du public.

Le ministère a investi des fonds dans plus de 240 projets de partenariats de gestion du poisson et de la faune en 2002-2003. Ces projets visaient à offrir davantage de possibilités de chasse, de pêche et d'observation de la faune et prévoyaient la protection de l'habitat faunique et des terres humides et l'amélioration de l'accès.

On a introduit 8,1 millions de poissons dans plus de 800 cours d'eau de l'Ontario afin de revitaliser la pêche et d'offrir davantage d'activités récréatives. Ce nombre s'ajoute aux 1,9 million de poissons (à l'exclusion des alevins de doré) qui auraient été introduits dans des cours d'eau publics par des partenaires du ministère dans le cadre du Programme de participation communautaire à la gestion du poisson et de la faune.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Le MRN a lutté efficacement contre la rage transmise par le renard dans le Sud de l'Ontario, a éradiqué une épidémie de rage transmise par le renard dans le Nord-Est de la province et a réalisé d'importants progrès dans la limitation d'une épidémie de rage transmise par le raton laveur dans l'Est de l'Ontario.

En 2002-2003, les agents de conservation ont eu des « contacts » avec 294 870 utilisateurs des ressources, tant de l'Ontario que de l'extérieur de la province. Dans 18 463 cas, des accusations ont été portées ou des avertissements ont été émis et on a imposé des amendes et des peines totalisant environ 1 291 662 $. Le programme d'application des lois et règlements du ministère a signalé un taux d'observation de 93,7 % en 2002-2003.

Le ministère a affiché l'Atlas de l'aménagement des terres de la Couronne sur Internet, procurant ainsi au public un accès électronique à des données regroupées sur les politiques d'aménagement des terres, ainsi qu'à des cartes des terres de la Couronne dans le Centre et le Moyen-Nord de l'Ontario.

Le MRN est le ministère responsable de la technologie de l'information géographique en Ontario. Son Programme Géo-intelligence permet aux petites collectivités et aux localités rurales et nordiques de trouver des façons de tirer davantage profit des technologies de gestion de l'information sur les terres pour améliorer les services locaux et soutenir le développement économique.

En 2002-2003, le MRN a créé 2 288 postes de gestion des ressources dans le cadre de six programmes d'emplois pour les jeunes.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	454
Immobilisations	72
Effectif *(au 31 mars 2003)*	3,663.9

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

*Pour plus de renseignements sur le **ministère des Richesses naturelles**, veuillez consulter notre site Web à **www.mnr.gov.on.ca** Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0617-2 (HTML)
ISBN 1-4249-0618-0 (PDF)
ISBN 1-4249-0616-4 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

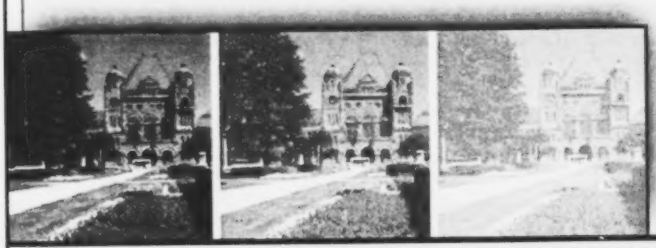

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

2002-2003 RAPPORTS ANNUELS 2003-2004

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée mène à bien le plan du gouvernement visant à améliorer la santé de la population et celle de la province.

La vision du ministère :

> *Instaurer un système de santé durable, financé par les deniers publics au sein duquel les fournisseurs et le gouvernement travaillent ensemble pour préserver la santé de la population et dispenser des soins de premier ordre, efficaces, axés sur le consommateur et les besoins et non sur la capacité de paiement.*

Les diverses responsabilités qu'assume le ministère vont dans le sens de cette vision.

Le ministère s'occupe d'administrer le système provincial de santé et travaille avec un large éventail de fournisseurs de soins et d'organismes bénéficiaires de paiements de transfert afin d'offrir à la population ontarienne un éventail complet de services de santé.

Il est aussi chargé de piloter les changements aux politiques au sein du système de santé ainsi que les stratégies visant à rendre le système financièrement viable. Le ministère s'acquitte de ses responsabilités par le truchement de huit programmes qui veillent au bon fonctionnement des activités quotidiennes et à l'obtention de résultats satisfaisants dans les secteurs que le gouvernement juge prioritaires.

Les responsables des soins actifs et des services d'urgence voient à la planification des hôpitaux de l'Ontario, au transfert des fonds aux hôpitaux publics et psychiatriques spécialisés et à Action cancer Ontario, à la responsabilisation des hôpitaux en ce qui concerne l'utilisation des deniers publics, ainsi qu'à l'intégration des services d'urgence dans la province. Ils appuient également les secteurs que le gouvernement juge prioritaires.

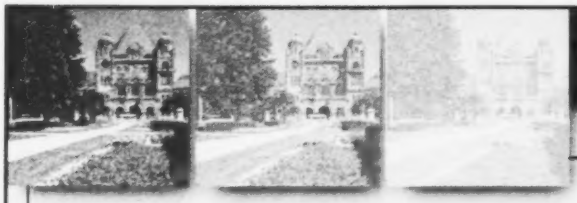

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Les services communautaires et de santé mentale voient à la planification et au financement des services communautaires tels que les foyers de soins de longue durée, les centres d'accès aux soins communautaires, les programmes communautaires de toxicomanie et de santé mentale, les centres de santé communautaire et les programmes d'éducation sur le diabète. Ils s'occupent également d'élaborer les politiques de fonctionnement des organismes communautaires et de veiller à ce qu'ils rendent des comptes.

Le régime d'Assurance-santé de l'Ontario finance les services de santé assurés, notamment les services médicaux et les soins primaires, ainsi que les programmes de médicaments, les services de laboratoire et les appareils et accessoires fonctionnels (p. ex. les bandelettes pour les personnes souffrant de diabète insulinodépendant et les appareils auditifs).

Les services de santé publique, de promotion de la santé et de prévention des maladies veillent à ce que les Ontariennes et Ontariens demeurent en santé. Ils incluent les programmes d'immunisation, les activités de protection de la santé, le dépistage précoce des problèmes de santé, ainsi que la collecte d'information permettant de surveiller et de contrôler les maladies et de faire face aux urgences en matière de santé. Ces services sont chargés de planifier et d'accroître les soins en cas d'épidémie de façon à redéployer tous les travailleurs disponibles au besoin. Ils chapeautent également des programmes pour sensibiliser davantage la population aux principaux facteurs de risque pour la santé, notamment le tabagisme, l'obésité et la sédentarité.

Les programmes de politiques et de recherche en matière de santé regroupent les fonctions de planification, d'élaboration de politiques et de recherche du ministère afin de fournir en temps utile un soutien clair et cohérent en ce qui a trait à la planification des services de santé et à la mise en œuvre des politiques du gouvernement.

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Pour bâtir un meilleur système, il faut intégrer les services de santé, ainsi que mettre en place des systèmes d'information et une infrastructure qui appuient la prestation des services et permettent de rendre des comptes sur les investissements faits dans le domaine de la santé.

Les programmes suivants jouent un rôle clé dans ce secteur prioritaire :

1. Les programmes de systèmes intelligents et de gestion des connaissances offrent une infrastructure de l'information protégée et intégrée à l'échelle de la province qui permet aux fournisseurs de communiquer entre eux par voie électronique et d'utiliser efficacement l'information sur la santé afin de dispenser des services de façon souple, adaptée et innovatrice.
2. Les programmes d'immobilisations dans le domaine de la santé voient à l'élaboration des politiques et au processus de planification en matière d'immobilisations, ainsi qu'au financement des installations et du matériel d'organisations telles que les hôpitaux publics et les centres régionaux de traitement du cancer.

Enfin, les services administratifs du ministère assurent le suivi et la gestion des activités en matière de paiements de transfert et préparent des rapports à ce sujet. Ils fournissent des conseils sur l'allocation des ressources et la situation financière du ministère pour assurer le financement approprié des priorités du gouvernement.

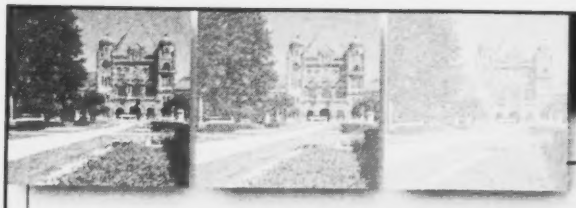

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

SANTÉ PUBLIQUE

La flambée de syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) qui a sévi en 2003 a représenté un défi de taille pour le système de santé de l'Ontario. Le ministère a pris des mesures pour contenir la propagation du SRAS, notamment en isolant les personnes exposées, en restreignant les visites dans les hôpitaux et en adoptant de nouvelles mesures de lutte contre les maladies infectieuses dans l'ensemble du réseau de santé.

Plus précisément, des mesures ont été prises pour éduquer les travailleurs de la santé et le public concernant les maladies transmissibles et les signes et symptômes du SRAS ainsi que pour les inciter à se laver les mains. Ces activités ont permis d'augmenter considérablement le niveau de sensibilisation du public et de renforcer les compétences des travailleurs qui doivent faire face à des urgences mettant en cause des maladies transmissibles.

Cette expérience a toutefois fait ressortir des faiblesses au sein du système. En janvier 2004, un nouveau médecin hygiéniste en chef a été nommé pour mener à bien le renouvellement de la santé publique dans la province.

En janvier 2004, le ministère a créé l'Équipe des services médicaux d'urgence (ESMU), la première en son genre au Canada, qui comprend une unité spéciale prête à être déployée dans une période de 24 heures en cas d'épidémie, d'urgence dans le secteur de la santé ou d'une autre catastrophe. L'ESMU est une unité mobile de soins actifs composée de professionnels de la santé et dotée de 20 tentes à pression négative, de matériel médical moderne, d'un centre de communications et de son propre approvisionnement en eau et en électricité

Un comité d'experts a également été nommé et chargé de renforcer les mesures de lutte contre les maladies infectieuses en cas d'épidémies, d'évaluer la capacité de réserve nécessaire au sein du système de santé, ainsi que d'explorer et de prendre d'autres mesures pour renforcer la lutte contre les maladies infectieuses, la santé publique et la capacité d'intervention du système.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

Le ministère a élargi son programme antigrippal en offrant des vaccins gratuits dans les bureaux de santé publique, les entreprises et les pharmacies de toute la province, ainsi que dans les cabinets de médecins.

Il a étoffé les services de dépistage du virus du Nil occidental de façon à avoir les résultats des tests dans un délai de trois jours et à effectuer jusqu'à 400 tests de dépistage par jour.

Le ministère a lancé une campagne d'information sur le virus du Nil occidental afin que les résidents de l'Ontario puissent se protéger contre le virus. La campagne a consisté à produire une brochure (distribuée dans tous les foyers de la province), des affiches et des annonces à la radio et à la télévision. Elle a également soutenu les 37 bureaux de santé publique dans leur lutte contre le virus et misé sur des partenariats avec d'autres ministères et des grands détaillants pour véhiculer le message.

Deux nouveaux vaccins ont été offerts :

- Adacel, un vaccin de rappel contre la coqueluche pour les jeunes de 14 à 16 ans;
- Prevnar, un vaccin combiné contre le pneumocoque qui offre une protection accrue contre plusieurs infections à pneumocoques, telles que la méningite, la bactériémie et la pneumonie, qui peuvent être mortelles chez les enfants.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

HÔPITAUX

Afin d'éponger le manque à gagner au titre des dépenses de fonctionnement pour 2003-2004, le ministère a versé 385 millions de dollars aux hôpitaux de la province tout en introduisant une nouvelle approche qui lie le financement à l'obtention des résultats souhaités. Du total, 50 millions de dollars visaient à créer 400 postes d'infirmières et d'infirmiers à temps plein et à améliorer la sécurité et les conditions de travail du personnel infirmier dans les hôpitaux.

Dans le cadre de cette stratégie, le ministère a affecté une portion du Fonds pour l'achat d'équipement médical et diagnostique du gouvernement fédéral à l'achat d'équipement de sécurité dans les hôpitaux, tels que des dispositifs de levage installés au plafond, afin d'améliorer les conditions de travail du personnel infirmier. En outre, les hôpitaux ont été mis au défi de convertir les sommes consacrées aux heures supplémentaires en postes d'infirmières et d'infirmiers à temps plein.

Lorsqu'un hôpital de Toronto a découvert l'existence d'un problème de stérilisation de l'équipement, tous les hôpitaux ont été tenus de vérifier leurs pratiques de lutte contre les infections pour trouver des solutions aux problèmes, ce qui a donné lieu à des changements dans la culture hospitalière.

Le ministère a également effectué plusieurs investissements dans les services hospitaliers, notamment sur le plan de l'aménagement et de la modernisation des installations et de l'équipement. Parmi les hôpitaux ayant reçu des fonds, mentionnons les suivants : Hamilton Health Sciences Corporation, le Réseau universitaire de santé, le Centre de santé William Osler, le Centre de santé Trillium, l'hôpital régional de Peterborough, l'hôpital d'Ajax-Pickering, l'hôpital général de Stratford et le Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton.

Lors de la conférence annuelle de juillet 2003, les premiers ministres ont demandé au gouvernement fédéral d'augmenter son financement jusqu'à ce qu'il atteigne 25 % des dépenses provinciales/territoriales en matière de santé et de services sociaux.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

MESURES LÉGISLATIVES

Le projet de loi 31, *Loi sur la protection des renseignements sur la santé*, a été présenté. Il établit des règles et mesures de protection claires et cohérentes pour la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels sur la santé.

Le projet de loi 8, *Loi sur l'engagement d'assurer l'avenir de l'assurance-santé*, a été adopté afin de préserver légalement le droit de tous les Ontariens et Ontariennes à l'accès à des services de santé assurés fondés sur le besoin et non la capacité de payer. Le projet de loi comportait une disposition pour la création du Conseil ontarien de la qualité des services de santé, organe indépendant chargé de surveiller les principaux indicateurs de la qualité des services de santé et de présenter des rapports à cet effet afin d'améliorer le système de santé de l'Ontario.

SOINS COMMUNAUTAIRES

La mauvaise qualité des soins de longue durée fournis dans certains centres a poussé le ministère à entreprendre une étude exhaustive. L'une des premières mesures prises pour améliorer la sécurité et la qualité de vie dans les foyers de soins de longue durée a été de prévoir des inspections annuelles inopinées de tous les foyers.

Le ministère a aussi mis sur pied la Ligne INFO des Soins de longue durée (1 866 434-0144) afin que les résidents et leur famille puissent facilement se renseigner sur les foyers et porter plainte.

Le ministère a investi 5,3 millions de dollars au titre d'autres plans de financement afin d'attirer et de retenir les gériatres, de donner aux aînés l'accès à des soins de qualité quand ils en ont besoin et de promouvoir des programmes de formation innovateurs et de grande qualité pour les nouveaux médecins.

Le ministère a investi 11 millions de dollars pour embaucher 117 nouvelles infirmières praticiennes dans l'ensemble de la province.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

RENOUVELLEMENT DES SOINS PRIMAIRES

Le ministère a affecté 39 millions de dollars provenant du Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires du gouvernement fédéral à l'expansion de la réforme des soins primaires, notamment pour financer 45 projets dans ce secteur. Cela incluait 1,8 million de dollars pour le projet IMPACT (Integrating Family Medecine and Pharmacy to Advance Primary Care), la fourniture de meilleurs médicaments et le versement d'une somme de 734 600 $ aux Services de nutrition interdisciplinaires (Inter-Discipinary Nutrition Services) pour mettre à l'essai les réseaux Santé familiale et de soins primaires et ainsi offrir de meilleurs services de nutrition.

Le ministère a réservé plus de 41 millions de dollars pour l'amélioration des services de pharmacie afin de garantir aux patients prenant des médicaments des soins pharmaceutiques de qualité.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement[1]	28 036
Immobilisations[2]	358
Effectif *(au 31 mars 2004)*	6 889

NOTA :

1. On a déduit du financement des fonctionnement les coûts non renouvelables et le montant a été retraité afin de tenir compte des montants transférés à d'autres ministères.

2. À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

SYSTÈME DE SANTÉ

Le ministère, en consultation avec les ministères des Finances, a mis en place un cadre de financement pluriannuel pour les hôpitaux.

Les associations hospitalières de Brampton et d'Ottawa ont conclu des ententes avec des partenaires du secteur privé afin de construire de nouvelles installations.

Un montant supplémentaire de 100 millions de dollars a été octroyé aux fins des indemnités journalières dans les foyers de soins de longue durée.

TECHNOLOGIE

L'Agence des systèmes intelligents pour la santé a été mise sur pied à titre d'organe de services opérationnels du ministère en janvier 2003. Au 31 mars 2003, 77 % des associations hospitalières de l'Ontario, 42 centres d'accès aux soins communautaires et 23 des 37 bureaux de santé publique étaient branchés au réseau protégé de l'Agence.

REDDITION DE COMPTES

Le ministère et l'Association des hôpitaux de l'Ontario ont signé, le 15 juillet 2002, une entente de trois ans afin de produire des rapports sur les hôpitaux pour les exercices allant de 2002-2003 à 2004-2005.

Des visites d'inspection pilotes ont été effectuées dans le cadre du nouveau programme d'agrément des laboratoires, qui exige que tous les laboratoires de la province respectent les mêmes normes, peu importe leur taille ou leur emplacement.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

RESSOURCES HUMAINES

Le ministère a injecté 14 millions de dollars pour créer 137 postes d'infirmières praticiennes et adopté de nouveaux règlements touchant les services qu'elles fournissent dans les hôpitaux publics et les foyers de soins de longue durée.

Le gouvernement a alloué un financement de plus de 95 millions de dollars sur trois ans aux fins de l'établissement de l'École de médecine du Nord-Ontario à Sudbury et à Thunder Bay.

La dernière phase de la hausse de 30 % des inscriptions aux études de premier cycle en médecine a été achevée.

Le projet InfoMéd a mis sur pied un Programme d'aide à la transition afin de maximiser l'usage que font les médecins de la technologie de l'information.

Le ministère a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie ontarienne de prévention des accidents vasculaires cérébraux en améliorant les centres déjà en place et en en créant huit nouveaux, ce qui porte à 23 le nombre total de centres dans la province.

Le nouveau Système d'information pour la répartition des ambulances SIRA II a été mis en place dans deux centres intégrés de répartition d'ambulances et deux lieux de formation. On a également étoffé l'effectif et mis en œuvre des programmes d'assurance de la qualité dans tous les centres de répartition.

ACCÈS AUX SOINS

Le ministère a approuvé l'usage de la vertéporfine (Visudyne[MC]) et commencé à assumer les coûts de ce médicament en conjonction avec les traitements au laser non thermique de la dégénérescence maculaire humide, qui est la principale cause de cécité chez les personnes de plus de 50 ans.

Le Fonds pour l'adaptation des soins de santé primaires a été créé. Environ 12 millions de dollars ont été octroyés à des projets de nature interdisciplinaire.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

SANTÉ COMMUNAUTAIRE ET PUBLIQUE

Les fonds alloués au programme « Bébés en santé, enfants en santé » se sont chiffrés à plus de 67 millions de dollars. Un projet de formation interdisciplinaire a été mis sur pied pour mieux former les intervenants des soins primaires et des services sociaux sur l'évaluation et le suivi du développement des enfants dès leur naissance.

Plus de 8 millions de dollars ont été versés afin d'accroître l'accès aux services de traitement de la toxicomanie dans les régions mal desservies.

Dans le cadre de l'initiative pour le développement de la petite enfance, 3,25 millions de dollars ont été alloués aux programmes destinés aux femmes enceintes ayant des problèmes de toxicomanie ainsi qu'à leurs enfants jusqu'à l'âge de six ans.

Trois mille quatre cents logements avec services de soutien ont été aménagés pour les personnes ayant de graves problèmes de santé mentale qui sont sans abri ou risquent de perdre leur foyer. Deux cents autres devraient être aménagés plus tard au cours de l'exercice.

Les neuf groupes d'étude sur la mise en œuvre de la réforme des services de santé mentale, le Forum provincial des groupes d'étude ainsi que le Panel consultatif d'experts en services psychiatriques médico-légaux ont tous soumis leur rapport final. Ces rapports ont servi à l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre pluriannuelle.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement[1]	**25 800**
Immobilisations[2]	**339**
Effectif *(au 31 mars 2003)*	**6 978**

NOTA :

1. Ce chiffre est retraité.

2. À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

*Pour plus de renseignements sur le **ministère de la Santé et des Soins de longue durée**, veuillez consulter notre site Web à **www.health.gov.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0602-4 (HTML)
ISBN 1-4249-0603-2 (PDF)
ISBN 1-4249-0601-6 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Secrétariat du Conseil de gestion

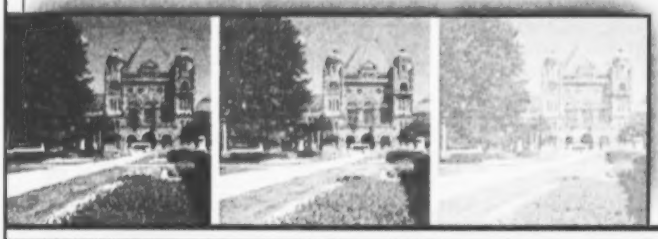

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le Secrétariat du Conseil de gestion (SCG) fournit des services de gestion des ressources et de soutien à la haute direction du Conseil de gestion du gouvernement ainsi que des conseils en matière de politiques. De plus, il dirige l'élaboration des politiques et des normes applicables aux activités du gouvernement et fournit des services de soutien administratif et opérationnel à la fonction publique de l'Ontario et au public, soit directement, soit par l'entremise de contrats coordonnés avec le secteur privé.

Le SCG fonctionne comme un siège social en fournissant aide et conseils aux ministères afin qu'ils puissent offrir des services efficients au public. Ses deux grands domaines de responsabilités en matière de soutien aux ministères sont les suivants :

- améliorer la prestation des services, notamment des services d'information, à la population de l'Ontario;
- fournir un soutien de qualité aux services publics essentiels.

Les ministères peuvent ainsi optimiser la prestation de leurs services et veiller à ce que la population de l'Ontario soit bien servie.

Dans le cadre du soutien qu'il accorde au Conseil de gestion du gouvernement, le SCG supervise la gestion des ressources gouvernementales (ressources financières et humaines, information, technologie de l'information et biens immobiliers) et élabore des politiques et des normes de fonctionnement qu'utilisent tous les ministères et tous les organismes à l'échelle de la fonction publique de l'Ontario.

Le Conseil de gestion du gouvernement est le comité du Conseil des ministres qui dirige la façon dont le gouvernement gère les opérations internes de la fonction publique et qui prend des décisions au sujet de la répartition des ressources gouvernementales.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

CONTRÔLE INTERNE

Le SCG a travaillé en étroite collaboration avec les ministères pour s'assurer que les ressources publiques sont gérées de façon efficiente pour le compte des contribuables, protéger les consommateurs et fournir des services de façon efficace et efficiente. Il a aussi appuyé un examen des organismes et collaboré avec les ministères pour, d'une part, étoffer la gouvernance et la responsabilité des organismes et, d'autre part, appuyer et protéger l'intérêt public.

Les services de vérification interne du ministère ont fourni des services d'assurance et des conseils aux sous-ministres et aux hauts fonctionnaires. Ces mesures ont permis d'améliorer les activités de gouvernance, de gestion de risques, de contrôle et de conformité.

Le SCG a aussi continué de mettre en oeuvre de nouvelles directives d'approvisionnement pour régler les questions soulevées par le vérificateur provincial et accroître l'efficacité, l'efficience et la responsabilisation.

Le SCG a amélioré les mécanismes de sécurité en élaborant et en mettant en œuvre le programme interne de la gestion des situations d'urgence et de la sécurité pour la fonction publique de l'Ontario.

RESSOURCES HUMAINES STRATÉGIQUES

Le SCG a continué de mettre l'accent sur le recrutement et le maintien en poste d'employés qualifiés qui se consacrent à la prestation de services publics d'excellente qualité. Pour ce faire, il a fait la promotion de la fonction publique de l'Ontario comme un endroit où il fait bon travailler.

Le Conseil de gestion du gouvernement a approuvé la conception du Programme d'innovation et de reconnaissance et y a affecté des fonds annuels. Ce programme favorise et appuie l'innovation au sein de la fonction publique de l'Ontario.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

INFORMATION ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Le SCG a donné des conseils et des outils à la fonction publique de l'Ontario pour mettre en oeuvre la stratégie de portail pour les sites Web du gouvernement. Cette initiative a amélioré l'accès du public et des fonctionnaires à l'information et aux services du gouvernement de l'Ontario.

Le SCG a conçu et communiqué aux ministères une trousse visant à rendre les sites Web du gouvernement plus accessibles aux personnes handicapées. Des services électroniques considérablement étoffés ont aussi été offerts. Près de 75 pour 100 des services gouvernementaux étaient offerts par l'intermédiaire de mécanismes électroniques, contrairement à 60 pour 100 en 2000.

Le SCG a mis en oeuvre un programme de sensibilisation à la sécurité à l'échelle de la fonction publique de l'Ontario et organisé à cette fin des séances d'éducation et de sensibilisation et mis sur pied des activités de de communication. Le Centre de protection de l'information fournit maintenant des services de soutien 24 heures sur 24, sept jours sur sept, et a défini des normes relativement aux classifications de sécurité. On a amélioré la sécurité en mettant en place l'une des plus vastes infrastructures à clé publique dans la fonction publique de l'Ontario et le secteur parapublic (85 000 certificats) ainsi qu'une infrastructure de gestion des privilèges pour les applications utilisées par les conseils et les administrateurs scolaires.

Le SCG a fait progresser la réorganisation des activités de la fonction publique de l'Ontario en adoptant des stratégies et des technologies de pointe, notamment la Stratégie de participation des cybercitoyens et la Stratégie de gestion des connaissances.

SERVICES COMMUNS

Le SCG a continué de mettre en oeuvre des stratégies visant à améliorer la prestation des services en direct et à renforcer les relations avec la clientèle. Une de ses principales réalisations a été le lancement du site Intranet MyOPS, le portail gouvernemental pour les employés et les services internes. Le SCG a aussi procédé à la mise à niveau du Réseau d'information sur les ressources humaines, au lancement du portail « Go Learn » et à l'élaboration d'une fonction d'application de formules électroniques.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Le SCG a mis en oeuvre des stratégies de consolidation et d'établissement des prix, continué d'offrir des produits et des services novateurs, et adopté les meilleurs modèles de prestation des services afin de fournir des services administratifs et opérationnels efficaces et efficients à la fonction publique de l'Ontario.

SERVICES IMMOBILIERS

Le SCG et la Société immobilière de l'Ontario (SIO) ont géré l'utilisation des bâtiments et des terrains dont le gouvernement est propriétaire et des baux connexes afin de répondre aux besoins à venir de la population ontarienne. La SIO a terminé une évaluation de la valeur comptable de tous les biens que possède le SCG. Les biens excédentaires vendus pour le compte du SCG ont généré des profits de 28,5 millions de dollars. Le SCG et la SIO ont élaboré et amélioré des lignes directrices en matière d'aménagement pour accès facile pour que les personnes ayant un handicap puissent accéder aux installations du gouvernement. Le SCG a fourni des services juridiques, administratifs et de surveillance aux fins de l'élaboration de ces nouvelles lignes directrices. Celles-ci, qui s'appliquent à l'échelle du gouvernement, ont été publiées sous le titre de *Standards for Barrier-Free Design.*

ARCHIVES PUBLIQUES DE L'ONTARIO

Les Archives publiques de l'Ontario ont marqué leur 100e anniversaire en 2003 et ont célébré toute l'année le patrimoine documentaire de l'Ontario. Ces célébrations ont permis de faire connaître les Archives publiques de l'Ontario en tant que programme important du gouvernement provincial. À l'aube de leur deuxième siècle d'activités, les Archives publiques continuent d'acquérir des documents d'importance provinciale et de préserver la mémoire collective du gouvernement pour la population de la province.

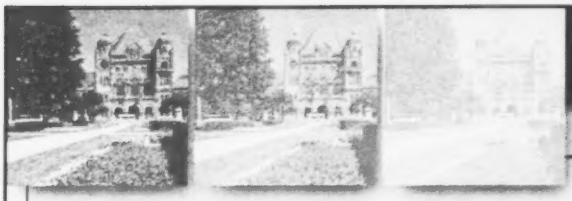

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

Les Archives publiques ont entrepris une évaluation en profondeur des services qu'elles dispensent aux ministères, à d'autres clients et au grand public. Elles ont mené une enquête sur la satisfaction de la clientèle qui utilise la salle de lecture principale, le service de prêts inter-bibliothèques et le site Web. Selon cette enquête, le taux de satisfaction des clients est de 82 pour 100. Les renseignements ainsi recueillis faciliteront la prise de décisions supplémentaires et l'amélioration des services afin d'accroître l'accès aux ressources documentaires. Par ailleurs, les Archives publiques ont élaboré une stratégie visant à augmenter le nombre de personnes qui consultent leur site Web. Le nombre moyen de séances d'utilisateur par jour a augmenté de 47 pour 100 et atteint 8 425.

ADMINISTRATION DU SECRÉTARIAT

Le SCG a fourni des services de planification stratégique, de contrôle financier, de gestion des biens et de vérification au ministère et au Bureau du lieutenant-gouverneur. De plus, le SCG et la fonction publique de l'Ontario ont reçu des services juridiques, de communication et de soutien en matière de publicité.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement[1]	523
Immobilisations[2]	(33)
Effectif *(au 31 mars 2004)*	2 525,6

NOTA :

1. Le total des dépenses de fonctionnement intégrait un montant au titre des services immobiliers, lequel comprenait un redressement de consolidation des dépenses de fonctionnement pour la Société immobilière de l'Ontario inscrit au poste du SCG qui éliminait les opérations entre la SIO et des ministères ou d'autres organismes.

2. À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

   Le montant indiqué au titre des immobilisations comprend un redressement de consolidation pour la Société immobilière de l'Ontario (SIO) inscrit au poste du SCG qui élimine les opérations portant sur les capitaux propres entre la SIO et des ministères ou d'autres organismes. Comme le SCG s'occupe des biens et des immeubles du gouvernement, le redressement comptable des charges d'immobilisations des ministères est inscrit au poste des immobilisations du SCG.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

CONTRÔLE INTERNE

Le SCG a travaillé en étroite collaboration avec les ministères pour s'assurer que les ressources publiques étaient gérées de façon efficiente pour le compte des contribuables, protéger les consommateurs et fournir des services de façon efficace et efficiente. Il a pris des mesures pour accroître la sécurité des édifices gouvernementaux pour les visiteurs et les employés. Il a étoffé la politique d'approvisionnement du gouvernement pour améliorer la surveillance générale des pratiques d'approvisionnement de la fonction publique de l'Ontario grâce à de nouvelles directives d'approvisionnement, des outils de gestion de risques et un cadre révisé des politiques ministérielles. De plus, il a dirigé l'examen de divers programmes, la planification des activités et l'évaluation du rendement. Enfin, il a amélioré les services de vérification interne fournis aux ministères et étoffé les processus de gouvernance et de contrôle.

RESSOURCES HUMAINES STRATÉGIQUES

Le SCG a mis en oeuvre la Stratégie de renouvellement et de revitalisation de la fonction publique de l'Ontario. Il a élaboré une stratégie d'initiatives jeunesse afin d'attirer une nouvelle génération d'employés. Enfin, il a négocié des conventions collectives avec cinq agents de négociation.

INFORMATION ET TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

Le SCG a continué de mettre en oeuvre la vaste stratégie ontarienne de services gouvernementaux en direct. Il a également mis en oeuvre une stratégie de gestion des connaissances afin d'améliorer la façon dont la fonction publique de l'Ontario gère son information et ses ressources, facilite la prise de décisions et accroît l'efficacité et l'efficience du gouvernement. L'Ontario s'est classé au troisième rang parmi 60 territoires pour ce qui est de la prestation de services gouvernementaux en direct (Fondation Bertelsmann d'Allemagne).

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

SERVICES COMMUNS

Le SCG a révisé et simplifié les formulaires. Il a ajouté 330 formulaires électroniques à son registre électronique. Il a aussi étoffé les processus de contrôle financier et mis en oeuvre les modifications apportées aux conventions collectives.

SERVICES IMMOBILIERS

La Société immobilière de l'Ontario (SIO) a terminé son premier exercice complet en tant qu'entreprise opérationnelle autonome. Les biens excédentaires que la SIO a vendus pour le compte du SCG ont généré des revenus de 81,5 millions de dollars. Le Secrétariat, par l'intermédiaire de la SIO, a continué de fournir un vaste éventail de services, dont des services de gestion de projets de construction, de gestion d'installations et de rationalisation de biens. Dans le cadre de la transition du gouvernement à la méthode de comptabilité d'exercice intégrale, la SIO a entrepris un examen de la valeur comptable de tous les biens immobiliers que détient le SCG afin d'en inscrire la valeur au bilan.

ARCHIVES PUBLIQUES DE L'ONTARIO

Les Archives publiques de l'Ontario ont entrepris les préparatifs en vue des célébrations marquant le 100e anniversaire de leur existence en 2003. Les Archives publiques ont commencé à mettre en oeuvre une stratégie de liaison, mis sur pied un nouveau système d'interprêt de microfilms et commencé à offrir des copies d'images numériques de textes et de photographies ne se trouvant pas actuellement dans leur base de données visuelles. Elles ont aussi reçu divers dons de collections et continué de préserver et d'entreposer le vaste patrimoine d'archives de l'Ontario.

ADMINISTRATION DU SECRÉTARIAT

Le SCG a continué de fournir des services de planification stratégique, de contrôle financier, de gestion des biens et de vérification au ministère et au Bureau du lieutenant-gouverneur. De plus, le SCG et la fonction publique de l'Ontario ont reçu des services juridiques, de communications et de soutien en matière de publicité.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement[1]	288
Immobilisations[2]	3
Effectif *(au 31 mars 2003)*	2 537,9

NOTA :

1. Le total des dépenses de fonctionnement intégrait un montant au titre des services immobiliers, lequel comprenait un redressement de consolidation des dépenses de fonctionnement pour la Société immobilière de l'Ontario inscrit au poste du SCG qui éliminait les opérations entre la SIO et des ministères ou d'autres organismes.

2. À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

   Le montant indiqué au titre des immobilisations comprend un redressement de consolidation pour la Société immobilière de l'Ontario (SIO) inscrit au poste du SCG qui élimine les opérations portant sur les capitaux propres entre la SIO et des ministères ou d'autres organismes. Comme le SCG s'occupe des biens et des immeubles du gouvernement, le redressement comptable des charges d'immobilisations des ministères est inscrit au poste des immobilisations du SCG.

Pour plus de renseignements sur le ***Secrétariat du Conseil de gestion****, veuillez consulter notre site Web à* ***www.mgs.gov.on.ca****. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site* ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0611-3 (HTML)
ISBN 1-4249-0612-1 (PDF)
ISBN 1-4249-0610-5 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels

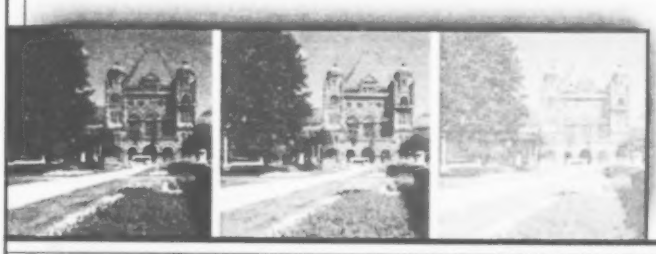

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels protège l'intérêt public dans trois grands domaines : la sécurité et la sûreté publiques; les services correctionnels; et les services policiers.

Le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et son partenaire du secteur de la justice, le ministère du Procureur général, partagent la même vision :

Nous devons veiller à appuyer et à protéger nos collectivités :

- *par un système judiciaire et un système de sécurité publique efficaces, efficients, accessibles et responsables;*
- *par un système correctionnel moderne dans lequel les détenus sont placés dans des établissements sûrs et les contrevenants qui purgent une peine au sein de la collectivité font l'objet d'une surveillance adéquate.*

La Division de la sécurité communautaire, qui constituait auparavant le ministère du Solliciteur général, supervise le maintien de l'ordre en Ontario en déterminant les politiques appliquées par les services de police municipaux et par la Police provinciale de l'Ontario. Elle met en place des programmes de sécurité communautaire par l'intermédiaire du Centre des sciences judiciaires, du Bureau du coroner en chef et du Bureau du commissaire des incendies. Dans le courant de l'année, la Division a l'intention de créer un bureau du commissaire à la sûreté et à la sécurité publique. Le commissaire sera notamment chargé de la Gestion des situations d'urgence Ontario et de la Division de la sûreté publique, y compris le Bureau du commissaire des incendies, le Centre des sciences judiciaires, le Bureau du coroner en chef et la protection des animaux.

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

La Division des services correctionnels, qui constituait auparavant le ministère des Services correctionnels, est chargée de mettre en place des programmes et de superviser les contrevenants qui purgent une peine au sein de la collectivité dans le cadre d'une condamnation avec sursis, d'une période de probation ou d'une libération conditionnelle sous surveillance de l'Ontario. Le ministère fournit aussi des programmes de garde en milieu fermé et de réadaptation aux contrevenants adultes condamnés à une peine inférieure à deux ans. Ses établissements abritent en outre des personnes en détention provisoire dans l'attente d'un procès, du prononcé de leur peine ou de toute autre procédure. Le Ministère achève actuellement un programme de rénovation de l'infrastructure qui a permis de construire trois nouveaux établissements, de procéder à une extension importante de trois établissements existants et de fermer plusieurs établissements plus anciens.

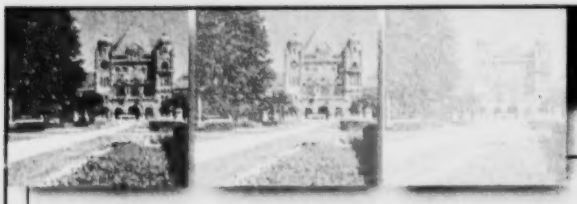

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Services correctionnels

• Le Ministère a poursuivi son programme de modernisation des établissements correctionnels en vue de mettre sur pied un système efficace qui contribue à renforcer la sécurité du personnel et des collectivités.

• Deux nouveaux établissements, le Centre correctionnel du Centre-Est de la ville de Kawartha Lakes et le Centre Vanier pour femmes de Milton, ont été ouverts, ce qui a permis de fermer certains centres plus anciens et moins performants.

• Les bureaux de probation et de libération conditionnelle ont continué de mettre en oeuvre le modèle de prestation de services conçu pour offrir aux contrevenants des interventions mieux canalisées et des programmes fondamentaux de réadaptation.

Promotion et soutien de l'excellence des services policiers

• L'unité d'assurance de la qualité de la police de la Division des services policiers a examiné les activités d'environ 25 pour 100 des services policiers municipaux de l'Ontario dans le cadre d'un cycle d'inspections de quatre ans.

• Le ministère a effectué des paiements de transfert de 34 millions de dollars aux services policiers et à des organismes communautaires qui offrent des programmes de sécurité communautaire, de prévention du crime et d'enquêtes.

• Le ministère a animé le sommet Green Tide en partenariat avec l'association des chefs de police de l'Ontario province (Ontario Association of Chiefs of Police). Le sommet a réuni des représentants des différents paliers de gouvernement, des services de maintien de l'ordre, des services publics et du secteur privé en vue de discuter de la lutte contre les exploitations de culture illégale de marijuana.

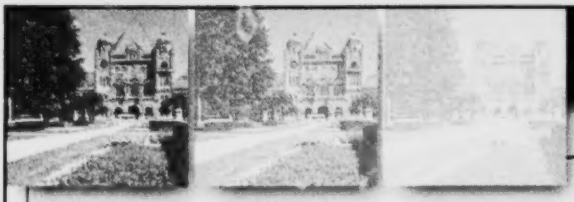

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Services policiers de première ligne

• La Police provinciale de l'Ontario s'est employée à réduire le nombre de victimes grâce à des programmes comme le programme des agents patrouilleurs des sentiers de motoneige et le programme de contrôle des motoneiges, des véhicules tout terrain et des bateaux.

Dans la région du grand Toronto, la Police provinciale a créé l'Équipe d'intervention en cas d'urgence autoroutière, chargée de dégager plus rapidement les autoroutes après un accident.

Programmes et services qui renforcent la sécurité communautaire

• La *Loi sur les mesures d'urgence* a amélioré la capacité de l'Ontario à prendre des mesures de prévention, à réagir aux situations d'urgence et à aider les résidents et résidentes pendant les situations d'urgence. À cet effet, il a été demandé à toutes les municipalités ontariennes de nommer un coordinateur ou une coordinatrice et d'élaborer un programme municipal de gestion des situations d'urgence comprenant un plan d'intervention en cas d'urgence.

• Le ministère a commencé à collaborer avec ses partenaires en vue de créer dans le quartier de Queen's Park un monument aux pompiers disparus, en reconnaissance du rôle crucial joué par les pompiers de l'Ontario.

• Le Bureau du commissaire des incendies a élaboré une version canadienne du programme américain Risk Watch en versions anglaise et française. Risk Watch est un programme de prévention des accidents offert aux enfants dans les classes de la maternelle à la 8e année, qui met notamment l'accent sur la prévention des incendies.

• Le gouvernement a mis fin au projet Volte-face, un établissement pour jeunes à discipline stricte pour jeunes géré par le secteur privé.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

- Le Ministère a continué à :
  - fournir aux municipalités des normes uniformes pour la gestion des situations d'urgence;
  - améliorer la capacité du Centre des sciences judiciaires dans le domaine des analyses de l'ADN, des explosifs et des agents toxiques ou chimiques.

Modernisation du système judiciaire

- Le Système informatique de suivi des contrevenants du ministère fournit au personnel des établissements correctionnels et des bureaux de probation et de libération conditionnelle les renseignements indispensables sur les contrevenants.

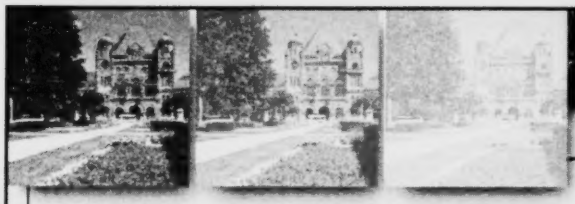

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**1 666**
Immobilisations	**47**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**16 741,8**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Modernisation des services correctionnels

• La *Loi de 2002 sur l'habilitation des victimes* a été proclamée. La *Loi* autorise les victimes d'actes criminels à assister et à participer aux audiences de libération conditionnelle.

• Le Ministère a continué d'étendre son utilisation de la technologie afin de surveiller les mouvements de certaines personnes qui purgent des peines au sein de la collectivité.

Services policiers de première ligne

• La Police provinciale a établi un partenariat avec la Sûreté du Québec de manière à partager les informations du programme AMBER Alert.

• La Police provinciale a continué à équiper de postes de travail mobiles les véhicules utilisés sur les autoroutes de la série 400.

• La Police provinciale et 38 services policiers municipaux ont commencé à utiliser un Système de gestion des dossiers et un Système de répartition assistée par ordinateur qui améliorent la répartition des policiers, le délai d'intervention du service 911 et la gestion des dossiers.

Promotion et soutien de l'excellence des services policiers

• En partenariat avec les services de police de Toronto, le gouvernement provincial a commencé à mettre en oeuvre l'initiative de prévention des agressions sexuelles contre les enfants et d'aide aux victimes au moyen d'enquêtes ciblées relatives aux cas de pornographie juvénile. Ce programme, doté de 2 millions de dollars, permet d'assurer la formation des agentes et agents et de leur procurer du matériel et des logiciels informatiques.

Programmes et services qui renforcent la sécurité et la sûreté publique

• Le ministère a alloué à Gestion des situations d'urgence Ontario (GSUO) plus du double de son budget précédent.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	**1 656**
Immobilisations	**66**
Effectif *(au 31 mars 2003)*	**16 441,2**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

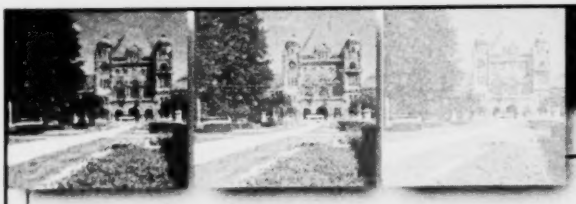

Pour plus de renseignements sur le ***ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels,*** *veuillez consulter notre site Web à* ***www.mpss.jus.gov.on.ca.***
Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0578-8 (HTML)
ISBN 1-4249-0579-6 (PDF)
ISBN 1-4249-0577-X (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORT ANNUEL

2003-2004

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse

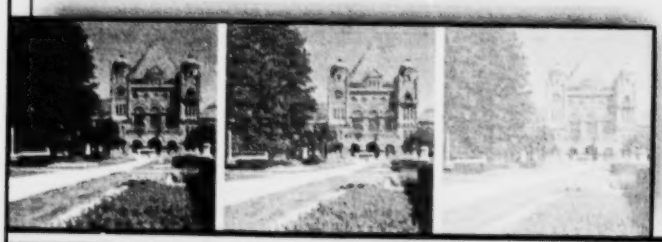

Le présent document comprend :

- ***une vue d'ensemble du ministère***
- ***le rapport annuel 2003-2004***

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

En octobre 2003, le gouvernement a créé le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. C'était la première fois en 20 ans que le gouvernement de l'Ontario créait un nouveau ministère. Le ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, et le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels ont transféré les programmes et les services destinés aux enfants et aux jeunes au nouveau ministère afin, d'une part, de les regrouper au sein d'un seul et même ministère et, d'autre part, de mieux répondre aux besoins des enfants et de leur famille. Le nouveau ministère souhaite avant tout donner à tous les enfants et jeunes de l'Ontario la possibilité de se faire entendre devant le gouvernement de l'Ontario. Il veut aussi leur offrir les meilleures possibilités qui soient de réussir et de réaliser tout leur potentiel.

Le ministère appuie les priorités du gouvernement pour ce qui est de favoriser le succès des élèves, d'améliorer leur santé et de créer des gens forts et des économies fortes. Pour ce faire :

- il dirige la Stratégie Meilleur départ du gouvernement en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement et d'autres ministères comme le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée, le ministère des Services sociaux et communautaires, le ministère de la Culture et le ministère du Tourisme et des Loisirs, afin d'aider les jeunes enfants de l'Ontario à obtenir le meilleur départ qui soit dans la vie;
- il transforme le système de protection de l'enfance pour accroître la stabilité offerte, d'une part, aux enfants et aux jeunes vulnérables et, d'autre part, aux sociétés d'aide à l'enfance;
- il transforme le système de justice pour la jeunesse pour promouvoir la réadaptation des jeunes tout en tenant les jeunes ayant des démêlés avec la justice responsables de leurs actions;
- il collabore avec d'autres gouvernements, ministères et partenaires communautaires pour bâtir un système plus cohérent de services au sein duquel les familles peuvent se retrouver plus facilement;
- il exerce des pressions sur d'autres ministères pour que ceux-ci évaluent les incidences de leurs politiques et programmes sur les enfants et les jeunes.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

En 2003-2004, 204 950 enfants étaient inscrits à des services de garde réglementés et 140 871 enfants bénéficiaient de subventions au titre de leurs frais de garde.

Dans le cadre de ses premières annonces, le ministère a déclaré qu'il affecterait 9,7 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral à l'étoffement du système de garde d'enfants et du réseau d'apprentissage des jeunes enfants en Ontario. Des crédits ont été accordés aux municipalités de la province pour les aider à apporter des améliorations mineures aux immobilisations et à acheter de nouveaux équipements pour les garderies.

Pendant sa première année d'existence, le ministère a organisé plusieurs tables rondes regroupant un grand nombre de personnes qui interviennent auprès des enfants, des jeunes et des familles, y compris des parents, des éducateurs, des professionnels de la santé, des partenaires communautaires et des organismes d'exécution des lois. La ministre et le personnel du ministère ont profité de ces rencontres aux quatre coins de la province pour se renseigner sur les incidences des programmes sur les familles et pour trouver des façons d'améliorer les programmes et services offerts.

Soucieux d'améliorer la qualité de vie des enfants et jeunes autistes, le gouvernement a annoncé un plan visant à élargir les soutiens offerts aux enfants autistes, du niveau préscolaire jusqu'au niveau secondaire. Le plan comprenait l'augmentation du nombre d'enfants d'âge préscolaire recevant divers services, dont des services d'évaluation, la formation d'éducateurs pouvant venir en aide aux enfants autistes dans la salle de classe, l'étoffement des soutiens offerts aux parents, et des investissements dans des recherches et des évaluations sur l'autisme.

En 2003-2004, le ministère a fourni des services de santé mentale pour enfants à plus de 160 000 enfants et jeunes par l'intermédiaire d'environ 260 organismes.

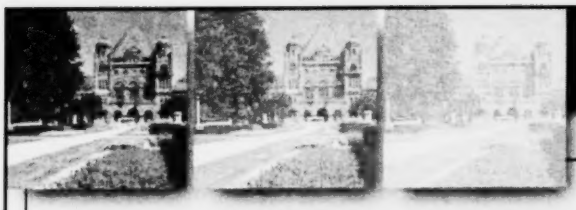

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

Le ministère a pris un certain nombre de mesures pour aider les sociétés d'aide à l'enfance à améliorer les résultats à l'égard des enfants et à mieux gérer leurs coûts. Des objectifs ont été définis afin d'accroître le nombre d'adoptions et de placer les enfants pris en charge plus près de leur domicile.

Les sociétés ont aussi reçu des aides financières bonifiées au titre de l'accroissement du nombre d'adoptions et des incitatifs pour réduire leurs frais juridiques et autres dépenses de fonctionnement. Enfin, le gouvernement a versé 65 millions de dollars aux sociétés pour les aider à faire face à l'augmentation de leurs coûts de fonctionnement et consacré plus de 20 millions de dollars à la réduction des déficits reportés de 2002-2003, pour un total de plus de 85 millions de dollars.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**2 640**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**1 780**

NOTA :

- Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse a été créé en octobre 2003. Aux fins de comparaison, les données relatives aux dépenses et à l'effectif ont été redressées en fonction du transfert de programmes du ministère des Services sociaux et communautaires, du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

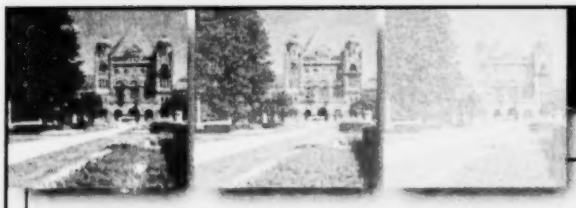

Pour plus de renseignements sur le ***ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse****, veuillez consulter notre site Web à* ***www.children.gov.on.ca****. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site* ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0569-9 (HTML)
ISBN 1-4249-0570-2 (PDF)
ISBN 1-4249-0568-0 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises

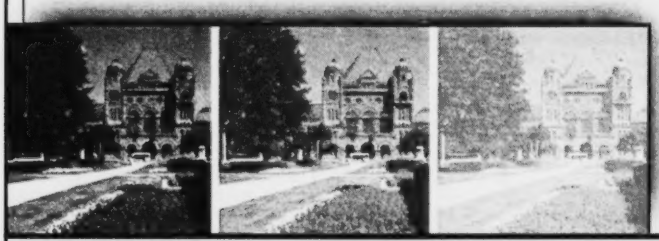

Le présent document comprend :

- ***une vue d'ensemble du ministère***
- ***le rapport annuel 2002-2003***
- ***le rapport annuel 2003-2004***

2002-2003 RAPPORTS ANNUELS 2003-2004

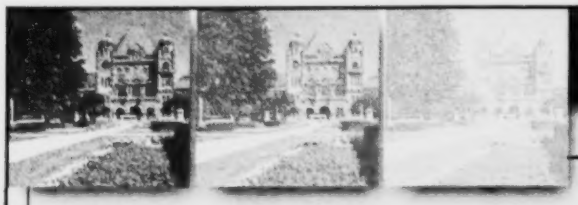

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises (MSCE) offre toute une gamme de services axés sur la prestation du service à la clientèle et la protection des consommateurs, de manière à assurer à l'Ontario un marché équitable, sécurisé, dynamique et averti.

Par le biais de ServiceOntario, le ministère s'emploie à rendre l'accès aux services du gouvernement plus facile, plus pratique et plus sûr. ServiceOntario a pour objectif de proposer aux particuliers et aux entreprises un point unique d'accès aux services gouvernementaux, par téléphone, en ligne ou en personne.

Chaque année, le ministère répond à plus de 1 000 000 d'Ontariens et d'Ontariennes qui se rendent dans les Centres d'information du gouvernement et à 300 000 appels téléphoniques, et son site Web enregistre plus de 4,5 millions de visites.

Le ministère administre et veille à l'application de 66 textes de loi qui régissent la protection des consommateurs et la réglementation des pratiques commerciales. Il répond à quelque 75 000 plaintes et requêtes par an et met en place des initiatives d'information et d'éducation du public.

Le ministère réglemente la vente, le service et la consommation de boissons alcoolisées et prône une consommation responsable. Il administre la *Loi sur les permis d'alcool,* qui touche 17 000 entreprises en Ontario. Il veille aussi à ce que les jeux comme les jeux de casinos, à but lucratif ou caritatif, soient organisés dans l'intérêt du public et avec honnêteté, intégrité et responsabilité financière.

Le ministère crée et tient à jour des registres de données précis et sécurisés sur les naissances, les adoptions, les décès, les mariages et les changements de nom en Ontario. Il fournit des preuves d'enregistrement sous forme de certificats et de copies certifiées conformes. En outre, le ministère crée et tient à jour des registres de dossiers officiels, et donne au public accès à des renseignements sur les biens immobiliers, les biens personnels, les sûretés mobilières et les compagnies.

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère supervise les autorités administratives qui, sous sa responsabilité, appliquent les textes de loi relatifs à la sécurité publique (comme la sécurité du carburant), les risques professionnels (comme dans le secteur immobilier) et le contrôle de la qualité (comme la Vintners' Quality Alliance).

Des organismes comme l'Office de la sécurité des installations électriques, le Conseil ontarien du commerce des véhicules automobiles, le Conseil ontarien de l'immobilier, la Commission des normes techniques et de la sécurité et le Conseil de l'industrie du tourisme de l'Ontario ont été chargés d'administrer la législation spécifique qui réglemente leurs secteurs.

Deux organismes ont pour mandat d'administrer des lois qui relèvent du ministère : Tarion, qui protège les acquéreurs de logement en assurant les garanties des constructeurs et les dépôts de garantie versés pour l'achat d'un logement; et le Conseil des services funéraires, qui concède les licences des directeurs et directrices de services funéraires et des services de transfert, mène des inspections et enquête sur les plaintes relatives à la *Loi sur les directeurs de services funéraires et les établissements funéraires.*

Plusieurs organismes relèvent du ministère et aident celui-ci à administrer les lois dont il est responsable, notamment la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario et la Commission des courses de l'Ontario.

Enfin, le Tribunal d'appel en matière de permis traite les appels, organise les audiences, résout les conflits et statue sur les demandes d'indemnisation et d'octroi de permis qui sont réglementés par plusieurs ministères.

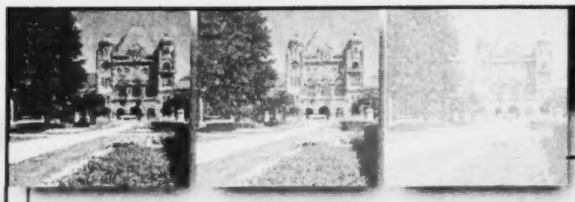

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Le ministère a lancé une campagne d'information pour aider les Ontariens à réduire les risques de vol d'identité et à résoudre les problèmes issus d'un vol de cette nature. La déclaration de vol d'identité, qui avise les sociétés de crédit et les institutions financières à l'échelle nationale, a été élaborée conjointement avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, en concertation avec les banques, les principaux magasins de détail, les compagnies émettrices de cartes de crédit, les responsables de l'application de la loi et les organismes de protection des consommateurs.

AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX SERVICES

Le ministère a collaboré avec les autres ministères en vue d'élaborer un service en ligne, à l'échelle du gouvernement, qui permet d'effectuer les transactions courantes comme la notification d'un changement d'adresse ou le renouvellement de l'immatriculation d'un véhicule. Le ministère a pris des mesures pour éliminer les retards accumulés dans la délivrance des certificats de naissance et améliorer la qualité du service offert par le Bureau du registraire général.

CROISSANCE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

Le ministère a lancé une initiative quinquennale visant à stimuler la croissance des régions vinicoles émergentes et à accroître les débouchés commerciaux des petites exploitations vinicoles. Le programme donne à ces établissements la souplesse nécessaire pour acheter davantage de raisins provenant des régions vinicoles traditionnelles de l'Ontario.

Le ministère a travaillé en collaboration avec la petite industrie ontarienne de la brasserie à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de commercialisation spécifiques.

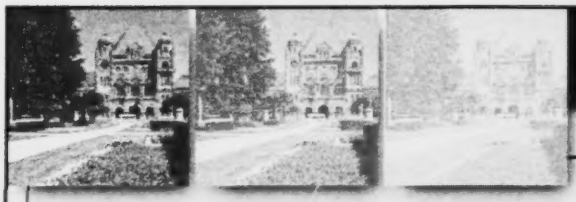

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	182
Immobilisations	1
Effectif *(au 31 mars 2004)*	1 372

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

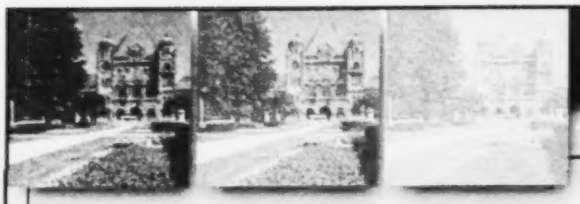

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Le ministère a amélioré la protection des consommateurs en introduisant la *Loi de 2002 modifiant la Loi sur la protection du consommateur* et la *Loi de 2002 sur les services funéraires et les services d'enterrement et de crémation*.

PRESTATION DE SERVICES ÉLECTRONIQUES INTÉGRÉS

Le ministère a mis en place un guichet unique donnant accès aux services d'enregistrement des entreprises, qui leur permet de s'inscrire à des programmes provinciaux et d'accéder aux services relatifs à la taxe sur les produits et services, à l'impôt des sociétés et aux retenues salariales.

Le ministère a mis à jour Lois-en-ligne, qui donne au public accès aux lois de l'Ontario.

Le projet « Événements de la vie », qui donne accès en ligne à un ensemble de services offerts par le gouvernement pour aider les Ontariens lors des grandes étapes de leur vie, est l'une des autres initiatives lancées par le ministère en matière de service à la clientèle.

ENREGISTREMENT IMMOBILIER ÉLECTRONIQUE

Le système d'enregistrement électronique des documents immobiliers a enregistré son millionième document électronique en 2002.

De plus, Toronto – le plus gros marché immobilier de l'Ontario – a été relié au système en septembre 2002.

CROISSANCE ÉCONOMIQUE

En 2003, un accord commercial a été négocié entre l'Union européenne et le Canada en vue de garantir l'accès de tous les vins de l'Ontario aux marchés européens.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	178
Immobilisations	1
Effectif *(au 31 mars 2003)*	1 310

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

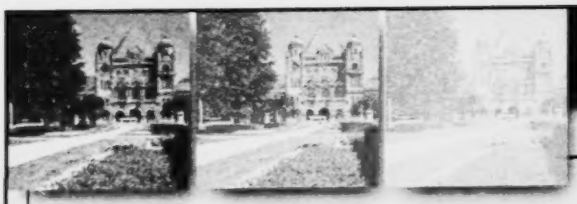

*Pour plus de renseignements sur le **ministère des Services aux consommateurs et aux entreprises**, veuillez consulter notre site Web à **www.mgs.gov.on.ca.***
*Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0581-8 (HTML)
ISBN 1-4249-0582-6 (PDF)
ISBN 1-4249-0580-X (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère des Services sociaux et communautaires

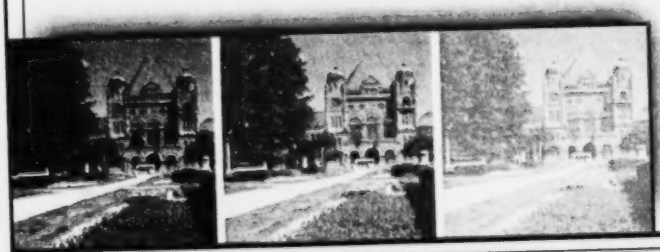

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère des Services sociaux et communautaires est responsable de l'élaboration de politiques et du soutien de programmes associés à une vaste gamme de services destinés aux citoyens les plus vulnérables de la province.

Les domaines de responsabilité de base du ministère sont les suivants :

- soutien du revenu et de l'emploi;
- services sociaux et communautaires;
- services aux adultes ayant une déficience intellectuelle.

Les programmes qu'appuie le ministère visent principalement les personnes ayant des besoins financiers, les femmes et les enfants qui fuient des situations de violence familiale, les sans-abri ou les personnes qui risquent de le devenir, les adultes ayant une déficience intellectuelle et les familles admissibles à des aliments suite à une ordonnance alimentaire.

Le ministère a aussi pour mission de tenir le registre provincial de divulgation des renseignements sur les adoptions, qui aide les adultes adoptés et leurs parents de sang à échanger des renseignements qui les concernent et, avec l'accord des deux parties, à se retrouver.

Les modes de prestation des services qu'offre le ministère sont nombreux :

- prestation directement par le personnel du ministère;
- prestation par les bureaux de services sociaux des municipalités, avec partage des coûts entre le gouvernement provincial et les municipalités;
- prestation par des organismes communautaires aux termes d'ententes de paiements de transfert conclues avec le ministère;
- prestation par les Premières nations.

Le ministère vise à accroître la résilience des familles et des personnes, et à bâtir des collectivités plus fortes en Ontario.

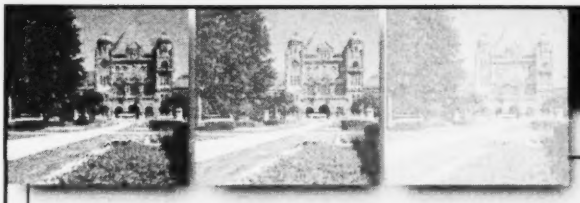

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

SOUTIEN DU REVENU ET DE L'EMPLOI

En 2003, le ministère a entrepris de rendre les programmes d'aide au revenu plus intègres et plus équitables en éliminant l'interdiction à vie de bénéficier de l'aide sociale en Ontario en cas de fraude du système d'aide sociale. Conformément aux nouvelles règles, les juges s'appuieront sur le système de justice pénale pour imposer des peines en cas de condamnation pour fraude.

SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Le ministère continue de collaborer avec les refuges pour femmes et les organismes offrant des services de counseling pour mieux protéger les femmes et les enfants qui fuient des situations de violence familiale. Le ministère a aussi coopéré avec les municipalités dans le dossier des priorités communes pour traiter du problème du sans-abrisme. Enfin, il a augmenté les crédits versés aux programmes d'aide aux sans-abri et de construction de logements abordables en affectant à ces programmes les profits de la vente de l'ancien hôpital Princess Margaret, au centre-ville de Toronto.

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère a continué de faire des investissements dans les soutiens et les services destinés à améliorer la vie des personnes ayant une déficience intellectuelle. Cette décision s'inscrit dans le cadre du plan pluriannuel visant l'amélioration des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Les mesures suivantes ont été prises :

- mise sur pied d'une initiative pour créer 178 places dans les collectivités ontariennes pour des personnes ayant une déficience intellectuelle;
- élargissement du Programme foyer-famille dans le cadre duquel des personnes ayant une déficience intellectuelle sont jumelées avec des familles d'accueil stables et attentionnées;

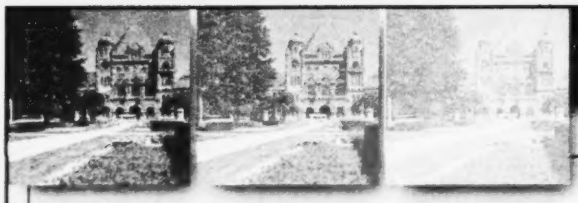

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

- majoration des fonds destinés au Programme de services particuliers à domicile, qui aide les familles dont un enfant a une déficience intellectuelle ou physique, ou les deux, et les adultes ayant une déficience intellectuelle qui vivent à la maison, et accroissement de la souplesse du Programme;
- soutien accru des programmes de services de relève et de garde de jour;
- affectation de nouvelles ressources pour aider les organismes communautaires à engager et à garder des soignants attentionnés.

BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

Le Bureau des obligations familiales a adopté quelques mesures importantes pour aider les familles à obtenir l'argent auquel elles ont droit aux termes d'ordonnances alimentaires. Diverses modifications ont déjà été apportées : améliorations immédiates au service à la clientèle et organisation de séries de consultations à l'échelle de la province pour recevoir les commentaires des intervenants sur les changements à apporter au Bureau des obligations familiales.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	**5 999**
Immobilisations	**10**
Effectif *(au 31 mars 2004)*	**5 826,9**

NOTA : Aux fins de comparaison, les chiffres réels de 2003-2004 ont été redressés en fonction du transfert de programmes entre des ministères. À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

En 2002-2003, l'ancien ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance a dispensé les programmes du ministère des Services sociaux et communautaires.

SOUTIEN DU REVENU ET DE L'EMPLOI

Le ministère a poursuivi la mise en oeuvre de programmes à l'échelle de la province qui offrent aux bénéficiaires de l'aide sociale des services de formation et d'évaluation de l'aptitude à lire et à écrire, et d'autres soutiens pour faciliter leur réinsertion sur le marché du travail. Il a majoré ses investissements pour étoffer le programme Expérience, poursuite et reprise des études pour les parents (EXPRESS), qui aide les jeunes parents à terminer leurs études, à acquérir de bonnes compétences parentales et à trouver du travail. Le ministère a également entamé la mise en oeuvre progressive de programmes obligatoires de traitement des toxicomanies.

SERVICES SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Le ministère a investi dans un certain nombre d'initiatives pour appuyer les municipalités dans leur rôle de gestionnaires des services locaux d'aide aux sans-abri. Le gouvernement a cédé le produit net de la vente proposée de l'emplacement de l'ancien hôpital Princess Margaret, dans le centre de Toronto, à la ville de Toronto pour l'aider à contrer le problème du sans-abrisme. Le ministère a aussi collaboré avec les municipalités à l'hébergement des sans-abri dans des refuges d'urgence pendant les mois d'hiver. À cette fin, il a organisé une campagne d'information publique pour mieux faire connaître le programme « Street Helpline », qui offre des renseignements sur les refuges et le nombre de places disponibles dans les refuges.

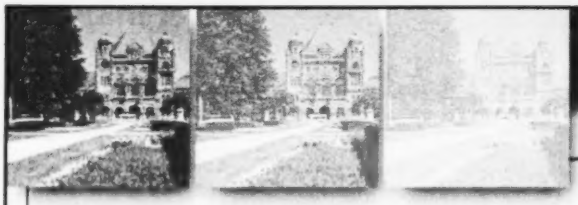

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère a mis en oeuvre de nouveaux services et soutiens communautaires et accru le financement des immobilisations dans le secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Le gouvernement a également accru le soutien accordé au Programme de services particuliers à domicile pour aider les familles devant s'occuper d'un enfant ayant une déficience intellectuelle ou physique et les adultes ayant une déficience intellectuelle qui vivent à la maison.

SERVICES À L'ENFANCE

En plus de fournir des services aux adultes en 2002-2003, le ministère a appuyé tout un éventail de programmes à l'intention des enfants et des familles. En voici quelques-uns :

- Programme de développement du nourrisson, pour dépister les enfants susceptibles d'avoir un retard de développement ou diagnostiqués comme ayant une déficience intellectuelle;
- programmes de santé mentale pour enfants, y compris des programmes de dépistage précoce, d'intervention et de services de traitement pour les enfants et leur famille;
- Fonds d'aide au développement de la petite enfance, un programme de subventions de contrepartie qui met les entreprises et les groupes caritatifs au défi de concevoir de nouveaux programmes destinés aux parents, aux soignants et aux jeunes enfants;
- Programme de bien-être de l'enfance, qui offre des subventions aux sociétés d'aide à l'enfance pour protéger les enfants susceptibles d'être victimes de violence ou de négligence;
- Initiative d'alphabétisation des jeunes enfants, qui offre une formation spécialisée en alphabétisation des jeunes enfants aux professionnels de l'éducation de la petite enfance pour favoriser l'alphabétisation et l'acquisition du langage;

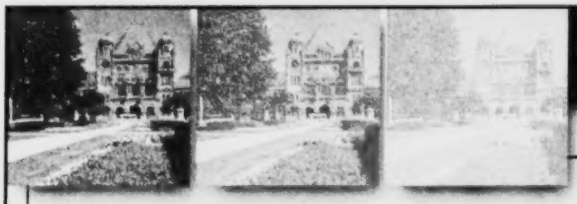

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

- centres de la petite enfance de l'Ontario, qui ont pour mission de promouvoir l'aptitude des enfants à apprendre et d'aider les parents et les soignants à favoriser le sain développement des enfants;
- services aux enfants autistes, y compris des services d'intervention comportementale intensive et l'élargissement du Programme intensif d'intervention précoce auprès des enfants autistes.

En 2002-2003, le Programme de développement du nourrisson a répondu aux besoins de 11 219 enfants et le Fonds d'aide au développement de la petite enfance a appuyé 55 différents projets. Quant à elle, l'Initiative d'alphabétisation des jeunes enfants a appuyé l'organisation de cours de formation, d'ateliers et de conférences qui ont rejoint plus de 34 300 personnes et elle a fourni des services d'alphabétisation de la petite enfance à plus de 12 300 personnes et soignants. Le ministère a aussi ouvert les 42 premiers centres de la petite enfance de la province. Il y en aura en tout 103.

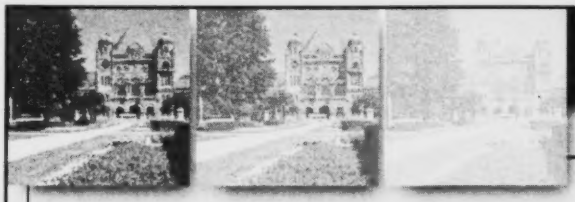

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	**5 846**
Immobilisations	**16**
Effectif *(au 31 mars 2003)*	**6 163,9**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

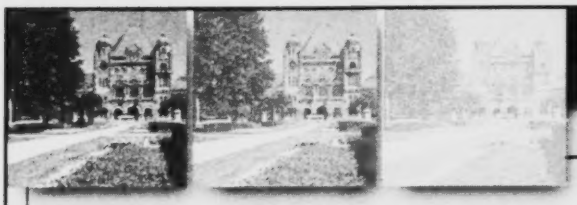

*Pour plus de renseignements sur le **ministère des Services sociaux et communautaires**, veuillez consulter notre site Web à **www.mcss.gov.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0575-3 (HTML)
ISBN 1-4249-0576-1 (PDF)
ISBN 1-4249-0574-5 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère du Tourisme et des Loisirs

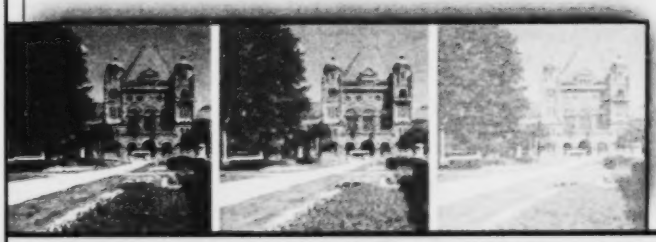

Le présent document comprend :

- ***une vue d'ensemble du ministère***
- ***le rapport annuel 2002-2003***
- ***le rapport annuel 2003-2004***

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère du Tourisme et des Loisirs, en partenariat avec les secteurs du tourisme, des sports et des loisirs, appuie des activités touristiques et récréatives de grande qualité.

Tourisme

Le ministère élabore des politiques, des règlements et des stratégies en vue d'améliorer la compétitivité de l'industrie du tourisme en Ontario. Il réalise des études et des analyses qui aident les gouvernements et l'industrie à prendre des décisions éclairées en matière de commercialisation, de création de nouveaux produits, de politiques, d'investissement et de gestion.

Le ministère encourage le secteur privé à investir et à élaborer de nouveaux produits pour soutenir le secteur touristique de l'Ontario. Il appuie la planification économique du tourisme régional et, en partenariat avec l'industrie, favorise le développement de nouvelles expériences et destinations touristiques.

Par l'intermédiaire de son organisme, la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique (SPOMT), le ministère élabore et met en œuvre des programmes visant à commercialiser l'Ontario en tant que destination de voyage à longueur d'année. Il propose aussi des services aux visiteurs dans 18 centres d'information touristique, saisonniers ou ouverts toute l'année, situés près des postes frontaliers et dans divers sites clés de la province.

Le ministère gère deux attractions touristiques: les Parcs historiques Huronia et le Parc historique Fort William. Il supervise les activités des sept attractions et organismes suivants:

- la Société d'exploitation de la Place de l'Ontario;
- la Commission des parcs du Niagara;
- la Commission des parcs de la Sainte-Claire;
- la Commission des parcs du Saint-Laurent;
- la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique;
- le Palais des congrès du Toronto métropolitain;
- le Centre des congrès d'Ottawa.

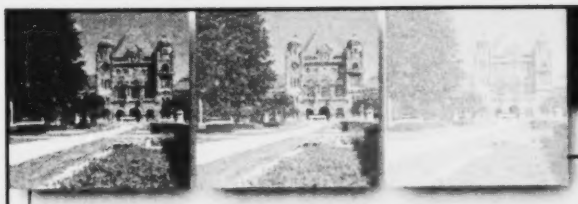

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Sports et loisirs

Le ministère encourage la participation aux sports, aux loisirs et à l'activité physique dans l'intérêt de la santé et du bien-être social et économique des Ontariens et des Ontariennes comme dans l'intérêt de leurs collectivités.

En coopération avec les intervenants du sport et des loisirs amateurs, les services extérieurs locaux et provinciaux , les partenaires prestataires de services, les autres ministères et le gouvernement fédéral, le ministère contribue à renforcer le réseau provincial de sports, à favoriser la réussite des athlètes en Ontario et à encourager la participation aux sports, à l'activité physique et aux loisirs des Ontariens de tout âge.

Le ministère encourage les jeux multidisciplinaires qui donnent aux athlètes l'occasion de se mesurer aux autres et offrent des retombées économiques aux collectivités qui les accueillent. Tous les ans, l'Ontario rend hommage aux athlètes et aux entraîneurs les plus exceptionnels au moyen des Récompenses sportives de l'Ontario.

Le ministère encourage toute la population ontarienne, en particulier les enfants et les jeunes, les aînés, les personnes qui ont un handicap et celles qui ne sont pas physiquement actives aujourd'hui, à participer à des expériences sportives et récréatives pour réduire les risques associés aux modes de vie sédentaires.

Notre vision

Le ministère du Tourisme et des Loisirs sera reconnu comme un chef de file national dans les domaines de la création d'emploi, des investissements et de l'édification de collectivités physiquement actives et en bonne santé. Le ministère atteindra son objectif en appuyant et en développant les secteurs du tourisme, des sports et des loisirs, et la recherche de l'excellence en sport.

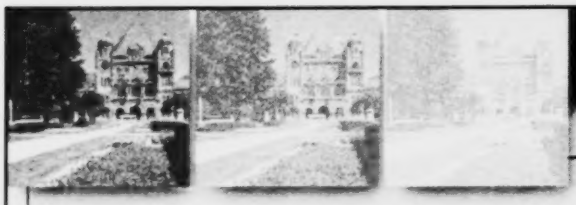

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Relancer le tourisme

L'industrie du tourisme de l'Ontario a été confrontée à des défis sans précédent en 2003-2004, notamment la crise du syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS), la panne d'électricité d'août 2003, la hausse du dollar canadien et les effets persistants de la guerre en Irak et du 11 septembre. La crise du SRAS, en particulier, a eu des répercussions très néfastes sur le tourisme à Toronto et dans d'autres régions de la province.

Le ministère a agi avec fermeté pour aider l'industrie du tourisme à récupérer. En travaillant étroitement avec les associations et les partenaires du secteur touristique, le ministère et son organisme de marketing, la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique, a lancé des campagnes dynamiques de marketing et organisé des événements promotionnels spécifiques en vue de restaurer la confiance envers l'Ontario en tant que destination touristique. Un Programme de relance du tourisme a été mis en place pour investir dans toute la province, sur deux ans, dans des partenariats stratégiques conçus pour commercialiser des événements et des destinations, promouvoir le tourisme culturel et attirer l'organisation de congrès.

Parmi nos principaux succès en matière de relance du tourisme, on peut citer :

- Un partenariat réussi avec Mirvish Productions a entraîné la vente de près de 400 000 forfaits théâtre, d'une valeur supérieure à 50 millions de dollars.
- La campagne de publicité « It's time for a little T.O. », diffusée dans 18 marchés nationaux, a contribué à la vente de 9 000 chambres-nuits.
- Le *Concert for Toronto* au SkyDome et au centre Air Canada, le concert *Molson Canadian Rocks for Toronto*, avec les Rolling Stones, et la semaine de Conan O'Brien à Toronto ont tous suscité une couverture médiatique et de la publicité. Les émissions de Conan O'Brien ont touché plus de 10,8 millions de téléspectateurs aux États-Unis; sur les 4 000 téléspectateurs interrogés par la suite dans des marchés touristiques clés, 22 pour 100 ont indiqué leur intention de visiter l'Ontario.

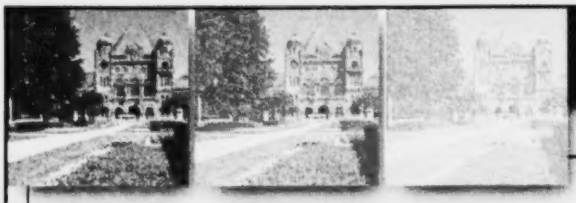

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

• Un encart publicitaire de 16 pages a été diffusé dans les numéros d'avril 2003 de huit magazines de luxe américains comme *Vanity Fair, Gourmet* et *Conde Nast Traveler*, qui au total diffusent à 9 millions d'exemplaires et touchent un lectorat estimé à 40 millions de personnes.

Du 1er juillet 2003 au 31 mars 2004, le ministère a investi 62,5 millions de dollars dans des initiatives de relance du tourisme. Selon une analyse indépendante réalisée par PKF consulting, cet investissement a permis d'attirer 3,6 millions de visiteurs supplémentaires, qui n'auraient peut-être pas visité l'Ontario sans ces efforts de relance. Les visiteurs ont injecté quelque 687 millions de dollars supplémentaires dans l'économie (dont 285 millions de dollars dans la région du grand Toronto, et 402 millions de dollars dans le reste de la province) et soutenu 13 700 emplois directs et indirects. Chaque dollar investi a généré 11 dollars de dépenses touristiques.

Si la SPOMT a joué un rôle déterminant dans les efforts de relance du tourisme, en collaborant étroitement avec des partenaires comme la TorontO3 Alliance, les autres organismes et attractions du ministère ont aussi intensifié leurs activités et établi de nouveaux partenariats et des stratégies de marketing pour attirer davantage de visiteurs.

Malgré les graves inondations qui ont endommagé la quasi-totalité de ses installations, le Vieux fort William a célébré le 200e anniversaire du Grand rendez-vous, et a adopté un nouveau nom : Parc historique de Fort William. Le Parc a accueilli 92 000 visiteurs, dont 55 pour 100 de visiteurs étrangers, et a été élu l'une des dix premières attractions touristiques du Canada en 2003.

Les Parcs historiques Huronia ont généré des recettes à l'entrée de près de 500 000 dollars et ont représenté 49 pour 100 des visites des attractions de la région. La Commission des parcs du Saint-Laurent a fêté le 65e anniversaire de l'inauguration du musée du Site historique national de Fort Henry et de la garde du Fort Henry.

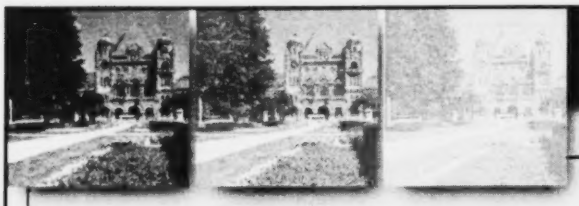

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

Le ministère a conçu un programme spécial de recherches pour étudier les répercussions de la crise du SRAS sur le tourisme et a régulièrement transmis des mises à jour des données à l'industrie touristique. En partenariat avec Industrie Canada, le ministère a également organisé et animé une réunion d'urgence des ministres du Tourisme des paliers fédéral, provinciaux et territoriaux en vue d'élaborer une stratégie nationale pour réagir aux conséquences du SRAS.

Le ministère a poursuivi l'élaboration de la Stratégie pour le tourisme en Ontario, en consultation avec les intervenants.

En janvier 2004, le ministère a lancé un nouveau site Web consacré à l'investissement dans le tourisme. Le site fournit des renseignements complets et accessibles en ligne sur les taux d'occupation des hôtels, les frais de main-d'œuvre, le nombre d'établissements touristiques, les caractéristiques des touristes et les possibilités d'investissement.

Le ministère a travaillé avec les collectivités de toute la province en vue d'effectuer des inventaires régionaux des atouts touristiques. Les collectivités de South Georgian Bay, Windsor, Essex et Pelee Island et Mississauga ont toutes utilisé le Cadre pour le repérage des destinations touristiques de haute qualité afin de déceler les débouchés touristiques locaux. D'autres études ont été lancées, notamment à Sarnia/Lambton, Niagara, Hamilton et Sudbury.

Le ministère a organisé le premier Ontario Tourism Investment Symposium, et présenté16 possibilités d'investissement touristique municipal aux 350 participants. Il a également animé une exposition vinicole et culinaire en Allemagne, et continué à soutenir des activités comme le festival Niagara Wine and Food Classic et la route du bon goût du comté de Prince Edward.

En septembre 2003, le ministère a ouvert le nouveau centre d'information touristique de Fort Erie. Le centre est le principal locataire d'un complexe polyvalent de services touristiques de pointe, construit et détenu par le secteur privé.

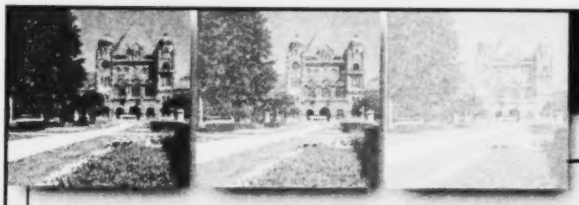

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

Dans le Nord de l'Ontario, le ministère a collaboré avec la Northern Ontario Tourist Outfitters Association (NOTO) en vue d'appuyer les ententes d'intendance des ressources. Le ministère a aussi travaillé avec la NOTO, le ministère des Richesses naturelles et le ministère du Développement du Nord et des Mines afin d'entreprendre un examen stratégique de l'octroi des permis aux établissements touristiques axés sur les ressources.

La SPOMT a endossé son nouveau rôle de prestataire de services de marketing touristique du Nord de la province en ouvrant un bureau à Sault Ste. Marie. Le bureau appuiera les activités du Comité de marketing du Nord, créé récemment.

Renforcer les sports et les loisirs

En octobre 2003, l'Ontario et la ville de Hamilton ont accueilli les championnats du monde de cyclisme 2003. Doté par le ministère d'un financement de 2,25 millions de dollars, l'événement de quatre jours a attiré quelque 900 athlètes, 23 800 visiteurs et environ 500 millions de téléspectateurs dans le monde entier. Les championnats ont généré près de 50 millions de dollars en dépenses touristiques dans la région et en Ontario, et permis de constituer une base de plus de 3 000 bénévoles qualifiés.

Le ministère a également appuyé la candidature de Hamilton aux Jeux du Commonwealth 2010, ainsi que les soumissions de trois collectivités – Ottawa, London/Kitchener et Hamilton – au championnat mondial de hockey junior 2006. Bien que ces candidatures n'aient pas remporté le succès espéré, elles ont aidé à rehausser l'image internationale de l'Ontario en tant que destination touristique et site d'accueil de premier ordre pour des événements sportifs majeurs.

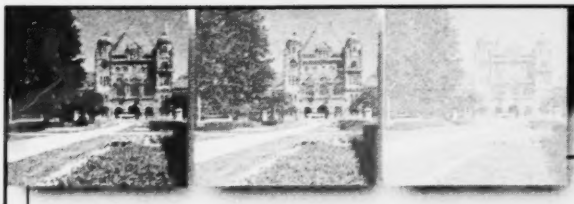

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

En participant à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du sport, des loisirs et de la condition physique, le ministère a contribué à l'élaboration de la Politique canadienne du sport. Plusieurs initiatives spécifiques ont été approuvées à cette occasion, y compris :

- un cadre stratégique d'accueil de manifestations sportives internationales au Canada;
- une Politique canadienne contre le dopage dans le sport;
- un plan d'action concertée visant à augmenter le taux d'activité physique.

Le ministère a continué à encourager la participation aux sports et aux loisirs à l'échelle locale, régionale et provinciale en accordant 4,1 millions de dollars de subventions par le biais du Fonds d'aide aux sports communautaires et du Fonds pour le développement des loisirs.

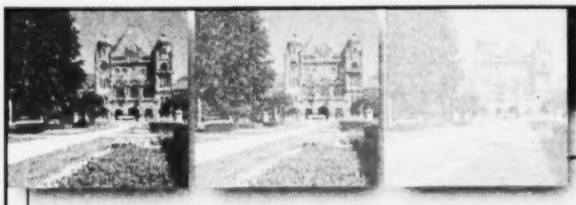

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	209,0
Immobilisations	51,0
Effectif *(au 31 mars 2004)*	542,5

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

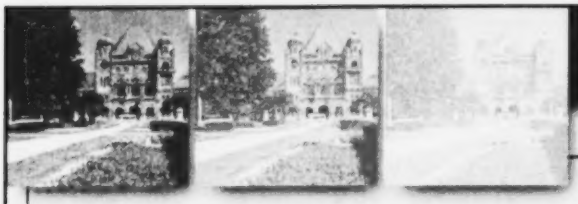

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Tourisme

En 2002-2003, le ministère a collaboré avec l'industrie du tourisme pour contrer la baisse des activités touristiques due aux événements du 11 septembre et à la crainte d'une guerre en Irak. Le ministère a consulté les intervenants de l'industrie pour connaître leurs préoccupations immédiates et recueillir leurs avis en vue d'élaborer une stratégie à long terme pour renforcer le tourisme ontarien. Les sept séances de consultation des intervenants sur une stratégie provinciale pour le tourisme ont rassemblé plus de 325 participants.

Le ministère a dirigé l'élaboration d'un nouveau questionnaire pour l'*Enquête sur les voyages des Canadiens*. Il a conçu un plan de recherches pour étudier les conséquences de la guerre en Irak sur le tourisme en Ontario. Il a également travaillé avec les autorités chargées du tourisme du Michigan en vue d'élaborer et de présenter un séminaire sur le tourisme lors du sommet Ontario-Michigan.

Par l'intermédiaire de la Société du Partenariat ontarien de marketing touristique (SMPOT), le ministère a poursuivi ses campagnes de publicité et de marketing en ciblant le marché national et les marchés frontaliers américains. Parmi les principales initiatives dans ce domaine, citons : un partenariat de 250 000 $ pour la promotion du golf; un programme visant à promouvoir les escapades théâtrales en Ontario, Just the Ticket 2002; une subvention de 300 000 $ pour aider Ottawa à accueillir les prix Juno; et une aide à la commercialisation de grands événements comme le Molson Indy. Au total, la SPOMT a investi plus de 2 millions de dollars en 2002-2003 pour commercialiser 101 festivals et événements en Ontario.

En janvier 2003, le ministère s'est associé au ministère du Développement du Nord et des Mines en vue de renforcer le marketing touristique du Nord de l'Ontario au moyen d'un nouveau modèle de prestation de services et d'un investissement pouvant atteindre 6,8 millions de dollars. Avec le nouveau modèle, la SMPOT a intégré le marketing touristique du Nord, ce qui assure une meilleure coordination et de plus nombreux débouchés pour des partenariats visant à attirer les visiteurs vers le Nord.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

Le ministère a formé un partenariat avec la Northern Ontario Tourist Outfitters Association et le ministère des Richesses naturelles pour mettre en œuvre le programme des ententes d'intendance des ressources. Il a également participé à l'élaboration d'un plan stratégique de développement du tourisme autochtone dans le Nord de l'Ontario

Le ministère a lancé le nouveau Système Info-tourisme Ontario (SITO), conçu pour faciliter l'accès des voyageurs et des entreprises touristiques à l'information sur les voyages en Ontario. Le SITO comporte un centre d'appel, un centre de diffusion des brochures, une base de données sur les services à la clientèle, un site Web destiné aux entreprises et aux clients, et un site Web interentreprises.

Le ministère a organisé en 2002-2003 cinq forums sur le développement économique, avec 90 participants. Il a publié une étude importante sur les festivals et les événements touristiques et leur impact sur la croissance économique locale, ainsi qu'une étude et un plan d'action pour attirer les investissements dans l'industrie du tourisme de l'Ontario.

Le ministère a poursuivi la mise en œuvre de la Stratégie de développement du tourisme vinicole et culinaire en Ontario en appuyant le premier festival Niagara Wine and Food Classic. L'événement a mis en valeur plus de 30 établissements vinicoles. Le ministère a également appuyé le développement de la route du bon goût du comté de Prince Edward et la première nuit de l'Ontario au festival Santé.

Le ministère a collaboré avec les collectivités et les établissements touristiques francophones en vue d'élaborer une stratégie provinciale pour le tourisme francophone. Il a aussi appuyé la diffusion de la toute première brochure sur le tourisme autochtone en Ontario, qui propose notamment six nouveaux forfaits d'expériences de tourisme autochtone.

En juillet 2002, le ministère s'est associé aux Ontariens et aux jeunes du monde entier pour célébrer les Journées mondiales de la jeunesse. À Exhibition Place, un pavillon de l'Ontario, animé par les conseillers et les conseillères des centres d'information touristique de l'Ontario, ont accueilli 7 000 visiteurs.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

Les organismes et sites d'attractions du ministère se sont employé à attirer un plus grand nombre de visiteurs et de congrès en Ontario. La Commission des parcs du Saint-Laurent a inauguré le Crysler Park Maple Sugar Bush et continué d'appuyer le Village en lumières d'Upper Canada Village. La Place de l'Ontario s'est dotée de quatre nouvelles attractions familiales, tandis que la Commission des parcs du Niagara a ouvert un complexe de golf de 45 trous, Legends on the Niagara. Le Palais des congrès du Toronto métropolitain, qui a été le plus occupé des centres de congrès et de salons professionnels au Canada, a accueilli près de 650 événements et plus de deux millions d'invités.

Sports et loisirs

En avril 2002, l'Ontario a adopté la Politique canadienne du sport et les Priorités des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour une action concertée dans le domaine du sport.

Le ministère a créé un nouveau Fonds pour le développement des sports communautaires, qui a fourni 1,25 million de dollars de subventions à des organismes de sport locaux, régionaux et provinciaux. Par le biais du Fonds pour le développement des loisirs, le ministère a également procuré un financement stratégique, à hauteur de 2,1 millions de dollars, à des projets visant à accroître la participation à des activités sportives, récréatives et physiques.

Le ministère a soutenu les athlètes de l'Ontario aux Jeux du Canada 2003 à Bathurst et à Campbellton, au Nouveau-Brunswick. Plus de 260 des jeunes athlètes les plus prometteurs de l'Ontario ont participé à 21 sports différents. Parmi les autres événements sportifs, on peut citer les Jeux d'été de l'Ontario 2002 à Kitchener, les Jeux de l'Ontario pour les aînés 2002 (Actifest) à Kingston et les Jeux d'hiver de l'Ontario pour les aînés 2003 (Winterfest) à London.

En février 2003, le ministère a confié à la Sport Alliance of Ontario le soin de gérer le programme des Jeux de l'Ontario, le programme Récompenses sportives de l'Ontario, le soutien à la participation d'Équipe Ontario aux Jeux du Canada et le Programme de soutien aux entraîneurs.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	135,0
Immobilisations	55,0
Effectif *(au 31 mars 2003)*	577,3

NOTE : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de la construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

*Pour plus de renseignements sur le **ministère du Tourisme**, veuillez consulter notre site Web à **www.tourism.gov.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0629-6 (HTML)
ISBN 1-4249-0630-X (PDF)
ISBN 1-4249-0628-8 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère des Transports

Le présent document comprend :

- *une vue d'ensemble du ministère*
- *le rapport annuel 2002-2003*
- *le rapport annuel 2003-2004*

2002-2003 RAPPORTS ANNUELS 2003-2004

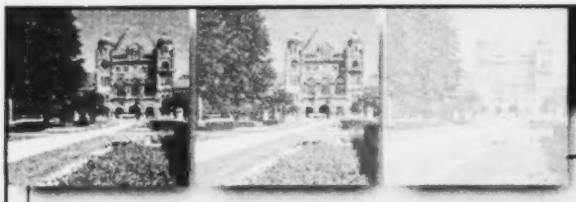

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

La qualité de vie, la vigueur de l'économie et la salubrité de l'environnement sont tributaires d'un système de transport sûr, efficient et intégré. Le plan stratégique du ministère des Transports (MTO) appuie la croissance et la compétitivité de l'Ontario grâce aux mesures suivantes :

- **Planification, gestion et entretien d'un système de transport sûr, efficient et intégré :** Le ministère élabore des normes de sécurité et des règlements qui régissent la sécurité des usagers de la route, et gère la construction et l'entretien du réseau routier de l'Ontario. Nous collaborons avec d'autres gouvernements pour créer un système de transport pleinement intégré réunissant le transport routier, ferroviaire, maritime et aérien et le transport en commun.
- **Amélioration du transport en commun :** Le ministère améliore les services de transport en commun. En effectuant des investissements clés dans l'expansion du Réseau GO et des services municipaux de transport en commun et en versant aux municipalités une partie des revenus tirés de la taxe sur l'essence, nous assurons un financement stable et à long terme du transport en commun et attirons de nouveaux usagers. La création d'une carte de débit unique en vigueur dans la région du grand Toronto rendra le transport en commun plus pratique et plus attrayant.
- **Planification de l'infrastructure essentielle des transports et investissements :** Le MTO accroît les investissements dans l'infrastructure de transport de l'Ontario. Nous apportons des améliorations visant à réduire les embouteillages et à renforcer la sécurité aux principaux postes frontaliers. Le passage quotidien de la frontière entre l'Ontario et les États-Unis par les voyageurs et les marchandises, évaluées à 900 millions de dollars, est indispensable au dynamisme de notre économie. Le ministère supervise l'entretien et le fonctionnement permanents de 16 500 km de routes, de 2 800 ponts et ouvrages, de 29 aéroports en régions éloignées et de 8 services de traversiers.

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

- **Promotion de la sécurité sur les routes de l'Ontario :** En 2003, quelque 9,7 millions de véhicules, 8,5 millions de conducteurs et 85 000 transporteurs commerciaux ont circulé sur les routes de l'Ontario. Même si les routes de la province sont les plus sûres d'Amérique du Nord, nous continuerons d'améliorer la sécurité routière en adoptant des mesures législatives, en mettant en oeuvre des programmes de sensibilisation et de communication, et en veillant au respect de la loi.

- **Amélioration des services fournis au public et de la satisfaction de la clientèle :** Le MTO améliore la prestation de ses services en augmentant le nombre de produits et services auxquels les clients peuvent accéder par Internet et par téléphone.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

TRANSPORT EN COMMUN

- Le Programme ontarien des véhicules de transport en commun a fourni des fonds pour l'achat, le renouvellement et la remise en état des véhicules.
- Un nouveau règlement obligeant les usagers de la route à céder le passage aux autobus a permis d'accroître la fiabilité des services de transport en commun.
- Un accord de principe a été conclu avec le gouvernement fédéral et la ville de Toronto afin de fournir un financement de 1 milliard de dollars à la Commission de transport de Toronto sur une période de cinq ans.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La sécurité routière a bénéficié de la collaboration des services policiers et de divers groupes s'intéressant à la sécurité. Dans le cadre de cette démarche, on a notamment :

- mené douze campagnes éclair sur la sécurité des camions aux quatre coins de la province;
- organisé d'importantes campagnes sur le port de la ceinture de sécurité au printemps et à l'automne;
- autorisé les municipalités à installer des appareils photos reliés aux feux rouges pour mieux faire respecter la loi et accroître la sécurité sur les routes municipales.

AMÉLIORATION DES SERVICES

Le ministère a amélioré ses produits et services, notamment en confiant la prestation des services d'examen de conduite à un partenaire du secteur privé.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

INVESTISSEMENT DANS LES ROUTES

Le ministère a investi près de 1 milliard de dollars dans des projets d'infrastructure routière dans la province. Ces fonds ont permis de réaliser les travaux suivants :

- élargissement de la route 8, depuis l'autoroute de Kitchener-Waterloo jusqu'à l'avenue Fergus;
- reconstruction de l'autoroute 420 à Niagara Falls;
- modification du tracé de l'autoroute 410 à Brampton;
- aménagement de voies réservées aux autobus sur l'accotement de l'autoroute 403 à Mississauga;
- reconstruction de la route 7, depuis la route 134 jusqu'à Norwood;
- modification du tracé de la route 69 entre MacTier et Parry Sound;
- élargissement à quatre voies de la route 11 entre Trout Creek et South River;
- modification du tracé de la route 17 à l'est de Sault Ste. Marie.

INITIATIVES ET PARTENARIATS INTERGOUVERNEMENTAUX

La province a continué de collaborer avec le gouvernement fédéral, des municipalités et les autorités américaines afin de rendre les postes frontaliers ontariens et les corridors commerciaux stratégiques plus efficients en prenant les initiatives suivantes :

- un financement conjoint fédéral-provincial de 336 millions de dollars pour réaliser 10 projets d'amélioration des routes en Ontario dans le cadre du Programme stratégique des infrastructures routières;
- la stratégie Il faut que ça bouge à Windsor-Essex, une entente quinquennale de 300 millions de dollars avec le gouvernement fédéral et la ville de Windsor qui vise à améliorer le passage frontalier Windsor-Detroit.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	800
Immobilisations	797
Effectif *(au 31 mars 2004)*	4 215,6

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

TRANSPORT EN COMMUN

Le gouvernement a investi dans le transport en commun dans le cadre de programmes comme :

- le Programme ontarien de renouvellement des véhicules de transport en commun;
- le programme Partenariats pour l'investissement dans les transports en commun;
- le programme Partenariats pour l'investissement dans les transports en commun dans la région du Golden Horseshoe.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le programme de sécurité routière mis en oeuvre par le ministère comprenait les mesures suivantes :

- trois campagnes éclair provinciales sur la sécurité des camions;
- d'importantes campagnes sur le port de la ceinture de sécurité au printemps et à l'automne;
- la mise en oeuvre du Programme d'utilisation d'antidémarreurs pour lutter contre la conduite en état d'ivresse;
- la prolongation du projet pilote d'installation d'appareils photos reliés aux feux rouges, à la demande des municipalités.

AMÉLIORATION DES SERVICES

Le ministère a amélioré ses produits et services, notamment en créant un système de réservation en ligne pour les examens pratiques en vue de l'obtention d'un permis de conduire.

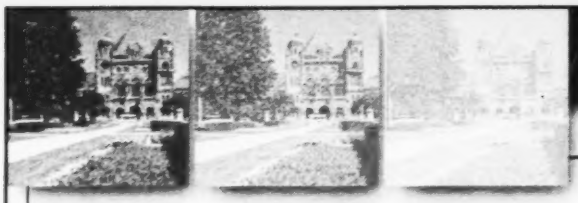

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

INVESTISSEMENT DANS LES ROUTES

Le gouvernement a investi près de 1 milliard de dollars dans des projets d'infrastructure routière dans la province. Ces fonds ont permis de réaliser les travaux suivants :

- poursuite de la reconstruction de l'autoroute 402 entre l'autoroute 401 et Sarnia;
- réfection de l'autoroute surélevée QEW Garden City à St. Catharines;
- poursuite de la reconstruction de l'autoroute 417 à l'est d'Ottawa;
- reconstruction de la route 17 à l'est de Sturgeon Falls;
- reconstruction de la route 11 dans la région d'Atikokan;
- poursuite de la réfection stratégique de l'autoroute 401 dans la région du grand Toronto.

INITIATIVES ET PARTENARIATS INTERGOUVERNEMENTAUX

La province a collaboré avec le gouvernement fédéral, des municipalités et les autorités américaines en prenant les initiatives suivantes :

- réduction des embouteillages à l'approche du poste frontalier Windsor-Detroit;
- lancement d'une étude binationale de planification des besoins et de faisabilité portant sur l'amélioration de la circulation au poste frontalier de Windsor.

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	**814**
Immobilisations	**578**
Effectif *(au 31 mars 2003)*	**4 828**

NOTA : À compter de 2002-2003, les immobilisations corporelles importantes appartenant aux ministères provinciaux (terrains, immeubles et infrastructure de transport) sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale. Les autres immobilisations corporelles appartenant aux ministères continueront à être comptabilisées à titre de charges au cours de l'année d'acquisition ou de construction. Toutes les immobilisations appartenant à des organismes publics intégrés sont comptabilisées selon la méthode de comptabilité d'exercice intégrale.

*Pour plus de renseignements sur le **ministère des Transports**, veuillez consulter notre site Web **www.mto.gov.on.ca**. Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site **www.gov.on.ca** sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0635-0 (HTML)
ISBN 1-4249-0636-9 (PDF)
ISBN 1-4249-0634-2 (version imprimée)
Available in English

www.gov.on.ca

Ontario

RAPPORTS ANNUELS

2002-2003 2003-2004

Ministère du Travail

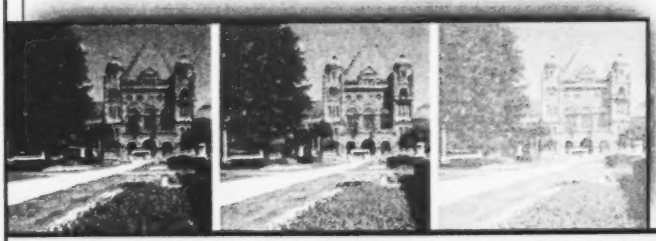

Le présent document comprend :

- ***une vue d'ensemble du ministère***
- ***le rapport annuel 2002-2003***
- ***le rapport annuel 2003-2004***

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le ministère du Travail et ses organismes jouent un rôle primordial en Ontario en favorisant des lieux de travail sûrs et sains, des emplois équitables et des relations de travail stables.

Avec ses activités axées sur la santé et la sécurité au travail, les droits et obligations en matière d'emploi et les relations du travail, le ministère a pour mandat d'élaborer, de faire connaître et d'appliquer les normes régissant les lieux de travail, tout en encourageant une plus grande autonomie du milieu de travail. Divers organismes, conseils et commissions spécialisés aident le ministère à remplir sa mission.

Le ministère participe aux efforts accomplis par le gouvernement en vue de favoriser un contexte commercial compétitif et des services publics modernes et efficaces.

Les principaux domaines d'action du ministère sont les suivants :

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le ministère collabore avec ses partenaires pour appliquer la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et mettre fin aux maladies et aux accidents professionnels. À cet effet, il établit, communique et fait valoir les droits et obligations définis dans la *Loi* et dans ses règlements.

Le système de responsabilité interne du lieu de travail constitue le fondement de la stratégie de l'Ontario en matière de santé et de sécurité au travail. Ainsi, ce sont avant tout les employeurs et les travailleurs, qui possèdent la connaissance la plus approfondie des conditions et des exigences du milieu de travail, qui ont la responsabilité de repérer et de réduire les risques sur leur lieu de travail, et de prévenir les blessures et les maladies.

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

DROITS ET OBLIGATIONS EN MATIÈRE D'EMPLOI

Le ministère élabore, communique et applique les politiques et les normes prévues par la loi, notamment la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* et la *Loi sur l'équité salariale.* Il veille au respect des normes par des activités pédagogiques, des consultations, des inspections et des mesures d'application de la loi.

Depuis une vingtaine d'années, les lieux de travail en Ontario ont connu une transformation accélérée en raison des nouvelles technologies, de l'essor du secteur des services, de l'évolution démographique (une main-d'œuvre plus âgée et un nombre croissant de femmes et d'immigrés) et de la concurrence mondiale. La nature changeante de l'économie mondiale a des répercussions sur les lieux de travail et les relations professionnelles en Ontario.

En termes de droits et d'obligations en matière d'emploi, le défi consiste à donner aux employeurs et aux travailleurs la souplesse nécessaire pour favoriser des lieux de travail équitables et productifs dans un contexte de plus en plus concurrentiel, tout en préservant un ensemble de normes d'emploi fondamentales.

RELATIONS DE TRAVAIL

Le ministère a pour objectif d'appuyer et de préserver un climat équilibré et sain dans le monde du travail. La stabilité des relations de travail est d'une importance cruciale pour l'économie comme pour la capacité du gouvernement à atteindre les résultats visés dans les secteurs prioritaires que sont les soins de santé, l'éducation et l'économie.

Le ministère offre des services de médiation et de conciliation, et s'emploie principalement à régler les conflits de travail. Il agit en vertu de diverses lois relatives à l'emploi, apporte son aide aux négociations des conventions collectives et rassemble des renseignements sur les négociations collectives. En favorisant un climat stable et constructif dans les relations de travail, le programme contribue à encourager des relations productives sur le lieu de travail dans toute la province.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

En 2003-2004, le ministère a lancé plusieurs initiatives, dont les suivantes :

• Une modification du salaire minimum pour donner aux travailleurs les moins bien payés et les plus vulnérables de la province une augmentation annuelle de leur salaire pendant chacune des quatre prochaines années.

• Une consultation des intervenants et un amendement de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* pour supprimer la semaine de 60 heures. La loi a été adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario le 9 décembre 2004. Un document de discussion sur la semaine de 60 heures a été diffusé en huit langues.

• L'élaboration d'un projet de loi sur le congé familial pour raison médicale, qui permettrait aux employés qui souhaitent rester chez eux pour s'occuper d'un membre de la famille gravement malade de prendre jusqu'à huit semaines de congé non payé sans risquer de perdre leur emploi.

• L'annonce de mesures visant à rendre les lieux de travail en Ontario plus sains, plus sûrs et plus équitables grâce à la création de Groupes d'action du ministre, axés sur les secteurs de la construction, des soins de santé, de la fabrication, et des normes d'emploi.

• L'élaboration de nouvelles normes en matière de santé et de sécurité des travailleurs agricoles, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et divers intervenants, comme l'Association pour la sécurité à la ferme et le Labour Issues Coordinating Committee.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

En 2003-2004, le ministère s'est employé à atteindre ses quatre objectifs clés :

1. RÉDUIRE LE NOMBRE DE BLESSURES ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES, EN PARTICULIER CHEZ LES JEUNES

• Mise en place de nouvelles mesures de rendement en matière de santé et de sécurité en vue de réduire le nombre de blessures et de maladies professionnelles.

• Élaboration et mise en oeuvre d'une stratégie nationale visant à réduire le nombre de blessures des jeunes au travail, en coopération avec l'Association canadienne des administrateurs de la législation ouvrière (ACALO).

• Élaboration du premier plan stratégique du Conseil de la santé et de la sécurité au travail de l'Ontario;

• Partenariat avec les ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités sur plusieurs initiatives destinées aux jeunes au travail, y compris le lancement de TravailleurAviséOntario, un site Web du gouvernement conçu pour donner aux jeunes et aux nouveaux travailleurs des renseignements en langage simple et clair sur les droits et obligations sur le lieu de travail.

2. PROMOUVOIR LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA PROSPÉRITÉ ÉCONOMIQUE

• Pour veiller à la durabilité de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) et appuyer la compétitivité de l'Ontario, le ministère a été autorisé à prendre les mesures suivantes :

- des mesures d'application de la loi visant à assurer à la CSPATT des économies et des recettes au cours des quatre prochaines années;
- un contrôle externe de la CSPATT;
- un accord de partage de l'information entre la CSPATT et l'Agence du revenu du Canada.

• Le ministère a favorisé un dialogue ouvert avec les principaux intervenants représentant la main-d'œuvre et le patronat en vue de modifier la culture des relations de travail en Ontario.

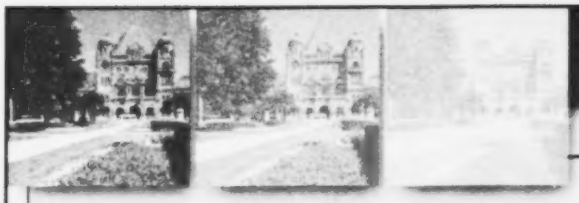

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

3. FOURNIR UN SYSTÈME DE RÉGLEMENTATION MODÈLE EN ONTARIO

• Direction de l'élaboration d'une nouvelle vision gouvernementale en matière d'inspections, d'enquêtes et d'application de la loi.

• Pilotage de la préparation de nouveaux modèles d'exécution de la loi en vue d'épauler les efforts de collaboration interministérielle.

• Mise en place d'un modèle axé sur la communauté d'intérêts pour le secteur ontarien de la transformation de la viande, ainsi que de prototypes d'une ressource électronique, baptisée mesLois, conçue pour fournir aux petites et moyennes entreprises les renseignements dont elles ont besoin pour se conformer à la loi.

• Conception et mise en oeuvre d'un code de professionnalisme destiné aux inspecteurs et inspectrices des services de contrôle. Le Code, qui favorise un changement culturel visant à relever le degré de professionnalisme dans les services de contrôle, a déjà été mis en place par sept ministères.

4. ASSURER LA SÉCURITÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL DANS LES SITUATIONS D'URGENCE

• Pour faire face à la crise du SRAS, le ministère du Travail a collaboré avec les autres ministères ainsi qu'avec Développement des ressources humaines Canada pour modifier les règlements de l'assurance-emploi de manière à donner aux travailleurs touchés par le SRAS un accès rapide et facile aux indemnités prévues par la *Loi sur l'assurance-emploi*.

• En collaboration avec plusieurs ministères et avec le Bureau du Conseil des ministres, le ministère a participé à la conception et à la mise en oeuvre des programmes de relance du tourisme, de l'investissement et du rétablissement de la santé, ainsi qu'à l'ensemble des mesures de soutien économique adoptées à la suite de la crise du SRAS.

• Lors de la préparation de la *Loi de 2004 sur la stratégie d'aide et de reprise suite au SRAS*, le ministère a été à l'origine des dispositions protégeant l'emploi des travailleurs contraints de prendre un congé en raison du SRAS.

RAPPORT ANNUEL 2003-2004

- Le ministère a aidé la province à obtenir du gouvernement fédéral une aide financière qui a été perçue à l'automne 2003.
- Le ministère a apporté des amendements à certaines dispositions de la *Loi de 2000 sur les normes d'emploi* pour autoriser le prolongement des heures de travail à l'occasion du concert de soutien des Rolling Stones.
- Le ministère a présenté à la Commission Campbell les leçons apprises en Ontario pendant la crise du SRAS.

RAPPORT ANNUEL
2003-2004

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2003-2004
Fonctionnement	117
Effectif *(au 31 mars 2004)*	1 376,2

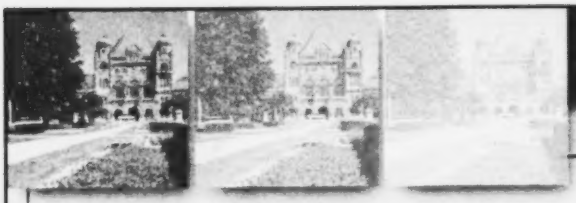

RAPPORT ANNUEL 2002-2003

En 2002-2003, le ministère a notamment pris les initiatives suivantes :

1. SANTÉ ET SÉCURITÉ DES JEUNES AU TRAVAIL

• Collaboration avec les ministères partenaires pour renforcer la sensibilisation des jeunes de l'Ontario et de leurs parents, professeurs et employeurs aux questions de santé et de sécurité sur le lieu de travail, et réduire ainsi les blessures et maladies des jeunes travailleurs et travailleuses.

2. RELATIONS DE TRAVAIL

• Soutien à la restructuration des relations de travail au sein du secteur parapublic.

• Préparation de dispositions législatives visant à préserver la stabilité du secteur de la construction de logements dans la région de Toronto.

• Préparation de dispositions législatives en vue de mettre fin aux interruptions de travail dans les écoles secondaires catholiques des régions de Simcoe et de Muskoka.

3. MOBILITÉ DES OUVRIERS DU BÂTIMENT ENTRE L'ONTARIO ET LE QUÉBEC

• Efforts pour faciliter l'accès des travailleurs et des entrepreneurs de l'Ontario au marché du travail du Québec.

• Application de la *Loi de 1999 portant que la justice n'est pas à sens unique.*

4. APPLICATION DE LA LOI

• Élaboration de systèmes et de mécanismes de gestion de l'information permettant de cibler les activités d'application de la loi.

• Recherche d'autres méthodes qui permettraient de proposer un ensemble continu de stratégies d'application de la loi.

• Examen des missions d'inspection, d'enquête et d'application de la loi au sein de la fonction publique de l'Ontario.

RAPPORT ANNUEL
2002-2003

	Dépenses ministérielles (millions $)
	Chiffres réels 2002-2003
Fonctionnement	123
Effectif *(au 31 mars 2003)*	1 358,5

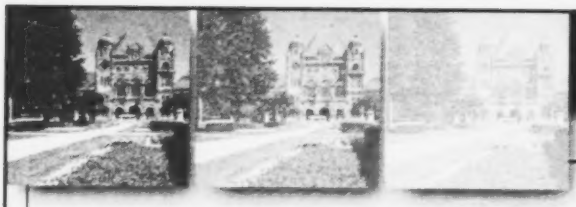

Pour plus de renseignements sur le ***ministère du Travail,*** *veuillez consulter notre site Web à* ***www.labour.gov.on.ca.*** *Vous pouvez consulter les rapports annuels d'autres ministères du gouvernement de l'Ontario sur le site* ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2006
ISBN 1-4249-0608-3 (HTML)
ISBN 1-4249-0609-1 (PDF)
ISBN 1-4249-0607-5 (version imprimée)
Available in English

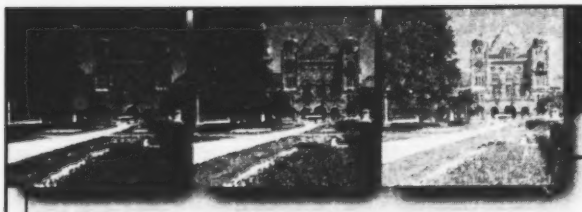

2002-2003 RAPPORTS ANNUELS 2003-2004

Les rapports annuels de chaque ministère sont affichés sur le site Web ***www.gov.on.ca*** *sous la rubrique « Gouvernement en bref ».*

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario 2006

ISBN 1-4249-0486-2

Available in English